

المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⵎⴰⵔ



ROYAUME DU MAROC

Ministère délégué auprès du Ministère de l'Énergie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement,
chargé de l'Environnement



Stratégie et Plan d'Actions National pour la Diversité Biologique du Maroc, 2016-2020





« ... Alléger les pressions sur les ressources naturelles, c'est préserver l'équilibre des écosystèmes, objectif pour la réalisation duquel notre pays est résolument engagé à travers la restauration de nos ressources forestières et de la diversité biologique, et la lutte contre la dégradation des sols, les érosions, l'ensablement et la désertification, de sorte à conserver et développer nos capacités de production et de renouvellement de nos ressources naturelles. ... ».

Extrait du Discours de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu le Glorifie, adressé aux participants à la rencontre internationale sur les changements climatiques du 16 octobre 2009.

Avant-Propos



La dégradation de la biodiversité est un enjeu préoccupant du 21^{ème} siècle. La biodiversité et les écosystèmes contribuent à fournir aux humains des biens et des services essentiels dont la valeur est au mieux sous-estimée, au pire non appréciée.

En effet, toutes les évaluations montrent que le rythme de dégradation de la biodiversité continue de s'accroître d'une manière inquiétante. Ainsi, au cours des cinquante dernières années, l'homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'il ne l'avait jamais fait auparavant.

Notre planète se réchauffe et le doute ne semble plus permis. Les activités humaines en sont en grande partie responsables. Si les émissions de gaz à effet de serre devaient se poursuivre à un rythme identique ou supérieur à celui actuel, on doit inéluctablement s'attendre à d'inquiétants changements au niveau des services écosystémiques dans les prochaines décades.

Aujourd'hui, de nombreux systèmes écologiques et sites naturels sont impactés négativement par les changements climatiques où le seront inévitablement, alors qu'ils sont de par les services de leurs différents écosystèmes vitaux pour le ravitaillement et la reproduction des espèces migratrices lors de leurs périodes migratoires périodiques.

Tout le monde s'accorde que si la pêche, l'aquaculture et l'agriculture contribuent de façon significative à la sécurité alimentaire, il n'en demeure pas moins que ces activités restent tributaires de la santé et de l'équilibre des écosystèmes aquatiques et terrestre. Le changement climatique modifie la répartition et la productivité des espèces marines et d'eau douce et affecte les processus biologiques et les réseaux trophiques. L'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique est un défi d'autant plus pressant que les impacts du réchauffement de la planète mettent à mal les efforts déployés dans la lutte contre la faim.

Le réchauffement climatique fait peser de fortes incertitudes sur la sécurité alimentaire et, par là même, sur les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables. Il influe également sur les maladies à transmission hydrique et celles véhiculées par les insectes et les gastéropodes. L'augmentation des températures et les aléas des précipitations allongeront la saison de transmission de certaines grandes maladies à transmission vectorielle et modifieront sans conteste leur répartition géographique.

À moins d'agir de façon urgente et coordonnée, cette situation hypothèque le bien-être et le développement des générations futures. Il faut donc assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques. L'énorme défi consiste ainsi à inverser le processus de dégradation des écosystèmes malgré des besoins toujours croissants. Cela nécessite des changements importants au niveau des politiques, des institutions et des modes de consommation.

Devant ce constat, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), tenue en octobre 2010 à Nagoya, au Japon, a adopté un Plan stratégique révisé et actualisé pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, pour la période 2011-2020.

Considérant que la biodiversité nationale joue un rôle socio-économique de premier rang, notamment auprès des populations les plus démunies et que de nombreuses espèces endémiques sont aujourd'hui gravement menacées (le phoque moine, l'ibis chauve, le corail rouge, le mérou de la Méditerranée, ...), le Royaume du Maroc s'est engagé dans ce processus à travers la révision de sa Stratégie et de son Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB). Cette stratégie révisée a pris en compte le plan stratégique 2011-2020 de la CDB et les objectifs d'Aichi, tout en intégrant les spécificités nationales et les stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre.

Le projet de révision de la SPANB, réalisé avec l'appui du PNUD et du GEF, a mobilisé l'ensemble des parties prenantes clés dans le domaine de la biodiversité. Ainsi, pour assurer la cohérence de la stratégie et la mobilisation des acteurs, un comité de pilotage a été défini, celui-ci s'est appuyé sur la structure du Comité National de la Biodiversité. Ce comité a permis de mobiliser plus de 370 personnes dans la conception de la stratégie et son plan d'actions à travers 11 ateliers nationaux et régionaux. La révision de la SPANB a abouti à deux rapports nationaux qui ont été revus par un comité de pairs experts auprès de la CDB.

La stratégie révisée représente un cadre important pour les politiques publiques, ainsi que pour l'action de communication sur les enjeux de la biodiversité, et de sensibilisation du grand public, notamment la population locale, qui est à la fois dépositaire et tributaire des services rendus par les écosystèmes.

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux révisés pour la biodiversité est un véritable défi, et tous les acteurs sont tenus d'y contribuer, chacun à son niveau. Son succès requiert l'adoption commune d'une approche innovante, qui s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle Constitution et de la dynamique de la gouvernance moderne du Maroc, qui vise, entre autres, à intégrer la biodiversité dans le développement local, régional et national.

Une telle approche est à même de réussir le passage vers une stratégie fédératrice qui associe l'ensemble des parties prenantes en capitalisant leurs actions, en favorisant leur implication et leurs partenariats et en stimulant les actions transsectorielles.

Un ensemble de défis que l'on se doit de relever, tous ensemble, pour garantir une durabilité conséquente à notre patrimoine vivant.

Madame Hakima El Haite
Ministre déléguée chargée de l'Environnement

La Ministre déléguée auprès du Ministre
de l'Energie des Mines de l'Eau et de
l'Environnement, Chargée de l'Environnement
Hakima EL HAITE

L'Équipe de Préparation de la Stratégie et du Plan d'Action National de la Biodiversité

Unité de Gestion du projet SPANB / Ministère délégué chargé de l'Environnement :

Mohamed NBOU, Directeur du Changement Climatique, de la Diversité Biologique, de l'Economie Verte, Directeur National du Projet ;

Khalid LALAMI, Chef de la Division de la Diversité Biologique, Directeur Adjoint du Projet ;

Chakib NEMMAOUI, Coordonnateur National du Projet ;

Ahmed BIROUK, Assistant à la Coordination du Projet.

Mostafa MADBOUHI, Chef du Service de la Préservation de la Diversité Biologique, membre de l'UGP ;

Salma EL GANNOUNI, membre de l'UGP ;

Amal LOUDIYI, Assistance Administrative et Financière de l'UGP.

Assistance technique - PNUD

Yassir BENABDELLAOUI ;

Mohamed Fouad BERGIGUI.

Consultants du projet

Mohamed MENIOUI, consultant national de planification ;

Mohammed MESSOULI, consultant national en biodiversité et changement climatique ;

Sophie LAVALLEE, consultante internationale conseillée du projet ;

Mohammed BAJEDDI, consultant national en économie et finance de l'environnement (Biodiversité) ;

Mohammed Sghir TALEB, consultant national dans les domaines de la forêt et l'agriculture ;

Mohammed WAKRIM, consultant national de renforcement des capacités et d'harmonisation du document final de la stratégie.

Liste du Comité de Pilotage du Projet

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification :

Hayat MESBAH.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime : Département de l'Agriculture :

Rachida BERRAIS.

Département de la Pêche Maritime :

Larbi SBAI.

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique Et de la Formation des Cadres :

Ahlam CHKIL.

Institut National de la Recherche Agronomique :

Yasmina EL BAHLOUL.

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II :

Ahmed BIROUK.

Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires :

Rachida BARRAIS

Association Des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre :

Meddah MEZIANE.

Ministère de l'Intérieur :

Zoubir IDRISSE MY EL HASSAN

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
RESUME EXECUTIF	10
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION D'ENSEMBLE	16
I. Introduction	17
II. Contexte national d'élaboration de la SPANB	20
II.1. Contexte Naturel / Milieu physique	20
II.2. Contexte socio-économique	24
II.3. Cadre constitutionnel, juridique et institutionnel	26
III. État de la biodiversité au Maroc	27
III.1. Principales caractéristiques de la biodiversité nationale	27
III.2. Ampleur et formes de dégradation affectant la diversité biologique nationale	30
III.3. Conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique	32
IV. Intégration dans les politiques actuelles et leçons tirées du passé	35
IV.1. Intégration dans les politiques actuelles	35
IV.2. Enseignements et leçons du passé	40
DEUXIEME PARTIE : STRATÉGIE NATIONALE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : VISION, PRINCIPES ET OBJECTIFS	41
I. Vision et orientations stratégiques	44
II. Principes et concepts régissant la stratégie	44
III. Axes stratégiques de la SPANB	45
IV. Principaux objectifs nationaux adoptés et indicateurs associés	50
V. Objectifs nationaux et concordance avec les objectifs mondiaux	56
TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION ET DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	66
I. Cadre et conditions de mise en œuvre du plan d'action de la SPANB	67
II. Cadre propice existant	67
II.1. Dispositions et mesures prises au niveau national	67
II.2. Politique d'une régionalisation avancée et possibilité d'articulation de la SPAN avec les niveaux territoriaux.....	68
III. Orientations à considérer en accompagnement du plan d'action	71
III.1. La dimension Genre de l'intervention pour la diversité biologique	71
III.2. La lutte contre la pauvreté dans la SPANB et les emplois verts	71
III.3. La mobilisation des ressources financières pour la SPANB	72
III.4. Initiatives et interventions en rapport avec les changements climatiques	73
IV. Dispositions de mise en œuvre	74
IV.1. Pilotage et encadrement des processus de mise en œuvre de la CDB et des SPANB	74
IV.2. Dispositif de suivi-évaluation et indicateurs de suivi	74
IV.3. Développement des capacités pour la diversité biologique	74
IV.4. Sensibilisation du public et communication	76

IV.5. Le Plan financier de la mise en œuvre de la SPANB : Plan de mobilisation des ressources de financement pour la réalisation de la SPANB	77
V. Plan d'action	81
ANNEXES	113
Annexe 1 : Actions en cours menées dans différents domaines ayant rapport avec la biodiversité	113
Annexe 2 : Mise en œuvre des questions intersectorielles	115
Annexe 3 : Principales parties prenantes, rôle potentiel et justification de l'implication.....	118

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : STRUCTURE DES GRANDS TYPES DE MILIEUX DE LA BIODIVERSITE SPECIFIQUE DU MAROC	28
TABLEAU 2 : AXES STRATEGIQUES DE LA SPANB	46
TABLEAU 3 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE A	52
TABLEAU 4 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE B	53
TABLEAU 5 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE C	54
TABLEAU 6 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE D	54
TABLEAU 7 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE E	55
TABLEAU 8 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE F	56
TABLEAU 9 : OBJECTIFS OPERATIONNELS NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE : CADRAGE AVEC LE PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 ET LES OBJECTIFS D'AICHI	58
TABLEAU 10 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE A	81
TABLEAU 11 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE B	88
TABLEAU 12 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE C	94
TABLEAU 13 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE D	99
TABLEAU 14 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE E	103
TABLEAU 15 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE F	109
TABLEAU 16 : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL SUR LES DOMAINES THEMATIQUES	113
TABLEAU 17 : MISE EN ŒUVRE DES QUESTIONS INTERSECTORIELLES	115
TABLEAU 18 : PRINCIPALES PARTIES PRENANTES, ROLE POTENTIEL ET JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION ..	118

Liste des figures :

FIGURE 1 : PRINCIPALES UNITES GEOGRAPHIQUES DU MAROC	20
FIGURE 2 : PERTES EN TERRE AU MAROC EN T/HA PAR REGION (PNABV, 1995).....	22
FIGURE 3 : CARTE DES ETATS EROSIFS EOLIENS	23
FIGURE 4 : REPARTITION SPATIALE DES PRECIPITATIONS	31
FIGURE 5 : TAUX D'URBANISATION DE LA POPULATION (HCP, 2011)	32
FIGURE 6 : SUPERFICIES FORESTIERES REBOISEES ANNUELLEMENT	36
FIGURE 7 : SITES ET PARCS NATIONAUX DU MAROC (SITUATION 2012). SOURCE MANE DU MAROC ; 2014 .	38
FIGURE 8 : NOUVEAU DECOUPAGE REGIONAL DU MAROC	69
FIGURE 9 : CARTE DES ZONES HOMOGENES POUR LA SENSIBILITE A LA DESERTIFICATION	70
FIGURE 10 : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CBD ET DE LA SPANB	74

Liste des abréviations

Acronymes	Signification
ACC	Adaptation au Changement Climatique.
ADA	Agence de Développement Agricole.
ADEREE	Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique.
AMMS	Association Marocaine des Multiplicateurs de Semences.
AMSP	Association Marocaine des Semences et Plants.
ANCRE	Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer en matière d'Environnement.
ANDA	L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.
ANDZOA	Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier.
ANVPAM	Agence Nationale pour la Valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales
APA	Accès et Partage des Avantages.
BD	Biodiversité.
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
CDB	Convention sur la Diversité Biologique.
CHM	Clearing House Mechanism (Centre d'Echange d'Information).
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction.
CL	Collectivités Locales.
CNB	Comité national sur la biodiversité.
CNEDD	Charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable.
CdP	Conférence des Parties.
CRF	Centre de Recherche Forestière.
CRTS	Centre Royal de Télédétection Spatiale.
DEFR	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales.
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale.
DMN	Direction de la Météorologie Nationale.
DPA	Directions Provinciales de l'Agriculture.
DPM	Département de la Pêche Maritime.
EACCE	Etablissement Autonome de contrôle et de Coordination des Exportations.
ENA	Ecole National d'Agriculture de Meknès.
ENDA	Enda Maghreb (organisation à caractère associatif et à but non lucratif).
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FCCM	Fonds Capital Carbone Maroc.
FDE	Fonds de développement énergétique.
FEDAM	Fédération de Développement de l'Arboriculture au Maroc.
FIMD	Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Dattes.
FNE	Fonds national pour l'environnement.
FODEP	Fonds de dépollution industrielle.
FVC	Fonds vert climat.
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles.
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
GIZ	Coopération allemande.
GSET	Groupe spécial d'experts techniques.
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification.
HCP	Haut Commissariat au Plan.
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.
IDE	Investissements Etrangers Directs.
ENFI	Ecole National forestière des Ingénieurs.
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique.
INDH	Initiative nationale pour le développement humain.
INRH	Institut national de la recherche halieutique.
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la diversité biologique et les services écosystémiques.
IRESEN	Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energie nouvelles.
ISEM	Institut Supérieur d'Etudes Maritimes.
MAB	Man And Biosphere.
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de Pêches Maritimes.
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

MAGG	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance.
MAMVA	Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.
MANE	Mise à niveau environnementale.
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy.
MDP	Mécanisme de Développement Propre.
MEMEE	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.
MESRSFC	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
METL	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances.
MHAI	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.
MHPV	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.
MI	Ministère de l'Intérieur.
MICIEN	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique.
MJL	Ministère de la Justice et des Libertés.
MS	Ministère de la Santé.
MSFFDS	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la famille et du Développement social.
MUATN	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés.
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
ONCA	Office National du Conseil Agricole.
ONG	Organisation non gouvernementale.
ONSSA	Office national pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
ONP	Office National des Pêches
ONU	Organisation des Nations Unies.
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole.
OREDD	Observatoires régionaux de l'environnement et du développement Durable.
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel.
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales.
PAN LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification.
PCD	Plan Communal de Développement.
PFN	Programme Forestier National.
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale.
PIB	Produit intérieur brut.
PMV	Plan Maroc Vert.
PNABV	Programme national d'aménagement des bassins versants.
PNLCRC	Plan national de lutte contre le réchauffement climatique.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux.
REEM	Rapport d'Etat de l'Environnement du Maroc.
SAU	Surface agricole utile.
SDOQ	Signes distinctifs d'origine et de qualité.
SIBE	Sites d'Intérêt biologique et écologique.
SNDD	Stratégie nationale de développement durable.
SNE	Stratégie nationale de l'environnement.
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Semences.
SPANA	Société de Protection des Animaux et de la Nature.
SPANB	Stratégie et Plan d'actions National pour la biodiversité nationale.
SPDE	Système intégré de gestion durable de l'environnement.
SRE	Services régionaux de l'environnement.
TCN	Troisième communication nationale sur les changements climatiques.
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature.
UMA	Union du Maghreb arabe.
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
ZOPP	Ziel-OrientierteProjekt-Planung (Méthode de planification de projet par objectif).

PARTIE I : INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE :

1. L'article 6 (a) de la CDB exige que toutes les Parties à la Convention élaborent une SPANB ou son équivalent. La stratégie est préconisée comme une feuille de route expliquant comment chaque pays a l'intention de remplir les objectifs de la Convention à la lumière de ses circonstances nationales spécifiques. Le plan d'actions connexe à la stratégie constitue la séquence des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

2. Contexte naturel :

A la diversité du relief et du climat du Maroc, correspond une grande diversité bioécologique ainsi qu'une gamme importante de milieux naturels.

Une première source de vulnérabilité du milieu naturel est représentée par la qualité des sols du territoire national, caractérisés souvent par leur situation en zones de pentes, leur faible profondeur et leur faible teneur en matière organique, donc leur relative faiblesse à permettre et maintenir une biomasse et une biodiversité abondante, riche et bien portante.

Au plan climatique, Le Maroc se situe dans une zone de transition entre les deux grands climats généraux que sont le climat tempéré d'une part et les climats désertiques ou tropicaux d'autre part. Cette situation lui confère un climat varié et contrasté et donc une grande vulnérabilité au changement climatique, ce qui signifie aussi des conséquences et des incidences souvent graves sur la biodiversité nationale.

3. Contexte socio-économique :

L'économie marocaine a consolidé sa croissance en 2013 avec un PIB en progression de 4,7% après 2,7% en 2012, et ce dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale. Cette performance est imputable en particulier à la bonne vitalité de l'agriculture, car les activités non-agricoles sont restées peu dynamiques par rapport à 2012.

Cependant, face à la faiblesse du rendement économique du système productif national, combinée à l'accumulation pendant des décennies de déficits sociaux (chômage, pauvreté, analphabétisme, mortalité infantile, etc.), les solutions par à coup ou partielles, certes fortes mais sans cohérence à long terme, ne peuvent servir de remèdes efficaces.

La situation est d'autant plus préoccupante que la transition démographique que connaît le Maroc impliquera une demande sociale croissante, une pression sur les ressources naturelles nationales et une offre d'une force de travail considérable dans le futur.

4. Cadre constitutionnel, juridique et institutionnel :

Des avancées importantes ont été notées ces dernières années, notamment l'adoption, en 2011, de la Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable (CNEDD), l'inscription dans la nouvelle constitution de 2011 du droit de chaque citoyen à un environnement sain et au développement durable, ainsi que la création du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Le processus a été couronné par l'adoption, en mars 2014, la Loi Cadre portant charte nationale de l'environnement et du développement durable, laquelle loi est perçue comme un tournant et un changement substantiel dans les démarches d'approche et comme un grand chantier d'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement, à tous les niveaux.

Au plan juridique, des avancées ont été également enregistrées ces dernières années. L'arsenal juridique national s'est enrichi par la promulgation de plusieurs lois dont notamment la loi n° 81.12, **relative au littoral en Juin 2015.**

5. Importance stratégique de la biodiversité du Maroc :

La biodiversité nationale revêt une importance écologique particulière et un intérêt socio-économique vital pour le pays. Les ressources biologiques exploitées contribuent à une part importante de la richesse nationale dans différents secteurs de l'économie comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les pêcheries.

Il en découle que la diversité biologique ne contribue pas uniquement au bien-être matériel et à la subsistance des Marocains, mais aussi à la sécurité, à la résilience, aux relations sociales, à la santé et à la liberté de choix et d'action.

6. 6. Ampleur et formes de dégradation affectant la biodiversité nationale :

Malgré une prise de conscience croissante, les menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité sont pour la plupart en augmentation. De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour inverser la tendance : délimitation d'aires protégées, plans d'action pour les espèces, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, sensibilisation, etc.

Les causes principales de la perte de biodiversité sont la fragmentation, la dégradation et la perte des habitats, la pollution, la mauvaise gestion de l'eau, les espèces envahissantes, la surexploitation et le changement climatique. Les interactions et les combinaisons entre ces pressions permettent d'expliquer la situation actuelle des espèces et des espaces au Maroc.

7. Intégration dans les politiques actuelles :

Plusieurs secteurs interagissent et se complètent entre eux en matière de gestion des ressources naturelles.

Le secteur de l'eau se situe à l'amont de tous les autres. Pour ce secteur, une nouvelle stratégie est mise en place, axée sur : (i) la gestion de la demande et la valorisation des ressources en eau mobilisées, (ii) la gestion et le développement de l'offre, et (iii) la protection des ressources en eau et du milieu naturel et l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, les secteurs forestier et agricole, représentent des pôles de développement comportant des interactions et de fortes influences sur la biodiversité et sa qualité, bien entendu, à côté d'autres intervenants et interventions à caractère plus horizontal, menées par différents autres acteurs et qui sont souvent impulsées et/ou coordonnées par le Département de l'Environnement.

8. Processus d'actualisation de la stratégie et du plan d'action pour la diversité biologique :

L'élaboration de la SPANB du Maroc est le résultat d'une large concertation entre plusieurs acteurs s'intéressant à la biodiversité et aux ressources naturelles nationales. Le processus de planification de la révision et de l'actualisation de la Stratégie et du plan d'actions national, s'est déroulé dans le respect de la logique de phasage suggéré par la CBD. **L'aboutissement** de la stratégie et son adoption, avaient ainsi nécessité des rencontres et ateliers en accompagnement du processus jusqu'à la validation de la stratégie dans sa version finale.

PARTIE II : STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ DU MAROC

9. Six axes stratégiques avaient été adoptés comme base d'identification des objectifs nationaux et des cibles concrètes, devant structurer et guider la mise en place de la nouvelle SPANB du Maroc. Ces axes visent à couvrir, en se complétant entre eux, les différents aspects de protection et de développement de la biodiversité nationale, notamment ses dimensions (i) protection, préservation et réhabilitation, (ii) durabilisation de la DB, (iii) optimisation de l'exploitation, (iv) amélioration de la gouvernance, (v) amélioration des connaissances, et (vi) promotion du changement des comportements. **En comparaison avec la stratégie de 2004**, l'actuelle SPANB révisée représente une évolution nécessaire et importante, pour se mettre en phase avec les évolutions aux niveaux international et national.

10. **La stratégie nationale pour la diversité biologique, dans sa version actuelle**, a été conçue pour tenir compte d'une part, des stratégies en cours ou en prévision par les acteurs nationaux, et d'autre part, des priorités nationales en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, ainsi que des préoccupations internationales exprimées dans le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et des Objectifs d'Aichi.

Certains objectifs sont également nouveaux par rapport à la stratégie nationale précédente, comme la meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique, des services écosystémiques, l'opérationnalisation, le savoir-faire traditionnel, les ressources génétiques, et les mécanismes de suivi-évaluation, etc.

11. La vision et les objectifs stratégiques stratégiques convenus et fixés comme base de l'élaboration de la présente version de la SPANB, ambitionnent de faire de la biodiversité du Maroc un pilier du développement durable et du bien-être de la société marocaine. Ce sont cette vision et ces ambitions, tels que récapitulés dans l'encadré ci-après, qui avaient guidé et encadré l'intégralité du processus de révision et d'actualisation de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité du Maroc.

«À l'horizon 2030, la diversité biologique est conservée, restaurée, valorisée, et rationnellement utilisée, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine.»

12. Les six axes stratégiques qui sont déclinés en vingt-six objectifs opérationnels, sont formulés dans ce qui suit :

A. Renforcer la conservation des espèces, des écosystèmes et des services qu'ils rendent.

La conservation de la diversité biologique est le premier objectif de la CDB. Le maintien de la diversité biologique et des services écologiques pour le bien-être de la société est donc au cœur de ce premier axe stratégique de la SPANB 2016-2020.

Ce premier axe stratégique vise à conserver mais aussi à restaurer et récupérer des services écologiques perdus ou limités à la suite de la dégradation de certains écosystèmes ou de leur utilisation intensive.

B. Assurer une utilisation durable de la biodiversité et des ressources biologiques.

La stratégie nationale de la biodiversité 2016-2020 vise également à réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et à en encourager l'utilisation durable.

Il s'agit aussi de protéger les ressources biologiques contre la surexploitation, dans le cadre d'une vision claire pour gérer durablement le patrimoine biologique et ses services écosystémiques, tant terrestres que marins, ainsi que le potentiel socioéconomique de ces ressources pour les générations futures.

Dans le même axe stratégique, est identifié le besoin d'un programme national de contrôle et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et d'un système d'évaluation et de gestion des risques liés à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

C. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à la mise en œuvre efficace de la SPANB.

Ce troisième axe stratégique de la SPANB 2016-2020 vise à faire de la biodiversité, de ses valeurs et de ses services, des outils de développement national et local pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

Enfin, le Maroc est connu pour la richesse de sa diversité génétique, aussi bien terrestre que marine. Plusieurs voies de valorisation de cette diversité restent encore à explorer, et d'autres, déjà identifiées au Maroc ou dans d'autres pays restent encore inexploitées.

D. Renforcer la gouvernance de la diversité biologique.

La notion de biodiversité touche plusieurs thématiques environnementales, sinon toutes, et concerne plus d'un département gouvernemental.

Par conséquent, la concertation et la coordination entre les politiques sectorielles sont essentielles pour la concrétisation des objectifs de la SPANB 2016-2020.

Les participants à tous les ateliers nationaux en la matière ont souligné l'importance primordiale de ce volet, et le besoin de renforcer la coordination nationale à travers des mécanismes permettant de réussir à relever deux défis majeurs.

E. Améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale.

Une meilleure connaissance de la diversité biologique et des services écologiques qu'elle rend, est essentielle pour mettre en œuvre les orientations nationales en matière de diversité biologique.

Dans cette perspective, deux aspects novateurs relatifs au renforcement des connaissances ont été mis en avant par la stratégie nationale. Ces aspects portent sur le renforcement des connaissances et des capacités d'action **dans le domaine de l'économie de la biodiversité et des services écosystémiques**, ainsi que dans celui de la **résilience des écosystèmes face aux changements climatiques**.

F. Promouvoir, chez les citoyens et citoyennes, la volonté de changer les comportements à l'égard du patrimoine national de biodiversité.

La dernière priorité stratégique en matière de biodiversité est la **sensibilisation, l'information, la communication et l'éducation** relatives à la biodiversité marocaine et aux services qu'elle rend à tous les Marocains.

12. Pour sa mise en œuvre concrète, la stratégie nationale pour la diversité biologique repose sur vingt-six objectifs opérationnels qui touchent simultanément les trois dimensions indissociables du développement durable : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique). Les nouveaux objectifs opérationnels nationaux cadrent avec les 5 buts du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, et contribuent à la réalisation de la grande majorité des Objectifs d'Aichi.

13. Dans le document de stratégie sont donnés dans le détail, des tableaux consignants par axe stratégique, les listes des objectifs nationaux adoptés, auxquels sont associés des indicateurs de suivi et de mise en œuvre.

Aussi, afin de faciliter la réalisation des objectifs nationaux de biodiversité, un plan d'action a été établi. Ce plan est présenté dans la partie III qui est une composante intégrante de la stratégie nationale de la biodiversité.

PARTIE III : PLAN D' ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

14. Le plan d'action est préconisé comme une traduction des objectifs et des orientations stratégiques identifiées dans la phase « stratégie » en activités permettant de pérenniser les services écosystémiques de la biodiversité et l'utilisation durable de cette dernière.

15. Il s'agit, par le biais du plan d'actions, de cerner et de caractériser les opérations à mener au titre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité, de se prononcer sur les priorités et les échéances et d'établir les responsabilités, de façon à assurer le déploiement de la nouvelle stratégie sur des bases lui garantissant les conditions les plus optimales de sa mise en œuvre concrète sur le terrain.

16. Quatre volets essentiels sont considérés comme pivots de déploiement de la SPANB, et au niveau desquels des thématiques viennent se greffer et s'exprimer en actions concrètes de mise en œuvre. Ces quatre volets-pivots sont les suivants : (i) Actions dans le secteur forestier ; (ii) Actions dans le domaine de développement agricole ; (iii) Actions dans le domaine marin, et ; (iv) Actions en lien avec les changements climatiques.

17. Un cadre propice devant conforter la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action est identifiée.

Il s'agit de domaines reconnus comme déterminants en termes de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et au niveau desquels des avancées substantielles ont été enregistrées ces dernières années au Maroc.

Au niveau national, les dispositions et mesures entreprises relèvent de plusieurs domaines et se situent notamment aux niveaux : Institutionnel et juridique, économique et financier, actions de terrain, coordination institutionnelle, etc.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé dans un processus menant vers une régionalisation avancée, laquelle régionalisation avancée étant perçue comme disposition en faveur d'un déploiement plus responsable de la SPANB aux échelons territoriaux et alors comme un saut qualitatif de grande portée en matière de gouvernance environnementale.

18. Par ailleurs, l'attention est attirée sur des domaines et thématiques où des retards sont notés et pour lesquels une attention particulière doit être accordée par les différents acteurs impliqués tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie. Parmi ces aspects : (i) La dimension «genre» de l'intervention pour la diversité biologique ; (ii) La lutte contre la pauvreté dans la SPANB et les emplois verts ; (iii) Le plan de développement des capacités pour la diversité biologique ; (iv) La mobilisation des ressources financières pour la SPANB ; (v) Les initiatives et interventions en rapport avec les changements climatiques ; et (vi) La sensibilisation du public et la communication sur la biodiversité et la SPANB.

19. Pilotage et encadrement des processus de mise en œuvre de la CDB et de la SPANB :

Le **Comité National de la Biodiversité (CNB)**, créé en 1996 en tant que Comité de pilotage de l'étude nationale sur la biodiversité, a été transformé en Comité National pour le suivi de l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il comprend des représentants des départements ministériels, des institutions de recherche et de formation et des organisations non gouvernementales.

Ce comité, en tant que cadre privilégié d'information, de concertation et de coordination des actions entreprises pour la mise en œuvre de la CDB, encadre également le processus d'élaboration de divers documents sur la biodiversité, notamment le document de SPANB, tout en s'inscrivant dans les orientations internationales en la matière.

De par sa composition institutionnelle et la permanence de sa mission, le **Comité National de la Biodiversité** s'érige de plus en plus en un espace de compétence, d'échange et de suivi, **ce qui représente également un acquis de taille en faveur de la SPANB.**

Dans la démarche de mise en place de la SPANB, un large programme de renforcement des capacités est établi et adopté, lequel programme étant de nature à servir le bon déroulement de la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action.

20. Plan d'action proprement-dit : Il est constitué de quelques 156 actions réparties entre les 26 objectifs opérationnels de la stratégie, tel que détaillé dans des tableaux faisant parties intégrantes du document de la stratégie. Le plan d'action est présenté dans des tableaux où sont consignés, dans l'ordre, les intitulés des actions préconisées, un descriptif succinct de chaque action, les niveaux de priorités allant de 1 à 3 (1 étant prioritaire), les échéances escomptées (court, moyen ou long terme), les partenaires et acteurs impliqués et l'entité encadrante et/ou chef de file pour ces actions.

**PREMIÈRE PARTIE :
PRÉSENTATION D'ENSEMBLE**

I. Introduction

Lors de l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en 1992, au Sommet de la Terre de Rio, l'importance de conserver et d'utiliser durablement la biodiversité, et d'accéder aux ressources génétiques et de partager les retombées monétaires ou non monétaires, liées à leur utilisation, ont fait l'objet d'un vaste consensus international. La diversité biologique est définie, dans cette convention, comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; ceci comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces et celle des écosystèmes ». Entrée en vigueur le 29 décembre 1993, la CDB poursuit ainsi trois objectifs : 1) La conservation de la diversité biologique ; 2) l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et 3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le partage équitable est souhaité notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits détenus sur ces ressources et techniques et grâce à un financement adéquat. Ce troisième objectif est connu comme étant celui de l'accès et du partage des avantages ou « APA ».

En ratifiant la CDB, 196 Parties ont reconnu que la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité et se sont engagées à prendre les moyens nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il est par ailleurs admis que les Etats ont des droits souverains sur leurs ressources naturelles, ce que la Convention reconnaît (art. 3 de la CDB). Elle prend aussi en compte le fait que la diversité biologique et les moyens financiers et technologiques sont répartis de manière très variable entre les Etats. Ce contexte fait en sorte que la mise en œuvre de la CDB dépend largement d'une action efficace au niveau national, appuyée en cela par des mesures soutenues au niveau international.

Pour toutes ces raisons, les Parties à la CDB ont convenu, dès l'entrée en vigueur de la Convention, que les stratégies et plans d'action nationaux (SPANB) seraient les piliers de la planification nationale pour tenir compte de la biodiversité et mettre en œuvre la Convention. En effet, l'article 6 (a) de la CDB exige que toutes les Parties à la Convention élaborent une SPANB ou son équivalent. La stratégie est préconisée comme feuille de route pour que chaque pays poursuive les objectifs de la Convention, à la lumière de ses circonstances nationales spécifiques. Le plan d'action connexe constitue la séquence des mesures à prendre pour atteindre les objectifs de la stratégie.

La stratégie nationale de la biodiversité a ainsi pour objectif de fournir le cadre général de mise en œuvre au niveau national des trois objectifs précités de la Convention, et de préciser, en les priorisant, les actions nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que pour le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Le Royaume du Maroc a signé la CDB le 13 juin 1992 et l'a ratifiée le 21 août 1995. Il a, dès lors, exprimé son engagement international à conserver et à utiliser durablement la diversité biologique, ainsi qu'à adopter et à mettre en œuvre des mesures favorisant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA).

Il est important de noter que le Maroc, ayant pris conscience de l'importance de sa riche en biodiversité, n'avait pas manqué, bien avant l'entrée en vigueur de la CDB, de mettre en œuvre des efforts, sur plusieurs fronts, pour préserver des éléments de son patrimoine naturel. En effet, des pratiques communautaires séculaires y ont toujours soutenu une longue tradition dans le domaine de la protection de la nature. Certaines dispositions juridiques datant du début du 20e siècle portaient d'ailleurs sur la conservation et l'exploitation des forêts et des zones humides, sur la police de la chasse, la réglementation de la pêche maritime, etc. Dès les années 1940, des programmes ont été mis en place pour créer des parcs nationaux, et diverses actions ont été menées par l'Etat et les collectivités locales afin de préserver la biodiversité et les ressources naturelles du territoire marocain.

La précédente version de la Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique a été adoptée par le Maroc en 2004, bien avant la dixième Conférence des Parties, tenue à Nagoya,

au Japon, du 18 au 29 octobre 2010. Lors de cette 10e Conférence des Parties à la CDB, les délégués se sont entendus sur le Plan stratégique 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. Ce Plan, et les objectifs qui en font partie, visent à répondre aux lacunes du premier Plan stratégique adopté en 2002 et qui, malgré les efforts entrepris par certains Etats, n'a pas permis d'atteindre les niveaux de réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique aux plans mondial, régional et national, que les Etats s'étaient fixés pour 2010. Ce plan stratégique vise à orienter la révision et l'actualisation des stratégies nationales des Etats parties et des plans d'actions qui leurs sont associés.

Depuis son premier rapport de la SPANB, le Maroc a signé le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, le 25 mai 2000, et l'a ratifié le 25 avril 2011. Il a également signé, en décembre 2012, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et il a promulgué, le 17 juin 2013, une loi d'approbation de ce Protocole. Le Maroc a également produit son 5ème rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, en avril 2014, lequel répond à son obligation de communiquer périodiquement un rapport sur les dispositions qu'il a mises en place pour appliquer la CDB, en vertu de l'article 26 de celle-ci. Ce 5ème rapport national a constitué une importante source d'informations pour évaluer le chemin parcouru et celui à parcourir afin de faire évoluer les actions et les politiques du Maroc dans le sens du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ses 20 objectifs d'Aichi, et de formuler ainsi la présente stratégie et son plan d'action (SPANB). La SPANB constitue donc à la fois une révision et une actualisation de la SPANB de 2004 et un alignement sur les objectifs, les orientations et les décisions stratégiques adoptées dans ce Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi.

La stratégie nationale de la biodiversité actualisée du Maroc est constituée de 26 objectifs nationaux, lesquels sont répartis entre 6 axes stratégiques qui s'inspirent du Plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi, tout en les adaptant au contexte et aux préoccupations nationales. Pour tenir compte du contexte propre au pays, la SPANB prend notamment en considération l'impact des changements climatiques sur la biodiversité et les services écosystémiques rendus à la population marocaine. Elle considère également les savoirs traditionnels et l'importance des ressources génétiques et de leur valorisation pour le bien-être des Marocaines et Marocains. L'actualisation de la SPANB a aussi permis de prendre en considération l'évolution du contexte national, caractérisé par des avancées en matière de politique environnementale et une plus grande orientation vers l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles de développement, au Maroc, conformément aux préceptes du développement durable.

Un axe stratégique important, l'Axe E, « Gouvernance de la biodiversité », a été introduit dans la SPANB, mettant de l'avant la coordination, la participation et la convergence, pour s'inscrire dans l'esprit de la nouvelle Constitution du pays de 2011. Cet axe a pour objectif l'intégration de la biodiversité dans le développement local et national, en accord avec la perspective d'instauration du système de régionalisation avancée au sein du pays. D'autre part, les objectifs de la SPANB sont mieux ciblés, parfois avec des seuils quantifiés, car inspirés par le plan stratégique de la CDB, qui a offert le cadre conceptuel permettant d'actualiser la SPANB du Maroc.

Par ailleurs, Il est actuellement admis et partagé que rien ne peut se faire dans le domaine de la préservation de la biodiversité sans la participation, la contribution et l'appui des populations locales. L'axe stratégique F de la SPANB est en conséquence consacré à la participation et la sensibilisation du public.

La CDB exige que les pays ne se contentent pas d'élaborer une SPANB, mais qu'ils s'assurent que cette dernière contienne des objectifs et des moyens d'actions qui seront intégrés à la planification et aux activités de tous les secteurs pouvant avoir un impact, positif ou négatif, sur la biodiversité.

Le processus de révision et d'actualisation de la stratégie nationale de la biodiversité du Maroc est piloté par le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Environnement, avec le soutien du PNUD et du FEM. L'élaboration de la stratégie nationale de la biodiversité a été basée sur un approche participative impliquant toutes les parties prenantes concernées. Les parties prenantes concernées par la biodiversité ont été régulièrement mobilisées, lors d'ateliers nationaux et de réunions du Comité de pilotage du projet, et leurs commentaires et suggestions ont aussi substantiellement

contribué à l'élaboration de la nouvelle SPANB du Maroc.

Le processus de révision et d'actualisation de la SPANB a débuté par la tenue d'un atelier national de démarrage, d'information et de concertation, qui a donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont été utiles tant pour la révision de la SPANB que pour l'élaboration du 5ème rapport national. L'atelier de lancement a été suivi de quatre autres ateliers. Le premier a été dédié à l'établissement du bilan de la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la CDB et de la SPANB-2004. Le second atelier, quant à lui, a été consacré à discuter de l'état de la biodiversité nationale et de ses liens avec le bien-être des populations humaines, et a aussi donné lieu à un examen concerté de la vision et des objectifs nationaux révisés en matière de biodiversité. Lors de chacune des rencontres précitées, des documents ont été rédigés par les experts et transmis préalablement aux participants. Des travaux de groupes thématiques ont été organisés, au besoin, en accompagnement des différents ateliers ayant encadré le processus. Le troisième atelier a réuni les services concernés des départements ministériels-clés et les principales organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité nationale. L'objectif était d'intégrer, dès le départ, les préoccupations majeures de ces départements dans la conception des objectifs de la première version provisoire de la SPANB, ce qui a été fait grâce à la Méthode de planification de projet par objectif ZOPP. Enfin, un quatrième atelier a permis de réunir les opinions sur la version provisoire de la SPANB, avant sa finalisation.

La mise en œuvre de la CDB et des objectifs révisés a également fait l'objet d'une évaluation, par le biais de consultations préalables, notamment au sein du Comité de pilotage établi par le Ministère délégué chargé de l'Environnement, qui comprend parmi ses membres les départements ministériels concernés par la gestion des espaces de la biodiversité, ainsi que des représentants de la société civile, de l'enseignement et la recherche, de l'éducation nationale, etc.

Les résultats des débats ayant eu lieu dans ces ateliers ainsi que les propos tenus lors des entretiens, ont été intégrés dans la finalisation des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels de la SPANB.

Le processus de révision et d'actualisation de la SPANB s'est inspiré de la logique suggérée par la CDB, en l'adaptant, et a suivi les étapes suivantes :

Les étapes du processus de planification de la révision et de l'actualisation de la SPANB

Étape 1	Un bilan participatif sur la planification en matière de biodiversité a été établi et des objectifs nationaux sur la diversité biologique ont été définis en réponse au Plan stratégique 2011-2020 et aux objectifs mondiaux d'Aichi.
Étape 2	La précédente stratégie nationale marocaine de biodiversité a été révisée et actualisée en considérant les nouveaux engagements internationaux du Maroc qui a ratifié le Protocole de Carthagène, en 2011, et a signé le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA), en 2012. La Stratégie nationale actualisée a également pris en compte, en l'adaptant au contexte du pays, les nouveaux enjeux du Plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi de la CDB.
Étape 3	Des mesures institutionnelles, législatives et administratives sont planifiées dans le Plan d'action et seront ensuite adoptées afin d'intégrer les objectifs de la SPANB dans les politiques sectorielles du Maroc et de lutte contre la pauvreté.

II. Contexte national d'élaboration de la SPANB

II.1. Contexte Naturel / Milieu physique

Situé à l'angle Nord-Ouest du continent Africain, entre le 21° et le 36° de latitude Nord et entre le 1er et le 17ème degré de longitude Ouest, **le Maroc jouit d'une position géographique privilégiée**, au carrefour de l'Afrique et de l'Europe, présentant une façade maritime de 3 446 km de long, s'ouvrant sur la Méditerranée et l'Océan Atlantique. Le territoire du Royaume du Maroc est situé à la rencontre de grands ensembles très distincts entre la Méditerranée au Nord, l'Océan Atlantique à l'Ouest et au Nord-Ouest et le front désertique du Sahara au Sud-Est.

Cette **position géographique particulière** lui confère une gamme remarquable de bioclimats très variés, allant d'un climat humide et subhumide au climat saharien et désertique en passant par les climats arides, semi-arides et de haute montagne dans le Rif, le Moyen et le Haut Atlas, où les altitudes dépassent respectivement 2 500, 3 000 et 4 000 mètres.

À cette diversité du relief et du climat correspond une grande diversité bioécologique et une diversité des sols, dominée par la présence, sur de grandes étendues, de sols en pentes et souvent soumis à diverses manifestations de déperdition et de dégradation. L'on doit reconnaître que l'une **des sources de vulnérabilité de la biodiversité marocaine est due à la qualité des sols** du territoire national et leur relative **faible aptitude** à permettre et à maintenir une biomasse et une biodiversité abondante, riche et bien portante.

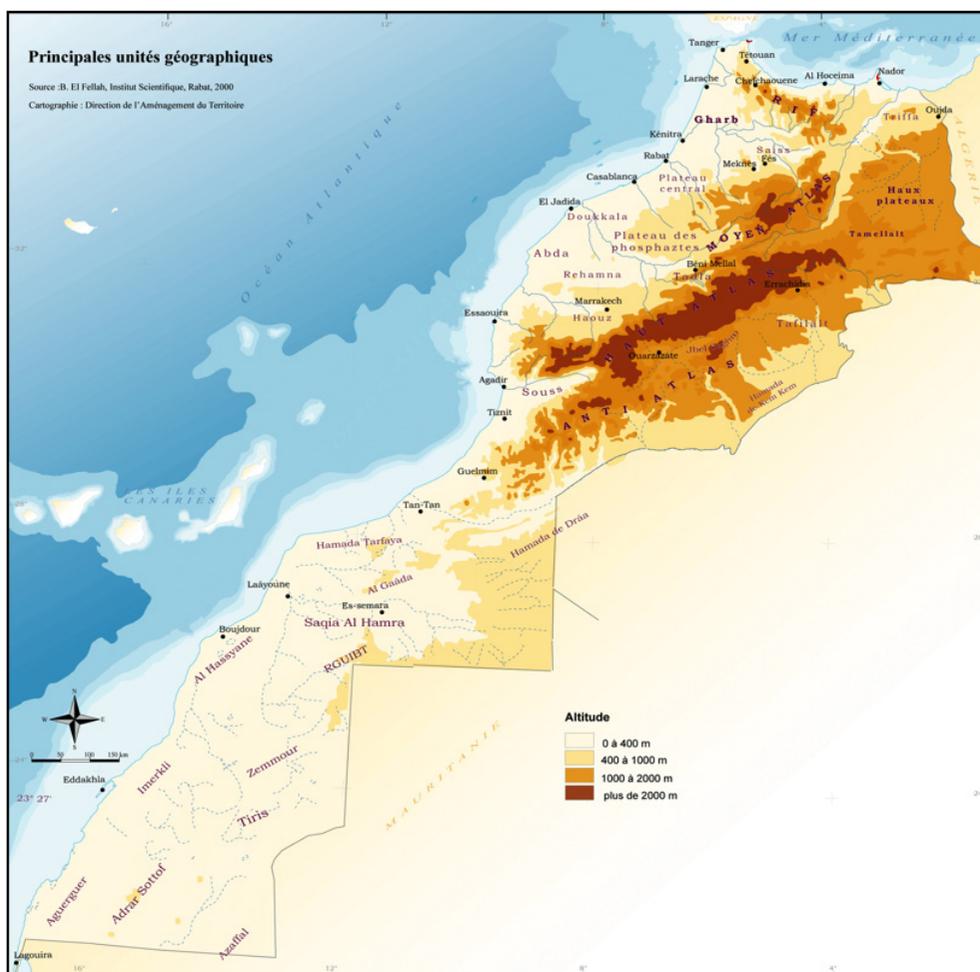


Figure 1 : Principales unités géographiques du Maroc

a. Les sols comme support et milieu de développement de la biodiversité

L'importance stratégique de la ressource SOL, tient au fait que le sol est la ressource (ou le milieu) qui fait interface avec toutes les autres ressources. En effet, il subit et/ou provoque de multiples et diverses interactions positives ou négatives sur l'eau, l'air, la biodiversité, la forêt, le milieu socioéconomique, etc.

Les multiples fonctions de production, de service, de régulation et de soutien du sol sont essentielles à toute forme de la vie. Il est toutefois à noter que, tout en reconnaissant l'importance et la large gamme des services vitaux offerts par la ressource SOL, son rôle est particulièrement plus déterminant pour les développements agricole et forestier où il assure les fonctions, à la fois, de support et de milieu nourricier.

De par les situations géographiques et climatiques du Maroc, le sol s'y trouve assez fragilisé et vulnérable aussi bien aux aléas naturels qu'aux actions anthropiques. La pauvreté et la fragilité du sol sont dues, essentiellement, à sa faible teneur en matière organique et à des utilisations souvent incompatibles avec le principe de sa conservation. Environ 68% des terres agricoles se situent en milieu aride et semi-aride. Malgré maintes interventions menées et les efforts consentis pour la protection du sol, son état continu de se dégrader. Cette dégradation, tant quantitative que qualitative, est à la fois une cause et un effet du recul du couvert végétal en relation avec la faiblesse des taux de matière organique dans le sol et des pertes importantes de fertilité.

Les activités agricoles sont souvent invoquées en termes notamment de défrichement et de surexploitation des parcours, des forêts et des zones humides, de mécanisation inadéquate des travaux du sol et de recours à des techniques culturales non appropriées, ce qui accélère l'érosion éolienne et hydrique. L'emploi abusif d'intrants chimiques agricoles acidifiant le sol qui le rendent peu productif et qui polluent les nappes, ainsi qu'un grignotage continu de l'agriculture sur la forêt, les parcours et le marginal, estimé à 20% en 20 ans, soit environ 1% par an, sont aussi à souligner .

De plus, tant les espaces naturels que les terres agricoles sont menacés par l'urbanisation rapide causée par une forte croissance démographique et l'érection de plusieurs nouvelles villes et quartiers. Cette urbanisation, dont les opérations immobilières représentent 46 %, les opérations industrielles et les équipements 25 % et les opérations touristiques 13%, se fait souvent sur de bonnes terres agricoles, ce qui nuit à la production agricole et menace la sécurité alimentaire.

Selon des études réalisées par le Ministère de l'Agriculture (MADRPM) en 2004, la superficie touchée par l'urbanisation a été estimée entre 3 000 ha/an et 5 000 ha/an (dont 1 000 ha/an sont des terres agricoles). Si rien n'est fait et si le taux moyen de consommation des terres agricoles par l'urbanisation se maintient à 3 500 ha/an, l'étendue des terres consommées arrivera à 70 000 ha à l'horizon 2025, soit 0,8 % de la SAU.

Sont citées également différentes manifestations d'érosion hydrique et éolienne, de salinisation, de pollution et d'exploitation minière, qui affectent substantiellement le capital sol du Maroc.

- **Érosion hydrique** : Elle engendre la destruction de la structure du sol et la réduction de sa profondeur, ainsi que des pertes d'engrais et de matière organique, par le sapage des couches arables, notamment en zones de fortes pentes. La dégradation spécifique des sols par l'érosion hydrique dépasse souvent 4000 tonnes/km²/an dans le Rif et le pré Rif. La figure 2 ci-après, illustre les pertes en terre au Maroc, selon les régions.

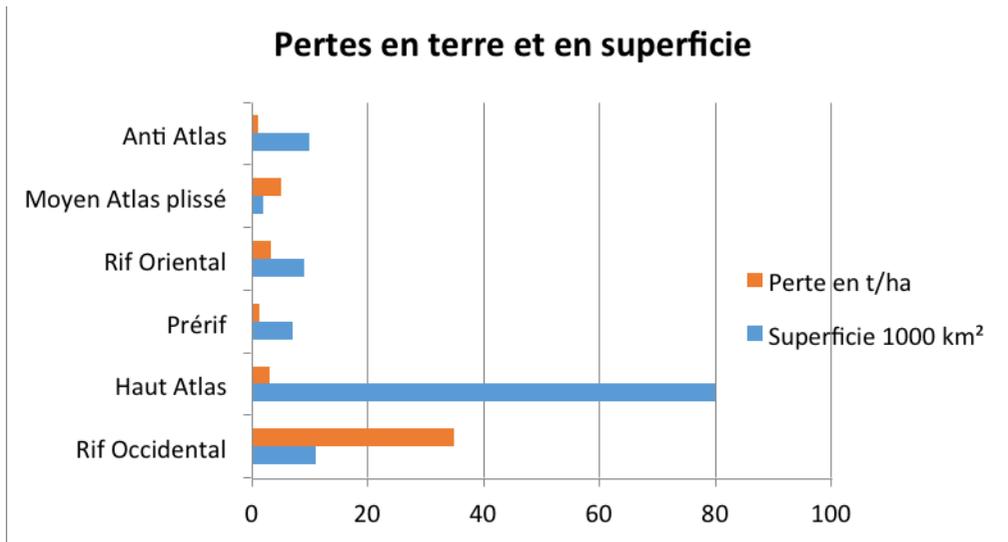


Figure 2 : Pertes en terre au Maroc en t/ha par région (PNABV, 1995)

- Érosion éolienne** : l'abrasion par le vent appauvrit le sol, ce qui a des répercussions négatives sur la croissance et les rendements dans les parcelles où l'érosion est un problème récurrent. Le vent qui souffle constamment au même endroit finit par modifier la texture du sol. Dans les provinces du Sud, la perte de terres de culture au profit de vastes champs de dunes sableuses a été estimée à 155 ha entre 1960 et 1986 dans les provinces d'Errachidia et d'Ouarzazate. Données consignées dans différents rapports du MAPM et du HCEFLCD et rapportées dans l'étude d'élaboration de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, CNEDD, de 2012.

La carte ci-après, représentée dans la Fig. 3, montre les étendues affectées par l'érosion éolienne et les niveaux tout en distinguant les niveaux de gravité notés notamment dans les régions du sud et de l'oriental.

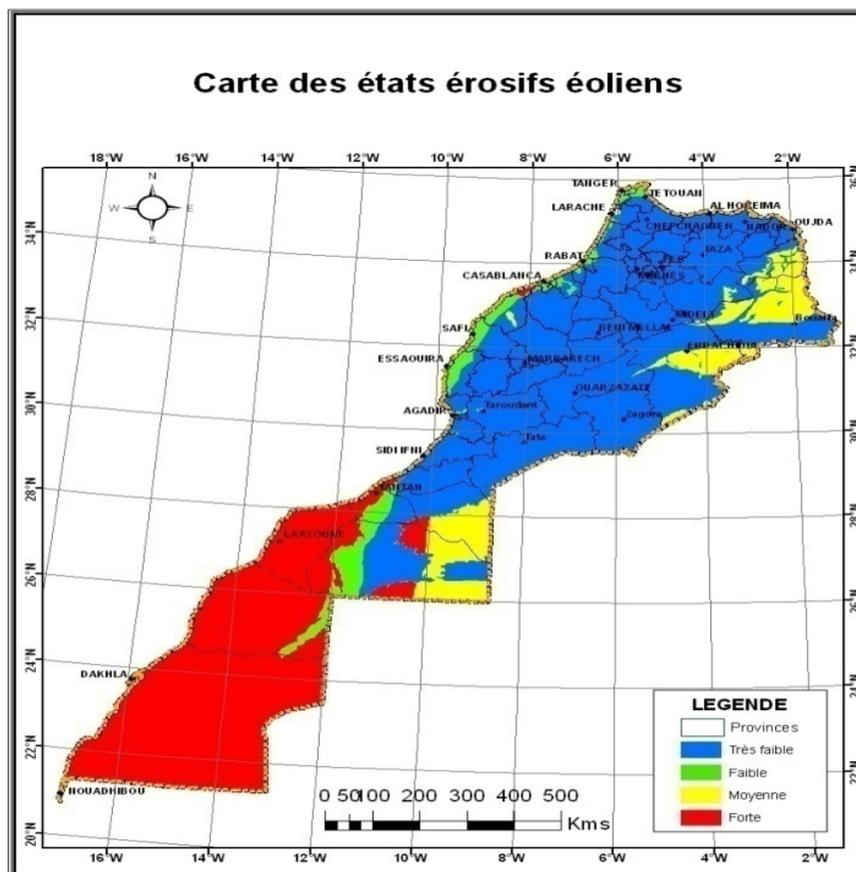


Figure 3 : Carte des états érosifs éoliens

- **Salinisation des sols** : l'utilisation excessive des engrais entraîne une augmentation du taux en sel dans les sols, ce qui diminue de sa productivité et de sa fertilité. En 2011, la superficie des sols salins a été estimée d'après le PNUD et la Banque mondiale à environ 350 000 ha. Les zones les plus touchées sont situées dans les périmètres irrigués d'Ouarzazate, Tafilalet, Haouz, Basse Moulouya, Tadla, Souss-Massa et du Gharb.
- **Pollution des sols** : principalement l'industrie, l'agriculture et certains accidents polluent les sols, mais de très nombreuses activités humaines peuvent être aussi source de séquelles environnementales sur les sols, y compris des activités de loisirs et sportives.
- **Exploitation des mines et carrières** : des effondrements ont pour origine l'extraction de calcaires, de gypses, de marnes, de grès et de sables pour les constructions. Aussi, l'exploitation des sols engendre l'appauvrissement des richesses minières. Des paysages défigurés en sont également une conséquence.

b. Sur le plan climatique

Le Maroc se situe dans une zone de transition entre les deux grands climats généraux que sont le climat tempéré d'une part, et les climats désertiques ou tropicaux, d'autre part. Cette situation lui confère un climat varié et contrasté et donc une grande vulnérabilité aux changements climatiques, ce qui signifie aussi des conséquences et des incidences souvent graves sur la biodiversité nationale³.

L'analyse des tendances climatiques observées pendant la période allant de 1960 à 2005, fait ressortir que les changements climatiques sont déjà en cours au Maroc. Les températures moyennes annuelles ont augmenté de 1,0 à plus de 1,8°C et les précipitations ont subi un déclin qui varie entre 3 et 30%, avec une baisse de 26% dans la région Nord-Ouest du pays, considérée comme la zone la plus humide du Maroc⁴.

Tous les modèles climatiques utilisés pour les simulations climatiques du Maroc sont concordants pour prévoir, à la fin du 21^{ème} siècle, une diminution des cumuls annuels des précipitations comprise entre 10% et 40% et un réchauffement qui se poursuivra et oscillera entre 1,5 et 5°C, voire plus sur les régions du Sud-Est. Le réchauffement prévu se situerait entre 1,5 et 4°C sur les régions méditerranéennes et du Centre et entre 1,5 et 3 °C sur le littoral Atlantique et les provinces sahariennes⁵.

Parmi les aléas météorologiques, conséquents des changements climatiques, figurent les tempêtes, les gros orages, la grêle, les crues torrentielles, les inondations et la sécheresse. Les risques qui en découlent sont variables selon les régions, les années et les saisons et ils peuvent affecter gravement les biens matériels et les vies humaines, de manière directe, violente et subite ou de manière insidieuse⁶.

La biodiversité, qui subit les diverses manifestations et agressions climatiques, ne cesse de décliner et de perdre de sa vigueur et de ses composantes, avec souvent des destructions massives d'écosystèmes et d'habitats.

Les ressources naturelles du Maroc sont, pour de grandes proportions du territoire national, menacées et soumises à diverses formes de dégradation et de déperdition, situation accrue notamment, dans le contexte des changements climatiques. Ces derniers et les tendances d'assèchement et de réchauffement qui s'y sont associées, exacerbent des situations de fragilité et de vulnérabilité déjà assez avancées dans les espaces agricoles et forestiers avec leurs conséquences sur la biodiversité tant continentale que marine⁸.

Les incidences du changement climatique sur **l'agriculture** sont considérables, en termes notamment d'augmentation des besoins en eau d'irrigation et de baisse des rendements des principales cultures conduites en agriculture pluviale. Par ailleurs, des études ayant abordé les effets du réchauffement climatique sur nos **écosystèmes forestiers** s'accordent à conclure que ce dernier provoquera la disparition d'un certain

4. Rapport de la troisième communication nationale sur le changement climatique, TCN 2015.

5. Projet d'intégration du changement climatique dans le Plan Maroc Vert, PICPMV, 2011/2015, PAMP/ADA.

6. Étude de stratégie nationale de Développement Durable, SNDD, 2014, (CID pour le Département de l'Environnement).

7. Stratégie Nationale de l'Environnement, SNE, Département de l'Environnement, 2014 ;

8. Troisième communication nationale sur le CC, TCN, Département de l'Environnement, 2015, Volet ADAPTATION.

9. Les écosystèmes forestiers face au changement climatique. Situation et perspectives d'adaptation au Maroc ; Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), 2009.

10. Les écosystèmes forestiers face au changement climatique : Dr. Omar Mhirit et Dr. Mohamed Et-tobi et différents Rapports du HCEFLCD et Rapport de SNE, 2014 ; Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) ; 2009 ;.

nombre d'espèces et la migration d'autres . En effet, on commence déjà à trouver des espèces originaires des zones arides ou semi-arides dans des zones géographiques dites tempérées¹⁰.

II.2. Contexte socio-économique

Le Maroc a mis en place plusieurs stratégies sectorielles en accompagnement de son développement socio-économique et pour s'inscrire dans les politiques actuelles orientées vers une plus grande prise en considération de l'environnement, ce qui a permis d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et de promouvoir de nouveaux produits. Le pays avait aussi su profiter de sa stabilité politique et sociale.

Dans l'ensemble, la performance du Maroc est encourageante et le climat des affaires s'est amélioré. À titre d'exemple, l'année 2013 a été marquée par l'amélioration des revenus du tourisme (2%), des transferts des marocains résidents à l'étranger, et par une hausse significative des investissements directs étrangers (IDE) de 20%. L'économie marocaine a consolidé sa croissance, son PIB ayant été en progression de 2,7% à 4,7% respectivement en 2012 et 2013, et ce, dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale. Des rapports du Haut Commissariat au Plan et autres rapports de conjoncture, établissent que cette performance est imputable en particulier à la bonne vitalité de l'agriculture, car les activités non-agricoles sont restées peu dynamiques par rapport à 2012.

Selon une note du Haut Commissariat au Plan (HCP), intitulée «Budget économique prévisionnel 2014», le Maroc devrait connaître en 2014 une hausse du taux de chômage à 9,8% de la population active, contre 9,1% l'an passé, sur fond de ralentissement de la croissance», a souligné le HCP.

C'est dans ce contexte que le Maroc continue de mettre en œuvre son programme de réformes (subventions, fiscalité, retraite, protection sociale et système budgétaire), avec un double objectif visant à améliorer l'efficacité des finances publiques et à soutenir le développement d'un modèle de croissance inclusif porté par le secteur privé, et créateur d'emplois pour les jeunes.

La finalité des différentes stratégies de développement économique et social est **l'amélioration du niveau de vie de la population et son bien-être**. Ces objectifs sont tributaires d'une croissance économique soutenue et durable, croissance qui soit à même de créer des richesses et de fournir des opportunités d'emploi. Cependant, face à la faiblesse du rendement économique de la production nationale, conjuguée à l'accumulation, pendant des décennies, de déficits sociaux (chômage, pauvreté, analphabétisme, mortalité infantile, etc.), les solutions ponctuelles et/ou partielles, sans cohérence à long terme, ne peuvent servir de remèdes efficaces.

Il importe conséquemment de pouvoir agir sur les causes profondes et structurelles, qui sont à la base des dérèglements précités, notamment sur la faible croissance économique et la sous-utilisation des potentialités du pays, particulièrement celles en main-d'œuvre. **La situation est d'autant plus préoccupante que la transition démographique que connaît le Maroc impliquera une demande sociale croissante, une pression sur les ressources naturelles en même temps qu'elle offrira une force de travail considérable, dans le futur.** Il est actuellement admis et reconnu que la biodiversité présente un intérêt socio-économique indéniable et qu'elle contribue pour une part non négligeable à l'économie nationale et locale et que les ressources biologiques des milieux naturels (écosystèmes, espèces rares, variétés et génomes) constituent une source importante de richesses dans différents secteurs (agriculture, élevage, foresterie, pêche, plantes médicinales, lichens, plantes aromatiques, champignons comestibles, apiculture, pêche continentale, algues marines, etc.).

L'importance de la diversité biologique sur le plan socioéconomique dans le pays ne fait pas de doute. On n'a qu'à penser au littoral, qui présente un grand intérêt économique pour le Maroc, en concentrant de grandes agglomérations, ainsi que la majorité des activités industrielles et économiques d'envergure. Le

11. Les écosystèmes forestiers face au changement climatique. Situation et perspectives d'adaptation au Maroc ; Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), 2009.

12. Stratégie Nationale de Développement Durable ; Département de l'Environnement, 2014.

littoral marocain compte une quarantaine de Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), répartis sur une superficie totale de 205 000 hectares qui est constituée pour l'essentiel de baies, de falaises, de lagunes et d'embouchures d'oueds, et qui se caractérisent par une richesse exceptionnelle en diversité faunistique et floristique. De par son attractivité, la zone côtière connaît, depuis de nombreuses décennies, un processus de littoralisation qui a favorisé l'émergence de nombreuses activités (pêche, industrie, exploitation de sable, etc.), mais aussi une grande affluence d'activités touristiques, avec l'émergence de destinations balnéaires très prisées. Les projets et plans de développement touristique se sont multipliés, notamment le Plan Azur qui s'inscrit dans la stratégie Tourisme 2010 du Maroc.

L'impact socio-économique de la forêt est considérable à plusieurs égards. La forêt contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée économique, grâce à la génération d'une valeur directe de presque 1 Milliard USD et à la création de l'équivalent de 10 millions de journées de travail, essentiellement dans le milieu rural (par exemple, les valeurs générées par l'écosystème « Arganier » représentent 7,2% du PIB de la région du Sous Massa)¹¹. Ce secteur stimule également le tissu industriel et artisanal. Il permet l'approvisionnement de 60 unités industrielles et plus de 6 000 artisans (bois d'œuvre et d'industrie, liège, plantes aromatiques et médicinales, champignons)¹². Enfin, la forêt contribue de manière significative au bilan énergétique national, à hauteur de 18%, soit l'équivalent de 3 millions de tonnes équivalent pétrole, le bois étant le principal combustible en milieu rural¹³.

La diversité spécifique du milieu marin (méditerranéen et atlantique) est l'une des plus riches de la région méditerranéenne. Selon l'étude nationale sur la biodiversité de 1997¹⁴, plus de 7820 espèces ont été identifiées et le peu d'espèces nouvellement décrites (une dizaine) ne semble pas entraîner de profondes modifications sur la composition initiale de la biodiversité marine nationale. La situation actuelle de la biodiversité marine reste bien préoccupante : coraux et algues sont en régression dans certaines zones, et les communautés de poissons marins sont altérées et/ou dégradées. De ce fait, de nombreux écosystèmes sont dégradés ou subissent de fortes menaces. En dehors des espèces visées par la pêche artisanale et la pêche côtière ou hauturière, d'autres espèces appartenant à la biodiversité marine et côtière sont plus ou moins menacées, sinon dans leur pérennité, du moins dans la rentabilité de leurs stocks. Il s'agit, entre autres, des espèces suivantes :

- Le corail rouge, surexploité dans toute la Méditerranée marocaine et au large de Larache ;
- La palourde qui a vu ses stocks presque disparaître en quelques années dans la baie de Dakhla, entre autres ;
- La grande nacre, espèce très menacée dans toute son aire de dispersion ;
- Le phoque moine, espèce menacée à l'échelle planétaire ;
- La grande alose qu'on pense récemment disparue ;
- L'anguille qui souffre également des mêmes problèmes que l'alose ;
- Les algues rouges¹⁵.

La croissance démographique est également une cause d'érosion de la biodiversité marine et terrestre. La croissance démographique, au Maroc comme dans d'autres pays, se présente comme un important facteur d'érosion de la biodiversité. Elle entraîne une consommation accrue de ressources pour la production de biens matériels et la conversion d'habitats naturels en paysages dominés par l'agriculture, l'urbanisation et les installations industrielles.

II.3. Cadre constitutionnel, juridique et institutionnel

Depuis une vingtaine d'années déjà, le Maroc s'est engagé dans un processus d'intégration des aspects environnementaux dans ses politiques de développement, par le moyen de nombreuses politiques, initiatives et stratégies, dans l'ensemble assez développées, mais n'échappant pas à des difficultés en termes de leur déploiement, de manière cohérente et intégrée, sur le terrain.

13. Les écosystèmes forestiers face au changement climatique. Situation et perspectives d'adaptation au Maroc ; Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) , 2009.

14. Stratégie Nationale de Développement Durable ; Département de l'Environnement, 2014 ;

15. 5ème rapport national sur la mise en œuvre de la CDB ; Département de l'Environnement, 2014.

Néanmoins, des avancées accomplies ces dernières années méritent d'être soulignées, notamment l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD), la nouvelle Constitution marocaine de 2011 et la création du Conseil économique, social et environnemental (CESE) :

- Le 7 février 2011, le processus d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable a été adopté. La Charte publiée en 2011 consacre les grands principes du développement durable ;
- La Nouvelle Constitution du Maroc promulguée le 18 juin 2011 consacre le développement durable et rénove la gouvernance. Il s'agit dorénavant de pouvoir faire vivre cette nouvelle démocratie. Aussi, le gouvernement doit-il favoriser la formation des citoyens pour que le peuple puisse effectivement exercer ses droits et assumer ses nouveaux devoirs ;
- La loi cadre a été promulguée en mars 2013, le Conseil du Gouvernement a adopté la Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et le Développement Durable, issue de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, laquelle Charte ayant abordé de façon élargie le concept de développement durable.

Les dispositions précitées et la Charte tout particulièrement, sont perçues comme un tournant et un changement substantiel substantiel dans les démarches d'approche et comme un grand chantier d'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement, à tous les niveaux.

Parmi les dispositifs institutionnels récents figure également **l'amorce d'un redéploiement régional du Département de l'Environnement** avec la création des Services Régionaux de l'Environnement (SRE) et des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD). **Par ailleurs, des agences spécialisées** chargées de mettre en œuvre des programmes spécifiques ayant rapport avec la mise à niveau environnementale du pays ont aussi été créées, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

- L'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) ;
- L'Agence Marocaine de l'Energie Solaire (Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN)) chargée de la mise en œuvre du programme solaire marocain ;
- L'Agence de Développement Agricole (ADA) ;
- L'Office National pour la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires ;
- L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) ;
- Le Service de la Santé Publique et de la Surveillance Epidémiologique ;
- L'Agence Nationale pour la Valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales ;
- L'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).

Sur le plan juridique, des avancées ont été également enregistrées ces dernières années. L'arsenal juridique national s'est enrichi de plusieurs lois, notamment les suivantes :

- La loi n° 22-07 relative aux aires protégées ;
- La Loi 29-05 relative à la conservation de la flore et de la faune sauvages et au contrôle de leur commerce (CITES);
- La loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables ;
- La loi n° 47-09 relative à l'efficacité énergétique ;
- La loi n° 77.15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs en matière plastique ;

- La loi-cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, CNEDD, adoptée en mars 2014 ;
- La loi n° 81.12, relative au littoral promulguée en 16 juillet 2015 ;
- La loi n° 15-12 relative à la prévention et à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

Par ailleurs, plusieurs textes d'application des lois environnementales ont été promulgués. Ils concernent principalement la loi n°10-95 sur l'eau, la loi 12-03 sur les études d'impact, la loi 13-03 sur la protection de l'air et la loi n°28-00 sur les déchets. Plusieurs projets de décrets et d'arrêtés ont aussi été préparés et sont en phase de concertation avec les Départements concernés.

À titre illustratif et d'exemple de politiques sectorielles de développement orientées vers la protection de l'environnement et vers le développement durable, soulignons notamment le Plan Maroc Vert (PMV) qui, à travers **son pilier II, «agriculture solidaire»**, montre et met en relief la place accordée dorénavant aux dimensions environnementales et sociales dans les politiques de développement agricole.

III. État de la biodiversité au Maroc

III. 1. Principales caractéristiques de la biodiversité nationale

A. Diversité biologique, importance et vulnérabilité

Le Maroc se situe à un carrefour de plusieurs influences biogéographiques et couvre 5 régions biogéographiques (atlantique, atlasique, continentale, méditerranéenne et saharienne), ce qui en fait l'un des pays les plus diversifiés du bassin méditerranéen (Figure 1). Sa position géographique particulière lui confère une gamme remarquable de bioclimats allant de l'humide au désertique. Il en découle une grande diversité bioécologique qui compte parmi les plus importantes du bassin méditerranéen. Cette diversité se traduit par un nombre important d'espèces identifiées, mais aussi par un taux d'endémisme important, une diversité des écosystèmes et la richesse et la particularité de ses ressources génétiques (phytogénétiques et zoogénétiques). En effet, la biodiversité nationale revêt une importance écologique particulière, avec plus de 24 000 espèces animales et 7 000 espèces végétales identifiées et un taux d'endémisme global de 11% pour la faune, et de plus de 20% pour les plantes vasculaires, taux presque inégalé dans tout le bassin méditerranéen.

Tableau 1 : Structure des grands types de milieux de la biodiversité spécifique du Maroc

Groupe	Nombre total d'espèces	Endémiques	Rares ou menacées
Faune aquatique continentale	1575	136	125
Invertébrés terrestres	15293	2280	69
Amphibiens	11	2	3
Reptiles	92	21	31
Oiseaux	449	12	98
Mammifères	105	12	16

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces estimées
Algues pluricellulaires	500	600
Champignons supérieurs	820	1000
Lichens	700	1000
Mousses	350	500
Fougères	60	60
Phanérogames	5211	5211
Total	7641	8371

16. Stratégie Nationale de Développement Durable, (SNDD) ; Département de l'Environnement, 2014
 17. Stratégie Nationale de Développement Durable, (SNDD) ; Département de l'Environnement ; 2014

Le Maroc compte d'ailleurs parmi les régions qualifiées de «Hot spots» ou points chauds de biodiversité, c'est-à-dire parmi les régions les plus riches en espèces endémiques (Environ ¼ de la flore vasculaire du Maroc est endémique).

En plus des écosystèmes côtiers et marins, méditerranéens ou atlantiques, une quarantaine de milieux continentaux ont été identifiés comme particulièrement riches en biodiversité. Parmi les écosystèmes terrestres, les plus importants sont les écosystèmes forestiers et péri-forestiers, les écosystèmes désertiques et les écosystèmes agricoles.

La région saharienne comporte d'autres écosystèmes, qui, de par leurs formations végétales, sont très souvent rattachés aux écosystèmes forestiers et steppiques. Ils sont généralement à base d'Acacia ou de Chaméphytes, Chénopodiacées très clairsemés.

Les espaces les plus riches en termes d'endémisme sont le Maroc saharien océanique pour les mammifères ; les hautes montagnes - Haut et Moyen Atlas - et les plaines océaniques pour ce qui est des reptiles. Le secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM) du Maroc est l'un des plus riches au monde, en raison de sa diversité, avec 400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique, et 800 espèces à potentiel aromatique ou médicinal¹⁶. Actuellement, le pays est classé 12ème exportateur mondial des plantes aromatiques et médicinales¹⁷.

Les ressources biologiques de ces milieux constituent une contribution importante à la richesse nationale dans différents secteurs économiques et humains (agriculture, élevage, foresterie, pêcheries, plantes médicinales, lichens, plantes aromatiques, caroube, glands, champignons comestibles, champignons, truffes, oignon sauvage, apiculture, gibier, escargots, tortues, oiseaux, pêche continentale, algues marines, corail, écotourisme).

De son côté, la diversité spécifique du milieu marin est également l'une des plus riches qui existe dans la région méditerranéenne. Dans l'étude nationale sur la biodiversité conduite en 1997, plus de 7820 espèces y ont été identifiées et le peu d'espèces nouvellement décrites (une dizaine) ne semble pas entraîner de profondes modifications sur la composition initiale de la biodiversité marine nationale.

Sur le plan génétique, l'étude récente du potentiel génétique marin du Maroc montre qu'il existe un grand nombre d'espèces utilisables pour leurs caractéristiques génétiques. Elles sont exploitées dans de nombreux pays avancés mais, faute de moyens, ne le sont pas encore au Maroc. Elles constituent, de ce fait, un patrimoine très riche à explorer à des fins de valorisation et leur potentiel est énorme. A noter que jusqu'à présent, l'aquaculture est très peu développée et ne contribue qu'à un très faible pourcentage dans la production biologique marine globale¹⁵. Il est attendu que cette situation puisse changer pour une plus grande optimisation de l'utilisation de possibilités offertes dans ce domaine de l'aquaculture

B) Importance stratégique

La biodiversité nationale revêt une importance écologique particulière et un intérêt socio-économique fondamental pour le développement du pays. Les ressources biologiques exploitées contribuent à une part importante de la richesse nationale dans différents secteurs de l'économie comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les pêcheries.

Il est de nos jours admis que la résilience d'un écosystème naturel va de pair avec la résilience de la société toute entière, sachant que la réduction de la résilience des écosystèmes débouche sur la réduction de la capacité de la nature à fournir les services essentiels dont la société a besoin. Lorsque les pertes de biodiversité et de services écosystémiques sont importantes, on assiste à des conflits d'usage qui sont sources de tensions et de compétition entre les différents acteurs économiques (ménages, agriculteurs, entrepreneurs), ce qui a des conséquences importantes pour le développement socioéconomique d'un pays ou d'une région. Par conséquent, la diversité biologique ne contribue pas uniquement au bien-être matériel et à la subsistance des Marocains, mais contribue également à la sécurité, à la résilience, aux relations

18. 5ème Rapport national sur la mise en œuvre de CDB ; Département de l'Environnement ; 2014.

19. Les écosystèmes forestiers face au changement climatique. Situation et perspectives d'adaptation au Maroc ; Omar Mhirit et Mohamed Et-tobi , 2009.

sociales, à la santé et à la liberté de choix et d'action. Le rapport « Évaluation de la diversité biologique nationale et de sa relation avec le bien-être humain », comme d'autres études¹⁹, a identifié les principaux services écosystémiques présents au Maroc. Ces derniers sont répartis dans les trois catégories suivantes :

- les services de prélèvement ou d'approvisionnement : il s'agit de l'ensemble des services écosystémiques dont bénéficie l'être humain grâce à la production de biens consommables, notamment pour un usage alimentaire, pour le bois de construction ou l'énergie, pour les ressources piscicoles, les ressources médicinales, l'eau potable, etc. ;
- les services de régulation : ce sont les services environnementaux responsables du contrôle des processus naturels et, par conséquent, qui ont un impact positif sur le bien-être humain : la régulation des maladies, du cycle de l'eau et de celui des sols et des éléments chimiques, la régulation des crues des cours d'eau, l'atténuation des variations climatiques, auxiliaires biologiques des cultures, etc. ;
- les services culturels et esthétiques : ils se distinguent des services écosystémiques susmentionnés de par leur nature sociale et non matérielle ; ce sont des services à forte valeur culturelle, spirituelle et artistique, qui touchent directement et en profondeur à la liberté et l'identité de chaque individu.

Conscients de l'importance et de la valeur de la biodiversité présente dans le territoire marocain, des efforts ont été entrepris pour sa protection depuis le début du 20^{ème} siècle par les autorités marocaines. Ces efforts n'ont malheureusement pas permis d'endiguer entièrement la pression croissante sur la biodiversité et les écosystèmes et les services qu'ils nous rendent. L'adoption de la CDB a permis d'accélérer la coordination et la mise en œuvre des politiques, législations et actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, en cherchant à respecter les prescriptions des conventions internationales en la matière.

20. Département de l'Environnement ; 2014 ; *Rapport sur l'état de l'environnement du Maroc, PEEM*. 17. *Idem* : Département de l'Environnement ; *Stratégie Nationale de Développement Durable, (SNDD) ; 2014*

21. Département de l'Environnement ; 2014 ; *Rapport sur l'état de l'environnement du Maroc, PEEM*.

III.2. Ampleur et formes de dégradation affectant la diversité biologique nationale

Au Maroc, les menaces naturelles et les pressions anthropiques sur la biodiversité sont pour la plupart en hausse, et ce, malgré une prise de conscience croissante et maintes actions de préservation menées, à plusieurs niveaux, par les pouvoirs publics. De nombreuses actions ont été en effet mises en œuvre pour inverser la tendance : délimitation d'aires protégées, plans d'action pour les espèces, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, sensibilisation, etc.

Tel que mentionné précédemment, les causes principales de la perte de biodiversité sont en particulier la fragmentation, la dégradation et la perte d'habitats, la pollution, la gestion inappropriée de l'eau, les espèces envahissantes, la surexploitation et les changements climatiques. Les interactions et combinaisons entre ces pressions expliquent la situation actuelle des espèces et des espaces au Maroc. La fragmentation des écosystèmes et l'artificialisation des sols interrompent des continuités écologiques nécessaires pour que les espèces puissent migrer ou se déplacer entre les différentes zones qu'elles utilisent et pour que les populations d'une même espèce puissent échanger des individus. **Sont incriminées, les activités humaines (A), les menaces naturelles, telles que la désertification, le changement climatique, l'envahissement par des plantes exotiques (B), et l'urbanisation et la littoralisation (C).**

A. Les activités humaines

Les activités humaines génèrent des pollutions domestiques, industrielles et spéciales (médicales, entre autres), induisant des problèmes de santé, des disparitions d'habitats écologiques et d'espaces vitaux pour les espèces. Dans les milieux terrestres et marins, la présence de polluants est un autre facteur expliquant la situation actuelle défavorable des espèces. Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air affectent directement certaines espèces et peuvent avoir des effets directs et indirects importants sur les milieux naturels et sur les chaînes alimentaires en les dégradant et/ou contaminant. Les besoins alimentaires impactent aussi les espaces naturels, rongant les forêts de l'intérieur à cause des déboisements et du surpâturage, mais causent aussi la réduction de la biodiversité, notamment en milieux marin et côtier.

B. Les menaces naturelles

Les menaces naturelles sont essentiellement dues aux périodes sèches de plus en plus longues et de plus en plus fréquentes, induisant assèchements, désertification, ensablement, pertes de sols et de terres, exodes, déprises agricoles, etc. Ces menaces entraînent notamment l'aggravation des déséquilibres dans les écosystèmes agricoles et forestiers. Actuellement, près de la moitié des terres cultivables sont situées dans des zones qui reçoivent une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 400 mm. Cette pluviométrie ne permet qu'un système de culture précaire à haut risque, basé sur l'alternance céréale/jachère. Les 50% des terres restantes, où les conditions climatiques sont relativement favorables, sont cultivées principalement pour les céréales, les légumineuses, les fourrages et les arbres fruitiers. La carte ci-après de la Direction de la Météorologie Nationale (Figure 4), donne une représentation de la répartition spatiale de la pluviométrie sur le territoire national.

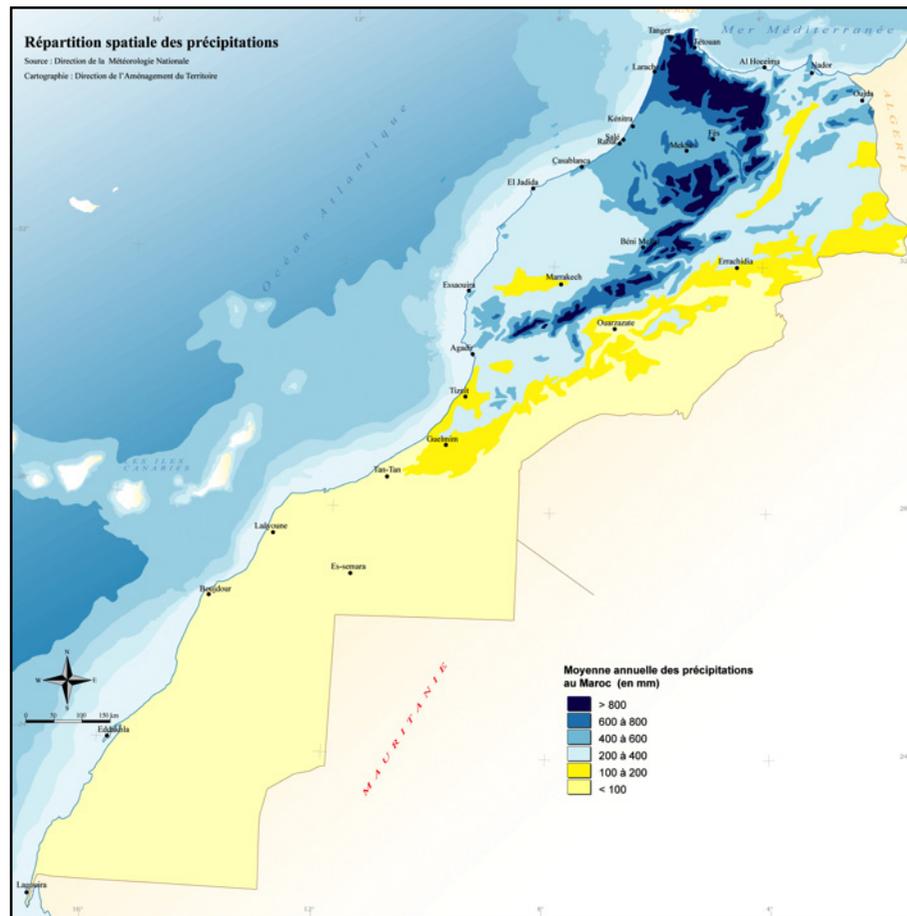


FIGURE 4 : REPARTITION SPATIALE DES PRECIPITATIONS
 (Source : Direction de la Météorologie Nationale, DMN)

La désertification

La désertification, accentuée par les changements climatiques, représente également l'une des principales raisons de dégradation et de déperdition de la biodiversité marocaine car elle est un facteur de destruction des habitats et des écosystèmes. Elle concerne l'intégralité du territoire marocain, soumis à des climats arides, semi-arides et subhumides.

Les changements climatiques

Les changements climatiques aggravent la dégradation de la biodiversité et accentuent leur empreinte écologique. En effet, la diminution des précipitations et les périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues soumettent les écosystèmes à des stress et réduisent leur productivité. De plus, le réchauffement climatique est un phénomène aggravant certains mécanismes tels que la fragmentation, la dégradation ou la disparition d'habitats, ou bien la propagation d'espèces exotiques envahissantes, qui représentent déjà une menace forte face au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes.

Les espèces exotiques envahissantes

Par leur dispersion rapide dans les milieux qu'elles occupent, les espèces exotiques envahissantes peuvent, soit détruire d'autres espèces, soit les remplacer en empêchant leur implantation, en perturbant les milieux, en occupant leurs habitats ou en consommant les mêmes ressources. Parmi les premières causes qui engendrent l'arrivée et l'installation de nouvelles espèces envahissantes, se trouvent les échanges commerciaux de toute nature, de même que l'élevage ou certaines pratiques d'aquaculture. Le tourisme, peut aussi jouer un rôle important dans l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, végétales et animales.

Des prospections sur le terrain ont été conduites depuis 1980 en vue de recenser les espèces nouvellement

22. Département de l'Environnement ; 2014 ; Rapport sur l'état de l'environnement du Maroc, PEEM. 17. Idem : Département de l'Environnement ; Stratégie Nationale de Développement Durable, (SNDD) ; 2014
 23. Département de l'Environnement ; 2014 ; Rapport sur l'état de l'environnement du Maroc, PEEM.

introduites et absentes de la flore marocaine et qui sont qualifiées comme invasives dans les autres pays. Les résultats préliminaires des prospections ont permis de ressortir une première liste des espèces potentiellement envahissantes des milieux cultivés et des écosystèmes naturels et qui existent déjà dans le pays. Il s'agit de l'*Oxalis pes-caprae*, *Kochia scoparia* (L.) Scrad., *Salpichroa origanifolia* (Lam.) Baillon, *Solanum elaeagnifolium* Cav., *Abutilon theophrasti* Medik., *Ammania coccinea* Griseb., *Echinochloa phyllopogon* (Stapf) Koss, *Cyperus difformis* L., *Dactyloctenium aegyptiacum* (L.) Richt., *Solanum cornutum* Lam., *Brachiaria eruciformis* (Smith) Griseb., *Verbesina enceloides* Cav, *Acacia mollissima* Willd., *Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle et *Arctotheca calendula* (L.) Levyns. Le déploiement rapide de cette liste permet de constater que deux familles (Poaceae et Solanaceae) fournissent plus de 50% de ces espèces, 69% sont rentrées entre 1920 et 2000 et seulement *Solanum elaeagnifolium* a fait l'objet de l'analyse du risque. Cependant, il est temps de procéder à l'analyse du risque des plantes nuisibles et/ou leurs filières d'introduction selon les normes internationales, afin que le Maroc ait ses listes d'espèces autorisées, des espèces interdites et des espèces dont l'analyse devrait être suivie.

C. Urbanisation et littoralisation

Une menace importante sur la biodiversité du pays découle **de l'urbanisation et de la littoralisation**, qui consomment de plus en plus d'espaces. Elles puisent des matériaux de construction dans les dunes littorales, les lits d'oueds et les carrières, et provoquent la dégradation et la disparition des espaces et des espèces qu'ils abritent. L'urbanisation gagne également en superficie et empiète sur des bonnes terres agricoles et sur des espaces forestiers et péri-forestiers, limitant leurs rôles écologiques, économiques et sociaux. Par conséquent, la disponibilité de la surface agricole utile (SAU) par habitant connaît une tendance à la baisse, étant passée de 0.32 ha/habitant en 1960 à 0.35 ha/habitant en 1990, en faveur du défrichement et de l'extension des zones de culture. On estime que cette surface agricole utile ne sera plus que de 0.22 ha/habitant en l'an 2025. La figure 5 donne la progression du taux d'urbanisation (Population urbaine) de 1985 à 2015, ayant passé de 44,9% à 60% actuellement.

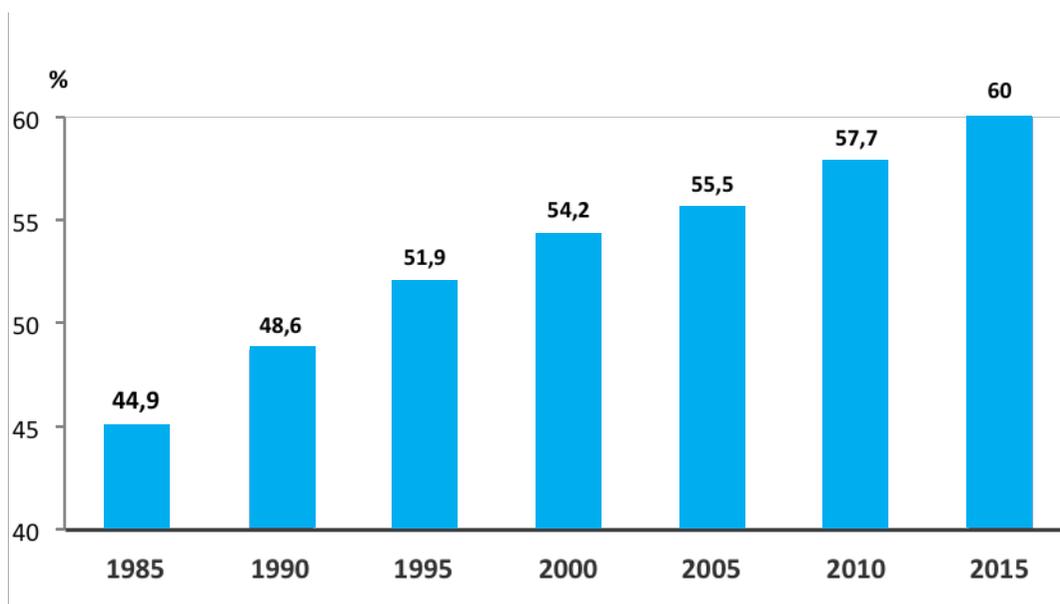


FIGURE 5: TAUX D'URBANISATION DE LA POPULATION (HCP, 2011)

Source REEM 2015

III.3. Conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique

Au Maroc, la biodiversité ne cesse de décliner, à cause de la destruction massive des écosystèmes et des habitats. Le cortège floristique et faunistique perdent de plus en plus de son importance et des habitats spécifiques qui caractérisent certaines espèces hautement exigeantes. La moyenne annuelle des coûts économiques additionnels causés par la perte de la biodiversité dus au changement climatique a été estimée à 300 millions de dollars US pour l'année 2010. À l'horizon 2030, selon un modèle actuel intensif en carbone, couplé avec le changement climatique, l'inaction fera passer ce chiffre à 2000 millions de dollars

24. Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) ; 2009 : Les écosystèmes forestiers face au changement climatique, par Dr. Omar Mhirit et Dr. Mohamed Et-tobi
 25. Troisième Communication nationale sur le CC, Mission I, Volet Adaptation, Chapitre Forêt Référence ici SVP

(DARA, 2012)²³. Selon la même source, le coût de l'inaction causera un déclin de la richesse biologique et des services écosystémiques estimé à \$100 Millions à l'horizon 2030.

La perte et l'érosion de la diversité génétique, en particulier de la biodiversité agricole pour ce qui est des petits agriculteurs, est associée à la diminution de la sécurité alimentaire, à une incertitude économique accrue, à une plus grande vulnérabilité et pauvreté, à la réduction des possibilités d'adaptation et à une accélération de la perte de connaissances locales sur la biodiversité agricole pour les générations futures. L'affectation des moyens de subsistance accentue le phénomène de pauvreté aux niveaux rural et périurbain. Les conséquences de la perte de biodiversité sur le bien-être des populations sont déjà perceptibles à plusieurs niveaux, notamment :

- En milieu rural où les populations dépendent des ressources ligneuses pour satisfaire leurs besoins en matière d'énergie, la diminution du potentiel végétal risque de compromettre la sécurité énergétique. En effet, le bois de chauffe et le charbon de bois assurent encore une grande partie de ces besoins ;
- Dans le domaine agricole, l'accélération de l'érosion éolienne et hydrique liée en partie au déboisement conduit à une baisse de la fertilité des sols mais aussi à des phénomènes d'ensablement observés par exemple dans les oasis du Sud du pays. Ce comblement progressif des bas-fonds a entraîné une baisse de la productivité de ces terres ;
- La détérioration de certains services notamment la qualité de l'eau, ainsi que la raréfaction des ressources halieutiques, telles que les poissons, peuvent entraîner des carences nutritionnelles et occasionner des maladies²⁴.

Les conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique sont perceptibles à plusieurs niveaux et se manifestent notamment par (i) une réduction de la disponibilité des ressources naturelles et ses conséquences en termes de pauvreté, (ii) des risques pour les ressources hydriques, et sur l'agriculture, la forêt et sur le milieu marin, et (iii) des manifestations telles que l'invasion acridienne, les maladies infectieuses, etc.

(i) Réduction de la disponibilité des ressources naturelles et pauvreté

Il est évident que la réduction des espaces forestiers, des surfaces pastorales, de la fertilité du sol, ne peuvent avoir que des conséquences négatives sur la disponibilité des ressources naturelles et des services que procurent ces écosystèmes (bois, sous-produits de la forêt, céréales, légumes, unités fourragères, cheptel, etc.). Il en découlera inévitablement des situations de pénuries de ces produits et des évolutions devant se traduire par une diminution des recettes et des revenus pour les populations, par une perte de journées et de postes de travail, plus de chômage, etc.

Une telle situation se traduira par une aggravation des conditions de pauvreté notamment en milieu rural. La pauvreté est une cause de la dégradation des ressources naturelles, mais elle en est aussi une la conséquence. Sachant, à ce propos, que la population marocaine est essentiellement rurale et que c'est dans le milieu rural que sont concentrées les ressources forestières et agricoles qui constituent le support des besoins de ces populations.

(ii) Risques pour les ressources hydriques et sur les secteurs agricole, forestier et marin.

Pour les ressources hydriques, les études prédisent une baisse certaine et bien significative, bien que variable d'une région à l'autre, à partir de 2030, due à l'effet des changements climatiques. La diminution progressive des ressources en eau mobilisable et mobilisée exacerberait le stress hydrique à l'horizon 2020-2025 pour atteindre le seuil de pénurie²⁵.

l'aléa climatique a toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte quasi-constante pour le développement du secteur agricole. Bien que les effets de l'augmentation de la température sur l'agriculture restent généralement peu perceptibles par rapport à ceux de la baisse des précipitations, force est de noter

26. Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) ; 2009 ; Dr. Omar Mhirit et Dr. Mohamed Et-tobi, *Les écosystèmes forestiers face au changement climatique, année ?*
27. Bounoua et al., 2013

que l'influence du climat sur le secteur est tellement grande et peut compromettre sérieusement, voire inhiber fortement, les efforts de développement consentis par le pays à tous les niveaux.

Pour le secteur forestier, les changements climatiques accentuent les stress des écosystèmes en général dans leurs composantes végétales et animales. Les risques se manifestent notamment par la raréfaction des ressources en eau qui provoque des déséquilibres au sein des écosystèmes aquatiques continentaux et une disparition progressive des espèces végétales et animales sensibles. Des études et investigations ayant abordé l'effet du réchauffement climatique sur nos écosystèmes forestiers s'accordent à conclure que ce dernier provoquera la disparition d'espèces et le déplacement de certaines autres. On commence déjà à trouver des espèces originaires des zones arides ou semi-arides dans des zones géographiques dites tempérées²⁶.

Pour le littoral et le milieu marin : les conséquences et impacts revêtent également un caractère de gravité. On note une détérioration continue du littoral et du milieu marin due à la pollution des milieux côtiers et marins causée par la concentration croissante des populations (rejets urbains) et des activités industrielles, commerciales et touristiques, et par l'appauvrissement de certaines ressources halieutiques et de la biodiversité marine suite à des sur-prélèvements ou des modes d'exploitation inappropriés.

(iii) Des risques d'invasion acridienne et de maladies infectieuses

Invasion acridienne : Le risque acridien est réel. Les précipitations d'automne et d'hiver, sous l'influence du climat méditerranéen, offrent, dans les secteurs oasiens, des conditions écologiques optimales au développement des populations de criquet Pèlerin originaires des zones de reproduction estivales de l'Afrique sahélienne. L'invasion acridienne constitue un fléau à l'échelle régionale et touche périodiquement la région. Elle peut provoquer la destruction quasi totale des cultures. Au Maroc, les aires de reproduction sont localisées principalement dans les zones désertiques et difficiles d'accès du Sud et du Sud-Est du pays. Les essaims de migrants acridiens ravageurs provoquent des dommages majeurs aux cultures du pays.

Risque accru de maladies infectieuses : Le Maroc enregistre une tendance à la diminution, voire à l'éradication d'un certain nombre de maladies : en particulier, les maladies cibles de la vaccination, mais aussi les maladies à transmission hydrique, typhoïde et choléra en tête, le trachome, la bilharziose, la lèpre et le paludisme. Toutefois, les changements climatiques auront des répercussions directes et indirectes sur la santé humaine et sur la santé animale. Les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et l'augmentation de certaines maladies infectieuses, comptent parmi les principaux risques à prendre en considération²⁷.

(iv) Des questions fondamentales sont aujourd'hui posées.

Comment alléger les pressions démographiques subies par les ressources naturelles, assurer la protection de l'environnement (bassins versants, montagne, oasis), répondre convenablement à l'accroissement continu de la demande en eau des différents secteurs usagers (agriculture, population, industrie, tourisme, etc.) et atténuer les effets des changements climatiques qui tendent à provoquer des situations extrêmes (sécheresses, inondations...), sachant leurs conséquences graves sur la biodiversité ?

Les enjeux sont cruciaux pour l'avenir du Maroc parce qu'ils se posent en termes très complexes. D'une part, les conséquences de l'exploitation non durable des ressources ne sont pas tenables et, d'autre part, le coût des actions réparatrices s'avère exorbitant pour la collectivité. À cela s'ajoute une autre problématique non moins importante, celle de la pauvreté en milieu rural. La pauvreté reste un problème prédominant dans le monde rural où se trouve l'essentiel des ressources et où une grande partie de la population a recours à leur exploitation anarchique (bois de feu, pâturages, etc.) pour assurer sa survie.

Face à cette situation, le défi majeur est de rechercher des modes de gestion qui soient à même de concilier entre, d'une part, la préservation de ressources naturelles fragiles et en continuelle dégradation et, d'autre part, les intérêts et le bien-être social des populations riveraines. Seule une démarche érigeant la valorisation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement en tant que critères de choix des programmes de développement est susceptible d'infléchir ce processus de dégradation et d'assurer un

28. Troisième communication nationale sur le CC/ Vulnérabilité et Adaptation : Mission Agriculture, 2015.

développement durable.

IV. Intégration dans les politiques actuelles et leçons tirées du passé

IV.1. Intégration dans les politiques actuelles

Le Maroc a misé sur des stratégies sectorielles ciblées pour accompagner ces réformes, accélérer le processus de transformation et de diversification de son économie et pour favoriser la mise en œuvre de stratégies d'intégration de l'environnement dans ses politiques de développement et de protection de ses ressources naturelles.

Le développement durable des ressources naturelles s'est imposé dès lors, comme préoccupation majeure à tous les niveaux de prise de décision et commence à occuper une bonne place dans les politiques mises en place par les pouvoirs publics, notamment celles ayant rapport avec la gestion des ressources naturelles, l'eau, le sol et le couvert végétal. Un bon niveau de prise de conscience de l'importance des richesses floristiques et faunistiques terrestres ou marines, nationales, continue de s'affirmer, et ce depuis déjà quelques décennies.

A. Plusieurs secteurs interagissent et se complètent entre eux en matière de gestion des ressources naturelles et en faveur de la biodiversité.

Le secteur de l'eau se situe en amont de tous les autres. Pour ce secteur, une nouvelle stratégie est mise en place, axée sur : (i) la gestion de la demande et la valorisation des ressources en eau mobilisées, (ii) la gestion et le développement de l'offre, et (iii) la protection des ressources en eau et du milieu naturel et l'adaptation au changement climatique. Aussi, **un nouveau Plan National de l'Eau**, ayant pour objectif de répondre aux besoins en eau du Maroc à l'horizon 2030, a été élaboré et sera soumis pour adoption à la 10ème réunion du Conseil National de l'Eau et du Climat. Ce plan, qui constitue la référence principale de la politique nationale de l'eau, traite de toutes les problématiques concernant la gestion des ressources hydrauliques et apporte des réponses aux défis de ce secteur capital pour le pays, en vue d'accompagner les grands projets mis en œuvre par le Maroc et les politiques sectorielles de développement.

Une analyse des profils des programmes et projets mis en œuvre, actuellement au Maroc, et qui ont rapport avec la gestion et le développement des ressources naturelles, d'une manière générale, et la protection et développement de la diversité biologique, en particulier, montre la prédominance des interventions à caractère agricole et forestier. Les secteurs forestier et agricole représentent, en effet, des pôles de développement comportant des interactions et de fortes influences sur la biodiversité et sa qualité. D'autres interventions à caractère plutôt horizontal, représentent, à leur tour, un 3ème pôle de déploiement en faveur de la biodiversité. Les données essentielles caractérisant ces 3 pôles sont soulignées dans ce qui suit :

a. Au niveau du secteur agricole

L'un des principaux axes de la Politique agricole du Maroc est centré sur l'effort considérable de constitution et d'élargissement du secteur irrigué qui s'étend actuellement sur une superficie de plus de 1,6 millions d'ha²⁸. L'agriculture irriguée est sensée offrir toutes les conditions de rentabilité, de rationalité et de durabilité de l'activité agricole entendue dans son sens le plus large, englobant les productions tant végétale qu'animale.

Ce développement est aussi de nature à favoriser tant le maintien que le développement de la biodiversité en présence.

Le Plan Maroc Vert mis en œuvre en 2008, tout en donnant une nouvelle impulsion au développement de l'agriculture tant pluviale qu'irriguée, prévoit une plus grande intégration des considérations environnementales dans l'élaboration et la conduite des projets agricoles, dans une perspective de développement durable. Dorénavant, les programmes et dispositions mis en place, seront en particulier guidés par les préoccupations à dimension environnementale ci-après :

- la préservation et la valorisation de l'eau agricole ;
- la diversification des systèmes de mise en valeur agricole ;

- l'économie de l'énergie en agriculture, et
- le changement climatique.

b. Au niveau du secteur forestier

Les différents programmes mis en œuvre, dont principalement le Programme Forestier National (PFN) de 1998, le programme d'Aménagement des bassins versants, PNABV de 1995, le Programme d'Action National de Lutte contre la désertification, PANLCD de 2012, constituent les cadres stratégiques d'envergure déployés en faveur du développement forestier et pour la lutte contre les différents phénomènes affectant la forêt et ses ressources naturelles, d'une manière générale.

Par ailleurs, le PANLCD, dans sa version actualisée en 2012, peut être considéré comme un rebond de taille et une plateforme qui soit à même de contribuer substantiellement aux efforts déployés en termes, notamment, de renforcement des capacités pour une préservation accrue du secteur forestier comme des autres composantes de l'espace rural national.

A titre illustratif des efforts entrepris en faveur du développement forestier citons en particulier les réalisations en termes de reboisement (Fig. 6), telles que rapportées dans nombre de documents du HCEFLCD, dont le PANLCD.

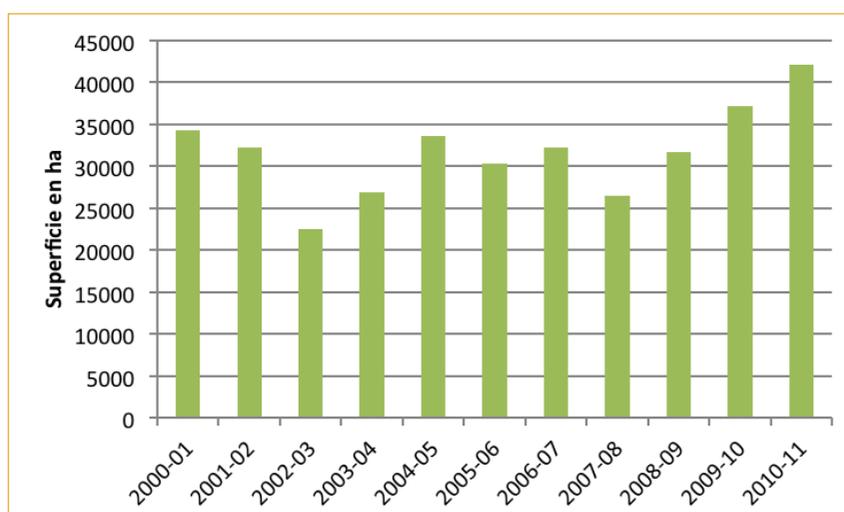


FIGURE 6: SUPERFICIES FORESTIERES REBOISEES ANNUELLEMENT

c. Au niveau d'autres secteurs et d'interventions à caractère horizontal

Les impératifs de lutte contre les menaces et les effets néfastes qui ne cessent de peser sur les services économiques et sociaux fournis par les écosystèmes, ont poussé le Maroc à se doter, progressivement, d'un grand nombre de stratégies, de programmes et d'instruments législatifs, institutionnels et techniques.

Il est important de noter que c'est dans un cadre multidimensionnel et multisectoriel global, que la SPANB comme les autres plans et programmes relatifs à la biodiversité, ont été élaborés et que leur mise en œuvre évolue. On cite, à ce propos :

- Stratégie nationale du développement forestier ;
- Stratégie nationale pour la surveillance et le suivi de la santé des forêts adoptée en 2009 sur 15 ans ;
- Plan directeur de lutte contre les incendies de forêts ;
- Programme Forestier National ;
- Stratégie Nationale des zones humides en cours d'élaboration ;
- Plan directeur des aires protégées (En 2013, le HCEFLCD a élaboré un cadrage à l'horizon 2020 du plan Directeur des aires protégées) ;
- Stratégie Nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales ;
- Stratégie d'aménagement et de-développement des oasis au Maroc ;

- Stratégie de Conservation et de Valorisation des Ressources Génétiques des Plantes cultivées ;
- Plan Maroc Vert et Stratégie Halieutis ;
- Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et Stratégie Nationale pour le Développement Durable ;
- Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique ;
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification.

Ces stratégies et programmes représentent autant de cadres normatifs et montrent la diversité des fronts d'action et des efforts menés, par différents départements concernés, avec l'implication, dans nombre de cas, des ONGs et, parfois, du secteur privé.

B. Quelques cadres spécifiques d'intervention

Parmi les cadres d'intervention précités, certains se distinguent, plus particulièrement parce qu'ils revêtent une importance de premier ordre, notamment les programmes se rapportant et ayant trait (i) aux aires protégées, (ii) à la démarche de labellisation, (iii) au développement du secteur des PAM, (iv) à la promotion de l'approche genre, et (v) à la contribution dans la réalisation des OMD.

Compte tenu de leurs contributions substantielles dans les programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité nationale, nous soulignons l'existence des programmes suivants :

a. Les aires protégées :

établies dans un premier temps, sur 154 SIBE, soit 2,5 millions d'hectares, ces aires constituent le cadre de référence pour :

- la réhabilitation des écosystèmes naturels ;
- l'aménagement et le développement de l'espace de l'aire protégée ;
- la valorisation des potentialités naturelles.

Signalons aussi à ce niveau qu'en plus des dix parcs nationaux et des 24 sites RAMSAR mis en place, trois espaces naturels font partie du réseau international MAB de l'UNESCO, soit l'Arganeraie, les oasis du Sud marocain et le Rif occidental. Ce dernier espace constitue la partie marocaine de la réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée.

Les SIBEs et Parcs nationaux sont représentés dans la figure 7 (site du HCEFLCD) :



FIGURE 7 : SIBES ET PARCS NATIONAUX DU MAROC (SITUATION 2012).

SOURCE MANE DU MAROC ; 2014

b. Démarche de labellisation

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ), des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, en juin 2008, 28 produits du terroir ont été labellisés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Parmi les 28 produits labellisés, on retrouve notamment les labels suivants :

- Argane : Indication Géographique déposée par l'Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Tyout – Chiadma : Appellation d'Origine Huile d'Olive déposée par la coopérative Tyout de production et de commercialisation de l'huile d'olive dans la Région de Marrakech Tansift el Haouz ;
- Clémentine de Berkane : Indication Géographique déposée par l'Association de l'Indication Géographique Protégée de la Clémentine de Berkane dans la région de l'Oriental ;
- Safran de Taliouine : Appellation d'Origine déposée par le Conseil Régional de Souss Massa Draa dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Dattes Majhoul de Tafilalet : Indication Géographique déposée par l'Association Oasis Tafilalet pour la Valorisation des Produits du Terroir et la Promotion de l'Agriculture Biologique dans la région de Meknès Tafilalet ;
- Grenade Sefri Ouled Abdellah : Indication Géographique déposée par l'Association Abdliya pour la Production et la Commercialisation des Grenades Ouled Abdellah dans la Région Tadla-Azilal ;
- Figue de Barbarie d'Aït Baâmrane : Indication Géographique déposée par le GIE Cactus Aït Baâmrane dans la région de Sous-Massa-Drâa (GIE : Groupement d'Intérêt Economique) ;
- Rose de Kelâat M'Gouna-Dadès : Appellation d'Origine déposée par l'ORMVA de Ouarzazate dans la région de Sous-Massa-Drâa ;
- Dattes Aziza Bouzid de Figuig : Indication Géographique déposée par la Coopérative Agricole El Massira dans la région de l'Oriental ;
- Dattes Boufeggous : Indication Géographique déposée par la Fédération Nationale des Producteurs de Dattes dans les Régions de Meknès-Tafilalet et Sous-Massa-Drâa ;
- Amande de Tafraout : Indication Géographique déposée par la DPA de Tiznit dans la Région de Sous-Massa-Drâa ;
- Agneau Laiton : Label Agricole déposé par l'Association Nationale Ovine et Caprine.

c. Le secteur des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)

Le secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM) au Maroc est l'un des plus riches au monde, en raison de sa diversité (4 200 espèces dont 800 endémiques). Parmi ces espèces, près de 400 sont reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique, ainsi que pour leur potentiel de développement, en particulier pour l'exportation. Actuellement, le Maroc est classé 12e exportateur mondial des plantes aromatiques et médicinales (PAM) avec près de 25 millions de dollars pour les PAM cultivées et 37 millions de dollars pour les PAM cueillies en milieu naturel. Le Maroc a encore un grand potentiel d'expansion vers un marché mondial estimé à 15 milliards de dollars²⁹.

L'intérêt grandissant pour ce secteur en fait un gigantesque champ d'investigation, un domaine privilégié de coopération internationale et de transfert de technologies, et de ce fait, un pôle d'opportunités en matière de renforcement des capacités, en faveur de la biodiversité.

Des initiatives commencent à prendre place dans ce domaine. A titre d'exemple, Le projet PNUD-PAM « Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales Méditerranéennes au Maroc », piloté par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la

31. Etude et différents apports produits par le ANCRE créé en 2003, Lesquels documents ayant recommandé un rapprochement utile à plusieurs égards entre les 3 Conventions environnementales de RIO.

Désertification. Le projet vise à renforcer la capacité des institutions gouvernementales marocaines, des organisations non gouvernementales et des citoyen(ne)s concernés afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté en augmentant la valeur des PAM cueillies en milieu naturel et leur accès aux marchés tout en assurant la durabilité de la production.

d. Contribution dans les programmes de réalisation des OMD.

D'une part, le Maroc a intégré la protection de la biodiversité à « l'OMD 7 » visant à préserver l'environnement, et d'autre part, des mesures ont été prises pour la mise en œuvre de certains OMD, tout en contribuant indirectement à la réalisation de la CDB. À titre d'exemple, citons les actions en matière d'éducation environnementale (OMD1 «Assurer l'éducation pour tous») et les actions destinées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (OMD3).

Analyse et recommandations

Notons que nombre d'actions réalisées dans le cadre des nombreux programmes et projets nationaux cadrent parfaitement avec le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi, comme le 5^{ème} Rapport national sur la mise en œuvre de la CDB en a fait état³⁰. **Néanmoins, des accompagnements en termes de renforcement des capacités** sont nécessaires pour une mise en œuvre efficiente des différents programmes reconnus comme ayant un impact positif sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources biologiques (APA) du Maroc. Ces accompagnements sont attendus notamment aux niveaux suivants :

- Au niveau de la coordination institutionnelle pour pouvoir susciter la mobilisation des acteurs concernés, sachant que nombre des programmes concernés sont forcément multisectoriels ;
- Au niveau de l'intégration des actions de terrain. En effet, il est essentiel de reconnaître l'importance de rapprocher et de mieux coordonner les programmes relevant des trois conventions de Rio (climat, désertification et biodiversité), et des avantages que ce rapprochement peut procurer notamment en termes d'efficacité d'intervention, de développement des synergies et d'économies d'échelle à tous les niveaux.

IV.2. Enseignements et leçons du passé

Parmi les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de la CDB à l'échelle nationale et locale, citons en particulier :

- Des avancées en matière de connaissance du patrimoine biologique national ;
- Une meilleure compréhension du rôle joué par la diversité biologique sur les plans socioéconomique et culturel et, aussi, sur son potentiel pour le développement du pays et le bien-être des populations ;
- Une meilleure connaissance du cadre national, sur les plans institutionnel, matériel, humain et financier, en lien avec la diversité biologique et le patrimoine naturel ;
- Une plus grande prise de conscience de l'importance de la diversité biologique pour le bien-être des populations. Cette prise de conscience qui s'est traduite, entre autres, par l'augmentation de la superficie des aires protégées, une présence plus consistante de la protection de la biodiversité dans nombre de lois adoptées, telles que les lois 11.03 et 12.03, respectivement relatives à la protection de l'environnement et aux études d'impact, et par le succès relatif emporté en ce qui concerne la protection des espèces menacées et vulnérables, etc. ;
- Une quantité importante d'informations produites dans les différents domaines de la biodiversité, en particulier grâce aux études spécifiques et globales dictées par le besoin d'informations pour une meilleure gestion du patrimoine naturel.

La revue et l'analyse des réalisations pour mettre en œuvre la CDB et pour mettre en place différents programmes dédiés à la biodiversité n'ont toutefois pas manqué de relever nombre d'insuffisances et de situations méritant des améliorations. Nous en soulignons ici quelques-unes :

a. D'abord, la Convention et les précédentes stratégies et SPANB du Maroc n'ont pas bénéficié de tout le **portage politique** nécessaire et d'une coordination suffisante et continue pour l'application des différentes activités identifiées dans le schéma de planification suggéré par la CBD et aussi dans la SPANB marocaine de 2004.

b. Par ailleurs, certaines questions comme les changements climatiques, la prise en considération du genre dans la mise en œuvre de la CBD, la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités, les instruments économiques et de financement de la biodiversité, les emplois verts et la sensibilisation du public **méritent une place plus importante** dans l'élaboration comme dans la mise en œuvre de la SPANB.

c. **De même, des synergies plus fortes** doivent être créées pour mettre en œuvre de manière cohérente différentes **interventions sectorielles de terrain**, ce qui serait à même de faciliter leur mise en œuvre et de permettre de faire des économies d'échelle et d'éviter la déperdition des efforts dans un contexte économique caractérisé par les impacts grandissants des changements climatiques et les nombreux défis nationaux nécessitant des investissements financiers importants.

d. **Un manque à gagner** est également à déplorer en matière d'exploitation des possibilités de rapprochement des programmes des **trois conventions de Rio**, dans une perspective de synergies. Malgré les résultats d'études et les recommandations reportées dans de nombreux rapports, il y a toujours peu de communications entre les Secrétariats des trois Conventions et entre les points focaux nationaux correspondants, bien que les phénomènes traités soient souvent très liés.

e. **Il y a également un besoin** continu de renforcement de la **coopération internationale** et d'appui financier et technique pour la mise en œuvre de la SPANB, afin de faciliter la contribution nationale à l'effort planétaire de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

f. **Il est important également de reconnaître** que la mise en œuvre de la SPANB du Maroc devrait être assurée par des **ressources humaines et financières suffisantes** et appropriées, ainsi que des procédures et des calendriers convenus. Il est en conséquence nécessaire de cibler davantage les financements requis et disponibles pour chaque objectif, en portant une attention particulière aux financements innovants, et de prévoir également, pour chaque objectif, une échéance à court, moyen ou long terme.

En rapport avec les analyses ci-dessus et en appui à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie SPANB, il est de toute importance de pouvoir surmonter les difficultés vécues et de tirer leçon des expériences passées, de façon à ce que la nouvelle stratégie puisse évoluer dans un cadre plus propice à l'atteinte des trois objectifs de la CBD. Il s'agira en toute priorité de pouvoir, à l'avenir :

- Assurer un portage politique fort au niveau des instances nationales ;
- Mettre en place une nouvelle gouvernance pour passer d'une stratégie perçue comme sectorielle à une véritable stratégie nationale associant l'ensemble des parties prenantes, capitalisant leurs actions, favorisant leur implication et leur partenariat ;
- Transformer les plans d'actions sectoriels en documents stratégiques et de mobilisation, et favoriser des actions intersectorielles ;
- Promouvoir et accompagner l'élaboration des Plans Communaux de Développement ;
- Identifier et déployer ou redéployer les moyens financiers et humains nécessaires ;
- Mettre en place un instrument de pilotage et d'évaluation pertinent et efficace ;
- Mettre en place un programme d'information, de communication et de sensibilisation du grand public, des décideurs politiques et des responsables d'entreprises, sur l'importance de la biodiversité et l'intérêt de la SPANB.

**DEUXIEME PARTIE :
STRATÉGIE NATIONALE POUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : VISION,
PRINCIPES ET OBJECTIFS**

L'élaboration de la présente version de la SPANB, qui survient après un apprentissage riche découlant de la mise en œuvre des deux stratégies précédentes, avait été vécue comme un moment fort dans le processus de mise en œuvre de la CDB au Maroc. Il a fallu, en tirant les leçons du passé, fonder tant la démarche que la détermination des objectifs à tous les niveaux, sur de vastes échanges et l'implication d'un cercle, le plus large possible, de partenaires et d'acteurs, afin de donner ainsi à la nouvelle stratégie toutes les chances de son appropriation institutionnelle et pour l'optimisation de sa mise en œuvre.

Les éléments de haute importance de la stratégie, ont ainsi été définis et adoptés de manière concertée et consensuelle, notamment la vision, les axes stratégiques et les objectifs opérationnels. Six axes stratégiques ont été adoptés comme base d'identification des objectifs nationaux et des cibles concrètes.

Ces six axes structurent et guident la mise en place de la nouvelle SPANB du Maroc. Ces axes visent à couvrir, en se complétant entre eux, les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique que sont la conservation, l'utilisation durable et l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation ou «APA».

En comparaison avec la stratégie de 2004, l'actuelle SPANB révisée et actualisée représente une évolution importante, et nécessaire. Dans sa version de 2004, la stratégie s'articulait autour des 5 objectifs stratégiques suivants :

1. Gestion rationnelle et utilisation durable des ressources biologiques.
2. Amélioration des connaissances sur la diversité biologique.
3. Sensibilisation et éducation.
4. Renforcement du cadre législatif et réglementaire.
5. Renforcement de la coopération internationale.

La SPANB, dans sa version actuelle, a été conçue pour tenir compte d'une part, des stratégies en cours ou en prévision par les acteurs sectoriels nationaux, et d'autre part, des priorités nationales en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, ainsi que des préoccupations internationales exprimées dans le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et les objectifs d'Aichi.

Plus concrètement, les 6 axes stratégiques, comme les 26 objectifs opérationnels de la nouvelle Stratégie, cherchent à compléter la stratégie révisée, par des éléments nouveaux inspirés par les nouvelles données internationales, mais aussi par les préoccupations nationales que constituent les changements climatiques, la valorisation de la biodiversité pour le bien-être humain, et les mécanismes d'appui basés sur le renforcement de la gouvernance (coordination, participation, convergence).

En particulier, un axe stratégique important a été introduit, celui de la gouvernance de la biodiversité. Il s'agit, par le biais de cet axe, d'inscrire la SPANB dans l'esprit de la nouvelle Constitution et d'intégrer la biodiversité dans le développement local et national, et de tenir compte de la dimension régionale de la SPANB dans la perspective du processus d'instauration du système de régionalisation avancée à l'échelle du pays.

Certains objectifs sont également nouveaux par rapport à la SPANB précédente, comme la meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique, des savoir-faire traditionnels, des ressources génétiques, et l'élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation.

Nous présentons ici la stratégie, par le moyen des six volets suivants :

- Vision et orientations stratégiques ;
- Principes et concepts régissant la stratégie ;
- Axes stratégiques ;
- Principaux objectifs et secteurs prioritaires ;
- Objectifs nationaux et concordance avec les objectifs mondiaux d'Aichi ;
- Suivi évaluation et indicateurs de suivi.

I. Vision et orientations stratégiques

La vision et les objectifs stratégiques convenus et fixés comme fondements de la présente version de la SPANB, visent à faire de la biodiversité un pilier du développement durable et du bien-être de la société marocaine :

« A l'horizon 2030, la diversité biologique est conservée, restaurée, valorisée, et rationnellement utilisée, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine. »

Ainsi, la SPANB marocaine repose sur une vision à long terme qui est celle d'une société qui poursuit son développement sans porter atteinte de manière irréversible à la biodiversité.

Le capital naturel que cette biodiversité constitue est inestimable puisque le bien-être des Marocains ainsi que la santé de l'économie dans plusieurs secteurs d'activités en dépendent.

Pour que la biodiversité puisse continuer à fournir les services écologiques nécessaires à la qualité de vie et à la prospérité de la société, des mesures existantes doivent être encouragées et capitalisées et de nouvelles mesures doivent être adoptées pour poursuivre ce processus, tout en réduisant la perte de la diversité biologique au Maroc.

Cet objectif de réduire la perte de la biodiversité doit se faire en tenant compte du fait que cette biodiversité constitue, un triple enjeu - économique, humain et politique - comme le souligne d'ailleurs la Stratégie Nationale de Développement Durable³², en ces termes: «La biodiversité globale nationale constitue :

- **un enjeu économique** très important (valeurs marchandes et non marchandes) ;
- **un enjeu humain**, parce que très convoitée et nécessitant une gestion des conflits d'intérêt et une gestion patrimoniale, concertée et participative (cogestion) ;
- un enjeu foncier très sollicité et très convoité, notamment les écosystèmes naturels ou encore les zones de reboisements du domaine forestier de l'État (occupations temporaires, distractions du domaine forestier de l'État, échanges très déséquilibrés de terrains en termes de qualités et de vocations, grands projets touristiques et immobiliers et autres occupations à forts impacts négatifs et durables);
- un enjeu politique, en **rapport notamment avec** certaines concessions concernant les domaines forestiers, les divers écosystèmes naturels et les zones de reboisements, ou encore les domaines publics hydrauliques et maritimes».

Forts de ce triple constat, et afin que la vision de la SPANB 2011-2020 se concrétise, tous les objectifs de la SPANB devraient être intégrés dans les politiques nationales et sectorielles de développement, les programmes, les législations et les processus décisionnels. Par ailleurs, toutes les parties prenantes doivent être sensibilisées à la nécessité de conserver la biodiversité, de la gérer avec parcimonie, et de l'utiliser durablement, tout en participant activement à sa valorisation.

Le nouvel élan du Maroc en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ne pourra être soutenu que si une nouvelle approche visant la prise en compte de la biodiversité et le maintien des services écologiques est adoptée à tous les niveaux décisionnels lors de la planification et de la mise en œuvre des multiples actions gouvernementales. Ces actions doivent être conciliables et cohérentes entre elles, en vue de participer à la concrétisation des objectifs stratégiques et opérationnels formulés dans la SPANB.

II. Principes et concepts régissant la stratégie

La qualité et la pertinence des objectifs et de la démarche de mise en place d'une stratégie, telle que la SPANB, sont les premières conditions de garantie de sa mise en œuvre réussie. Il en va de même du cadre institutionnel et juridique dans lequel le déploiement de la stratégie se fera, qui également est déterminant. Une stratégie bâtie sur une perspective d'avenir et fondée sur une mobilisation de tous les acteurs dans tous les secteurs d'activités pertinents, est essentielle à l'atteinte des objectifs de la présente SPANB.

Les nouvelles orientations nationales en matière de biodiversité visent à **répondre aux Objectifs d'Aichi et**

au nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la CDB, adoptés pour la «Décennie de la biodiversité des Nations Unies» (2011-2020).

La SPANB va également dans le sens de la première grande initiative juridique visant explicitement la préservation de la biodiversité au Maroc, soit la **Loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement du Maroc**. Cette loi s'est nettement exprimée en faveur de la biodiversité et pour sa protection au moyen d'une gestion rationnelle en vue de préserver toutes les espèces et de garantir l'équilibre écologique (art. 20). Il est entendu que la biodiversité, au sens de cette loi, désigne «toutes les espèces vivantes animales et végétales vivant dans les différents écosystèmes terrestres, marins et aquatiques».

Les orientations de la SPANB constituent aussi des lignes directrices pour faciliter la prise en compte des principes de la **Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable (CNEDD)**. Dans cette Charte, le préambule proclame que «le Royaume du Maroc est riche d'un patrimoine naturel et culturel, exceptionnel et diversifié, source irremplaçable de vie et d'inspiration, et dont les composantes et spécificités doivent être protégées et valorisées pour les générations actuelles et futures». La conservation et la gestion durable de la biodiversité, deux objectifs sous-jacents à la plupart des objectifs nationaux de la SPANB marocaine, visent à favoriser le droit à un environnement sain pour tous les Marocains, tel que garanti par le principe premier de la Charte, en ces termes :

«Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain, qui assure la sécurité, la santé, l'essor économique, le progrès social, et où sont préservés le patrimoine naturel et culturel, et la qualité de vie».

La SPANB repose sur la participation de tous, afin que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, soit l'affaire de tous et de chacun, favorisant ainsi l'exercice du devoir que prescrit le principe 3 de la Charte, selon lequel «Toute personne, physique ou morale, a le devoir de protéger et de préserver l'intégrité de l'environnement, d'assurer la pérennité du patrimoine naturel et culturel, et d'améliorer la santé et la qualité de vie». Ce devoir est **une pièce maîtresse du développement durable au Maroc, lequel «doit être une valeur fondamentale de la société marocaine» (art. 5)**, dans la mesure où, comme la Charte le souligne, « la dégradation croissante du patrimoine naturel et culturel est réelle et qu'il en résultera, si des mesures urgentes ne sont pas prises, une détérioration continue de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie des Marocains».

Dans cette perspective, les objectifs de la présente stratégie devront être considérés dans les grands chantiers gouvernementaux que nécessitera la concrétisation de la Charte. Ils permettront ainsi **d'assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en matière de protection de l'environnement, de conservation et de gestion durable de la biodiversité, et de contribuer ainsi au développement durable du Maroc**.

III. Axes stratégiques de la SPANB

L'élaboration de la nouvelle SPANB du Maroc, tout en constituant une réponse à une exigence de la CDB, représente un moment fort dans le processus de mise en place de cette dernière. La SPANB, dans sa version actualisée, consigne les orientations gouvernementales en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique au Maroc et pour le maintien, à la disposition des générations actuelles et futures, des services qu'elle leur rend.

Afin de rendre opérationnelle la vision du Maroc en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, la SPANB révisée est composée de six axes stratégiques, déclinés en vingt-six objectifs opérationnels. L'adoption des six axes stratégiques place la diversité biologique non plus comme une contrainte au développement, mais comme un pilier du développement durable du Maroc qui contribue au bien-être des citoyens. Ce sont ces six axes stratégiques qui ont constitué le premier pas vers l'identification des objectifs nationaux et des cibles concrètes qui serviront d'axes de déploiement de la Stratégie tout au long de la «Décennie de la biodiversité des Nations Unies » (2011-2020). Ces orientations fondamentales

en matière de diversité biologique, ainsi que leurs objectifs opérationnels, sont autant de défis que le Maroc entend relever dans les prochaines années. Cette SPANB marque le début d'un important chantier qui interpelle tous les secteurs d'activités et toutes les générations, car préserver la diversité biologique du pays est un choix judicieux pour l'avenir de tous.

Dorénavant, les ministères et organismes tant étatiques que représentatifs, associatifs ou privés, travailleront de concert pour mieux intégrer les considérations prioritaires, relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, dans leurs diverses activités. Ces considérations prioritaires prennent la forme de six (6) axes stratégiques qui constituent un cadre d'action que se donnent le pays et les parties prenantes afin de préserver la biodiversité et d'accroître ses avantages pour les Marocains et les Marocaines.

TABLEAU 2 : AXES STRATEGIQUES DE LA SPANB

Axes stratégiques nationaux	Nombre d'objectifs opérationnels définis
A. Renforcer la conservation des espèces, des écosystèmes et des services qu'ils rendent.	5 objectifs : A1 à A 5
B. Assurer l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources biologiques.	5 objectifs : B1 à B5
C. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à la mise en œuvre efficace de la SPANB.	3 objectifs : C1 à C3
D. Consolider la gouvernance de la diversité biologique.	7 objectifs : D1 à D7
E. Améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale.	4 objectifs : E1 à E4
F. Promouvoir, chez les citoyens et citoyennes, la volonté de changer les comportements à l'égard du patrimoine national de biodiversité	2 objectifs : F1 et F2
Total : 6 Axes stratégiques	26 objectifs

A. Renforcer la conservation des espèces, des écosystèmes et des services qu'ils rendent.

La **conservation de la diversité biologique** est le premier objectif de la CDB. Le maintien de la diversité biologique et des services écologiques pour le bien-être de la société est donc au cœur de ce premier axe stratégique de la SPANB 2011-2020.

Trois enjeux fondamentaux en découlent. Le premier concerne la **préservation** des espèces et de leur diversité génétique, le second enjeu porte sur la conservation des écosystèmes, notamment ceux qui fournissent des services écologiques essentiels, alors que le troisième enjeu vise la restauration et la **récupération** des services écologiques des écosystèmes qui ont été perturbés dans le passé.

Une intégration accrue des préoccupations de **conservation** des habitats les plus menacés dans la planification de l'aménagement du territoire est un moyen à privilégier. L'extension des superficies, dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées, demeure un objectif prioritaire, afin de disposer d'un système national d'aires protégées écologiquement représentatif.

Ce premier axe stratégique vise à conserver mais aussi à restaurer et **récupérer** des services écologiques perdus ou limités à la suite de la dégradation de certains écosystèmes ou de leur utilisation intensive.

Un accent est mis sur l'actualisation de certaines mesures réglementaires ou administratives, afin d'intégrer dans les législations sur la protection de l'environnement et sur les études d'impact, ainsi que dans les législations forestières et minières, des mesures visant à garantir la réalisation de travaux de restauration, une fois la cessation des activités en exploitation. Des mesures de restauration qui prennent davantage en considération la diversité biologique et qui visent à rétablir les services écologiques perdus ou altérés constituent également un volet important dans les processus de mises en œuvre.

Le premier axe stratégique vise également la protection des espèces menacées ainsi que la sauvegarde

et la mise en valeur des ressources génétiques. Il s'agit de s'investir dans des mesures curatives visant la préservation et la protection des espèces menacées de disparition. D'autre part, maintenir la diversité génétique, c'est préserver les possibilités d'évolution des espèces en fonction des changements futurs du milieu, qu'il s'agisse d'un environnement naturel, terrestre ou marin, ou d'un milieu artificialisé, comme l'écosystème agricole. Ainsi, pour une espèce donnée, les populations qui s'épanouissent maintenant ne seront pas nécessairement celles qui se développeront dans un futur proche ou lointain. Tant que la diversité infra spécifique est suffisante, la rotation entre les différents génotypes permet d'assurer la stabilité globale d'une espèce.

Selon la FAO, les trois quarts du patrimoine génétique agricole ont disparu de la planète au 20e siècle . La réduction des ressources génétiques entraîne des impacts négatifs, notamment parce qu'elle limite la diversité alimentaire et la capacité d'adaptation aux changements climatiques et au stress hydrique, et aussi parce qu'elle affecte les multiples autres usages de la diversité des espèces.



Axes stratégiques A, B et C et nombres d'objectifs opérationnels définis

B. Assurer une utilisation durable de la biodiversité et des ressources biologiques.

La SPANB 2016-2020 vise également à réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et à en encourager l'utilisation durable.

La diversité biologique est un pilier pour le développement, en procurant des ressources nécessaires pour les activités économiques des secteurs agricoles, forestiers, halieutiques, etc. Le défi est d'assurer, dans une vision de durabilité, que le développement des secteurs qui s'approvisionnent en prélevant des ressources naturelles, ne nuise pas avec le temps, au développement d'autres secteurs socioéconomiques.

Les activités économiques qui polluent les milieux aquatiques et dégradent leurs écosystèmes nuisent, par exemple, au développement récréotouristique qui est également très important sur les plans social et économique, en affectant les pêcheries et la qualité des eaux de baignade.

Il s'agit aussi de protéger les ressources biologiques contre la surexploitation, dans le cadre d'une vision claire pour gérer durablement le patrimoine biologique et ses services écosystémiques, tant terrestres que marins, ainsi que le potentiel socioéconomique de ces ressources pour les générations futures.

Certains projets de développement génèrent des retombées économiques ou sociales intéressantes mais ils s'accompagnent inévitablement de la conversion des écosystèmes qui accueillent ces projets économiques. Bien que de tels projets soient importants pour le développement économique et social, il est nécessaire d'en minimiser le plus possible les impacts néfastes et de mettre en place des mécanismes qui assurent la conservation de la diversité biologique et des services écologiques. Une approche gouvernementale intégrée pour compenser les pertes de diversité biologique associées au développement est ainsi à considérer.

Dans le même axe stratégique, est identifié le besoin d'un programme national de contrôle et de lutte contre

les espèces exotiques envahissantes, et d'un système d'évaluation et de gestion des risques liés à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

C. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à la mise en œuvre efficace de la SPANB.

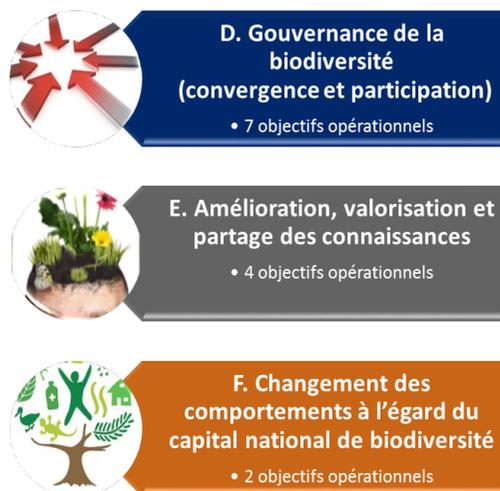
Ce troisième axe stratégique de la SPANB 2016-2020 vise à faire de la biodiversité, de ses valeurs et de ses services, des outils de développement national et local pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

Cela consiste à mettre l'accent sur toutes les incitations économiques propices aux investissements en faveur de la biodiversité (produits du terroir, systèmes favorables à la transition vers l'économie verte, évaluation des risques environnementaux et sociaux dans les procédures d'octroi des crédits par les banques etc.).

Il convient, au titre de cet axe, d'étudier les incitations fiscales et financières publiques au regard de leurs effets sur la biodiversité. Ces outils devraient être élaborés en estimant notamment quelles peuvent être leurs retombées pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ils permettraient aux départements concernés d'adopter de nouvelles approches afin de capitaliser la biodiversité et les services offerts par celle-ci, dans des activités qui contribuent au bien-être des populations, sans pour autant détruire le capital de biodiversité.

Cette orientation vise également à encourager la sauvegarde et la restauration des écosystèmes qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques. La diversité biologique et les écosystèmes dans lesquels les citoyens et citoyennes vivent leur fournissent quotidiennement des services écologiques. Ces services leur procurent des avantages sur les plans de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie. Plus la biodiversité est riche, plus elle est résiliente aux changements, notamment climatiques, et plus elle offre un rendement constant en services écologiques de qualité. Il faut donc non seulement assurer le maintien de ces services, mais aussi permettre et encourager la mise en valeur des ressources, afin de lutter contre la pauvreté, comme le recommandent les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A noter par ailleurs que dans le récent rapport de synthèse des Nations Unies, rendu public en décembre 2014, et intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », l'accent est mis sur l'importance et l'urgence qui s'attachent à l'élimination de la pauvreté, à l'échéance susmentionnée.

Enfin, le Maroc est connu pour la richesse de sa diversité génétique, aussi bien terrestre que marine. Plusieurs voies de valorisation de cette diversité restent encore à explorer, et d'autres, déjà identifiées au Maroc ou dans d'autres pays restent encore inexploitées. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) lié à l'utilisation des ressources génétiques représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de nouveaux flux de capitaux et des ressources additionnelles pour l'utilisation durable, et ce, au bénéfice des usagers locaux de cette diversité. À titre d'exemple, les variétés patrimoniales agricoles, les plantes médicinales et les ressources génétiques à usage cosmétique présentent un potentiel actuellement sous-estimé pour la santé et le développement local, que le Maroc pourrait davantage mettre en valeur. Dans cette perspective, l'un des objectifs opérationnels centraux de la SPANB 2016-2020 est l'adoption du cadre législatif et institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, dans une perspective de développement durable, ce qui suppose une redistribution équitable des bénéfices des échanges APA entre les différentes composantes de la société.



Axes stratégiques D, E et F et nombres d'objectifs opérationnels définis

D. Renforcer la gouvernance de la diversité biologique.

L'un des axes que privilégie le Maroc pour concrétiser ses objectifs nationaux porte sur le renforcement et la consolidation de la gouvernance de la diversité biologique nationale, considérant que la notion de biodiversité touche plusieurs thématiques environnementales, sinon toutes, et concerne plus d'un département gouvernemental. Par conséquent, la concertation et la coordination entre les politiques sectorielles sont essentielles pour la concrétisation des objectifs de la SPANB 2016-2020. Les participants à tous les ateliers nationaux en la matière ont souligné l'importance primordiale de ce volet, et le besoin de renforcer la coordination nationale à travers des mécanismes permettant de réussir à relever deux défis majeurs :

- Le défi de la **participation**, à travers des mécanismes nationaux, notamment interministériels, ou locaux prenant la forme de conseils, de commissions et/ou de comités qui assurent une coordination permanente dans la conception, le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et la réorientation des programmes ainsi qu'une participation effective des parties prenantes dans toutes les étapes ;
- Le défi de la **convergence**, grâce à des mécanismes de coordination qui assurent la synergie, l'harmonisation et le partage d'orientations communes entre les stratégies et politiques sectorielles, et qui facilitent les interfaces entre les interventions sectorielles, en évitant les contradictions, les doubles emplois et les conflits dans l'utilisation des ressources naturelles et des espaces.

Bien que le pays ait fait de grandes avancées en matière de protection de l'environnement, son **arsenal juridique** reste lacunaire et **doit être actualisé** tant en termes d'adoption de nouveaux textes, que de consolidation des textes existants et d'applicabilité de ceux-ci. Une révision des textes obsolètes est nécessaire afin qu'ils soient adaptés aux nouvelles données.

La stratégie nationale, élaborée dans un cadre planétaire, considère également la **coopération internationale** comme un axe prioritaire à développer pour que soient renforcées les capacités du pays en matière d'acquisition des connaissances, de formation et de développement de moyens de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité nationale.

E. Améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale.

Une meilleure connaissance de la diversité biologique et des services écologiques qu'elle rend est essentielle pour mettre en œuvre les orientations nationales en matière de diversité biologique. Rendre disponible cette connaissance est également une condition préalable à une prise de décision éclairée. Cette priorité va d'ailleurs dans le sens des récentes avancées institutionnelles sur la scène internationale qui confirment, avec la création de plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la diversité biologique et les services écologiques (IPBES), l'importance de fonder les décisions sur de solides connaissances scientifiques.

Ainsi, l'un des axes de la stratégie nationale est **l'amélioration des connaissances** sur la biodiversité dans la mesure où, même si de nombreuses études d'identification des composantes de la biodiversité nationale ont été élaborées, le fonctionnement de ces composantes, en termes d'exigences écologiques, et l'identification des habitats et espèces à conserver en priorité, **notamment par le moyen de listes rouges**, demeurent incomplets. Ces mesures constituent toutefois les pièces maîtresses de tout programme de conservation à plus ou moins long terme.

Dans cette perspective, deux aspects novateurs relatifs au renforcement des connaissances sont mis de l'avant par la stratégie nationale. Ces aspects portent sur le renforcement des connaissances et des capacités d'action **dans le domaine de l'économie de la biodiversité et des services écosystémiques**, ainsi que dans celui de la **résilience des écosystèmes face aux changements climatiques**.

Enfin, afin de pouvoir cerner et suivre la situation vers laquelle évolue la biodiversité marocaine, il est essentiel de disposer de données historiques et statistiques. À cette fin, les collections, tant publiques que privées, doivent être maintenues et développées. La mise en valeur de ce patrimoine est également essentielle grâce à un accès public aux connaissances qui y sont relatives.

Enfin, un dernier défi que présente cet axe stratégique est la **préservation des connaissances et pratiques traditionnelles** des communautés locales sur les propriétés et usages des plantes et des animaux. La Convention sur la diversité biologique en reconnaît d'ailleurs l'importance. Ces connaissances traditionnelles sont précieuses et peuvent permettre d'innover en matière de bioproduits afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer le bien-être de la société marocaine.

F. Promouvoir, chez les citoyens et citoyennes, la volonté de changer les comportements à l'égard du patrimoine national de biodiversité.

La dernière priorité stratégique en matière de biodiversité est la **sensibilisation, l'information, la communication et l'éducation** relatives à la biodiversité marocaine et aux services qu'elle rend à tous les Marocains.

Il s'agit d'une démarche prioritaire, qui vise à aller au-delà de la prise de conscience, et devant se traduire dans le comportement quotidien des individus, des communautés et des entreprises. L'objectif ultime est de les responsabiliser sur l'importance de conserver et d'utiliser durablement les ressources afin que celles-ci puissent satisfaire leurs besoins alimentaires, sanitaires et autres, ainsi que ceux de leurs familles et des générations futures.

Il est nécessaire de sensibiliser tous les individus aux enjeux importants liés à la conservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique et à leur importance pour leur bien-être. En effet, il est communément admis que la participation, la contribution et l'intégration des populations, des femmes et des entreprises usagères, sont indispensables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'approche participative est, de nos jours, considérée au Maroc comme un axe stratégique pour faire face à la tendance régressive de la biodiversité sous toutes ses formes. Il est ainsi primordial que **soit mise à la disposition des citoyens et citoyennes, toute l'information utile** afin qu'ils puissent s'impliquer et participer activement dans tout processus de conservation de ces ressources.

IV. Principaux objectifs nationaux adoptés et indicateurs associés

Dans sa mise en œuvre concrète, la SPANB repose sur vingt-six objectifs opérationnels qui touchent simultanément les trois dimensions indissociables du développement durable : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique).

Les objectifs opérationnels s'inspirent du nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi, adopté en octobre 2010 lors de la 10e Conférence des Parties de la CDB, à Nagoya, au Japon. Ils visent également à s'inscrire dans la politique nationale actuelle, notamment la Stratégie nationale de Développement Durable (SNDD) et sa mise en œuvre. Cette nouvelle orientation devrait susciter un engagement accru du gouvernement et de la société civile en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la valorisation de la diversité biologique.

Dans l'objectif de faciliter la réalisation des objectifs nationaux de biodiversité, un plan d'action a été établi, et fera partie intégrante de la SPANB. La stratégie étant fondée sur une large concertation, chacun des ministères et organismes concernés par ses objectifs opérationnels sera impliqué, selon ses champs de compétence, dans les activités qu'il continuera à mener et les nouvelles activités qu'il développera pour conserver et utiliser durablement la diversité biologique. Certains enjeux émergents ou multisectoriels, tels que la valorisation de la biodiversité dans le contexte des changements climatiques, exigeront davantage de collaboration et de concertation.

Indicateurs permettant d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs nationaux

La mise en œuvre des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels vise l'atteinte de résultats tangibles, mesurables et concrets qui feront progresser le Maroc en matière de conservation et de gestion durable de la diversité biologique, et ce, pour les générations actuelles et futures.

La liste indicative d'indicateurs identifiés par le Groupe spécial d'experts techniques (GSET) pour le Plan stratégique 2011-2020 a été utilisée dans le cadre des travaux d'élaboration de la SPANB du Maroc. Ainsi, pour accompagner la SPANB, des indicateurs ont été proposés. Ils permettront de mesurer les progrès accomplis par le Maroc relativement à chacun des objectifs nationaux de biodiversité. Ces indicateurs seront essentiels pour évaluer dans quelle mesure le Maroc pourrait atteindre les objectifs fixés à l'approche de l'année 2020. Ils lui permettront également de faire connaître ses réalisations au niveau national et international.

Il est à noter que dans certains cas, les objectifs projetés sont bien ciblés et parfois avec des seuils quantifiés, comme par exemple, les 17% de superficie des aires protégées terrestres, les 10% des aires marines protégées, la liste des espèces en voie d'extinction et des habitats menacés, un plan de gestion pour le corail rouge, etc.

Les tableaux qui suivent donnent, par axe stratégique, les listes des objectifs nationaux adoptés, auxquels sont associés des indicateurs de suivi et de mise en œuvre.

TABLEAU 3 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE A

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
A. Renforcer la conservation des espèces, des écosystèmes et des services qu'ils rendent.	A1. Établir une liste rouge nationale des habitats et mettre en place des plans priorisés de sauvegarde des habitats les plus menacés du pays , notamment les zones humides.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la superficie des habitats dégradés/menacés. Évolution de l'état et la vulnérabilité des écosystèmes. Évolution de la biodiversité en termes de nombre d'espèce et d'étendue des habitats dans les zones humides considérées.
	A2. Établir une liste hiérarchisée des espèces menacées d'extinction au Maroc et mettre en œuvre des scénarii adaptés de sauvegarde afin de stabiliser leurs populations à l'horizon 2020.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'abondance des espèces choisies. Tendances dans les risques d'extinction.
	A3. Accélérer l'extension des superficies d'aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées, afin de disposer d'un système national d'aires protégées écologiquement représentatif, visant à couvrir 17% des écosystèmes terrestres et d'eaux continentales et 10% des zones marines et côtières.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'extension d'aires marines protégées, et de la couverture des zones clés pour la biodiversité. Évolution de la couverture d'aires protégées fondées sur la zone écologique, y compris les sites d'importance particulière pour la diversité biologique, et des systèmes d'eau terrestres, maritimes et continentales. Évolution de la fourniture des services écosystémiques dans les aires protégées.
	A4. Renforcer ou mettre en place les programmes adéquats pour la conservation in situ et ex situ de la diversité génétique des plantes cultivées, des races animales domestiques et sauvages, des microorganismes, ainsi que pour la conservation des espèces forestières et d'autres espèces de la flore spontanée qui ont une valeur socio-économique.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du nombre d'espèces faisant l'objet de mesures de conservation des ressources génétiques. État des structures de conservation in situ et ex situ.

	<p>A5. Dresser un état des lieux sur les ressources génétiques marines nationales et établir un programme pour leur préservation, y compris des plans de conservation et de gestion du corail rouge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources génétiques et nombre de collections créées et conservées. • Volume des supports financiers et matériels alloués à la conservation des ressources génétiques. • Évolution des populations du corail rouge dans les principaux sites d'exploitation.
--	---	---

TABEAU 4 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE B

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
<p>B. Assurer l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources biologiques.</p>	<p>B1. Élaborer des plans d'aménagement des stocks des poissons et d'invertébrés marins les plus exploitées afin d'éviter leur effondrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des stocks des espèces ciblées durant les trois prochaines années.
	<p>B2. Prendre, d'ici à 2020, les mesures appropriées pour que les activités de mariculture, d'aquaculture continentale et d'agriculture soient menées de façon à préserver durablement la biodiversité des milieux considérés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des espaces bénéficiant d'une gestion durable dans les écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture. • Tendances de la production par espèce et par espace. • Tendances de la proportion de produits issus de sources durables.
	<p>B3. Opérationnaliser le Protocole de Cartagena à travers la mise en place des instruments législatifs, administratifs et techniques pour garantir un niveau adéquat de protection dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la loi nationale et de ses textes d'application sur les OGM. • Capacité des structures de contrôle et de gestion des risques potentiels liés aux OGM.
	<p>B4. Prendre toutes les mesures pour réaliser les objectifs nationaux déjà adoptés en matière de lutte contre les diverses formes de pollution, en particulier celles ayant une incidence sur les composantes de la diversité biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des émissions dans l'environnement de polluants nocifs pour la biodiversité. • Évolution de la proportion des eaux usées rejetées après traitement. • Évolution de la qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques.
	<p>B5. Élaborer et mettre en œuvre un programme national concerté de contrôle, de surveillance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'impact des espèces exotiques envahissantes sur les risques d'extinction. • Évolution de l'incidence des maladies de la faune causée par les espèces exotiques envahissantes. • Évolution des impacts économiques des espèces exotiques envahissantes ciblées

TABLEAU 5 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE C

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
<p>C. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la mise en œuvre efficace de la SPANB</p>	<p>C1. Renforcer les mécanismes d'intégration des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques dans les processus de prise de décision et de planification sectorielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations des valeurs de la biodiversité, conformément à la Convention. • Tendances en matière d'intégration des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques sectorielles et de développement. • Évolution des politiques qui envisagent la biodiversité et les services écosystémiques dans l'évaluation de l'impact environnemental et stratégique.
	<p>C2. Prendre les mesures nécessaires en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone, notamment au moyen de la conservation et de la restauration, des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et de la synergie avec les actions prises dans le cadre des autres conventions de Rio (Changements climatiques et lutte contre la désertification).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'étendue et l'état des habitats offrant la séquestration du carbone. • Évolution de la superficie des écosystèmes dégradés qui ont été restaurés ou en cours de restauration.
	<p>C3. Mettre en place le cadre national législatif et institutionnel pour l'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, afin de générer des ressources additionnelles potentielles pour la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes de bio prospection • Nombre de contrats effectifs utilisateurs - producteurs.

TABLEAU 6 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE D

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
<p>D. Consolider la gouvernance de la diversité biologique nationale</p>	<p>D1. Consolider le cadre national de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de son Plan d'action (SPANB) grâce au renforcement des structures de coordination nationale, régionale et locale, en favorisant la convergence et la participation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets sur la biodiversité réalisés en commun et par des acteurs nationaux concernés par la biodiversité. • Volume de financements communs de projets nationaux sur la biodiversité.
	<p>D2. Actualiser la législation nationale en matière de diversité biologique grâce à la mise à jour et la modernisation des textes législatifs, ainsi que l'élaboration des textes d'application.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de législations, de réglementations sur les ressources naturelles actualisées par rapport au nombre de législations en vigueur. • Pourcentage de législations, de réglementations et de politiques actualisées qui ont intégré ou pris en compte les objectifs de la SPANB 2011-2020.
	<p>D3. Adopter et mettre en application les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect, par les entreprises, de la séquence d'atténuation « Éviter, minimiser et compenser », relativement à la conservation des milieux humides et des autres milieux vulnérables et riches en biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière d'identification, d'évaluation, de mise en place ou de renforcement des incitations qui récompensent les contributions positives à la biodiversité et aux services écosystémiques.

	D4. Développer le plan de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de la stratégie et des activités figurant dans le nouveau plan d'action national pour la biodiversité, et ce à travers des partenariats au niveau national et international.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du nombre d'activités financées. Taux de financement des activités ciblées par les acteurs considérés. Évolution du nombre de projets portant sur la biodiversité et menés dans le cadre de partenariats public-privé ou national/local-international.
	D5. Développer et enrichir le Centre national d'échange d'Information sur la biodiversité (CHM).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visiteurs du CHM à travers l'internet. Quantité d'information incluse dans le CHM.
Axe stratégique D (Suite)	D6. Renforcer les mécanismes de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Application des indicateurs de suivi-évaluation Nombre d'éléments de la biodiversité pour lequel on arrive à suivre la tendance.
	D7. Renforcer les liens de coopération relatifs à la biodiversité entre le Maroc et les autres pays ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux sur la biodiversité. Taux de financement de projets nationaux par des fonds internationaux.

TABEAU 7 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE E

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
E. Améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale	E1. Améliorer l'évaluation des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des recettes des produits halieutiques. Évolution des recettes forestières. Pertes dues aux incendies des forêts. Recettes dues à l'approvisionnement en eau. Valeur économique des unités fourragères dans une forêt.
	E2. Améliorer les connaissances sur la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et développer et appliquer les indicateurs pour son suivi-évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> État d'avancement dans l'élaboration et l'utilisation des indicateurs sur la résilience des écosystèmes. État des connaissances sur les habitats offrant la séquestration du carbone. État des connaissances sur la proportion des terres affectées par la désertification et leur niveau d'affectation.
	E3. Inventorier les connaissances et savoir-faire traditionnels en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, et mettre en place des programmes de valorisation et de perpétuation de ce patrimoine culturel dans des activités d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> Liste des connaissances et de savoir-faire recensés. Nombre de projets de valorisation du savoir traditionnel. Nombre d'espèces et d'éléments de la biodiversité valorisés.
	E4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche concertés et pertinents, basés sur les priorités nationales et les besoins en informations scientifiques et techniques sur la diversité biologique, et publier des rapports sur les tendances de la biodiversité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'articles publiés sur les questions prioritaires relatives à l'environnement. Nombre de questions prioritaires élucidées à travers la recherche scientifique.

34. Le contenu des stratégies et programmes, en relation avec la biodiversité, est indiqué au tableau 2 à 7 du chapitre IV de la Deuxième partie du document de SPANB.

TABLEAU 8 : OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'AXE STRATEGIQUE F

Axe stratégique national	Objectifs opérationnels nationaux	Indicateurs
<p>F.</p> <p>Promouvoir, chez les citoyens et citoyennes, la volonté de changer les comportements à l'égard du patrimoine national de biodiversité</p>	<p>F1. Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route nationale en matière de sensibilisation, afin d'encourager le changement des comportements vis-à-vis du patrimoine national de biodiversité.</p> <p>F2. Renforcer les programmes formels et informels d'éducation portant sur les enjeux de la diversité biologique, notamment à travers la promotion de sa valeur économique et des bonnes pratiques pour la conservation et la valorisation de la biodiversité dans le cadre du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la sensibilisation et des attitudes face à la diversité biologique au niveau de divers groupes cible. • Évolution des effectifs des clubs d'environnement dans les établissements scolaires et des Centres d'éducation à l'environnement. • Mesures d'impact des actions de sensibilisation ou d'éducation environnementale. • Nombre d'outils d'information, d'éducation et de communication développés pour l'éducation et la formation sur la biodiversité.

V. Objectifs nationaux et concordance avec les objectifs mondiaux.

Il s'agit particulièrement, à ce niveau, d'établir et de s'assurer du cadrage des objectifs nationaux adoptés avec le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi.

Rappelons à ce propos que le Rapport final de la CdP-10 a souligné que les moyens de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des besoins et des circonstances de chaque pays...» (UNEP/CBD/COP/10/27, p. 128, para. 14).

Le tableau 8 montre la correspondance des objectifs opérationnels nationaux en regard des 5 buts du plan stratégique 2011-2020 de la CDB. Il montre également leur contribution respective à la réalisation de l'un ou l'autre des 20 objectifs d'Aichi.

- **But stratégique A du plan 2011-2020 de la CDB** « Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société » :
4 objectifs nationaux contribuent à ce but stratégique : F1, F2, C1 et D3, et ce, en étant respectivement concordants avec les objectifs d'Aichi A1, A1, A2 et A4 (indirectement A3).
- **But stratégique B du plan 2011-2020 de la CDB** : « Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable »
7 objectifs nationaux contribuent à ce but stratégique : A1, A5, B1, B2, B3, B4, et B5, et ce, en cadrant respectivement avec les objectifs d'Aichi B5, B10, B6, B7, B7, B8 et B9.
- **But stratégique C du plan 2011-2020 de la CDB** : « Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique »
4 objectifs nationaux contribuent à ce but stratégique : A3, A2, A4 et A5, et ce, en cadrant respectivement avec les objectifs d'Aichi C11, C12, C13 et C13.
- **But stratégique D du plan 2011-2020 de la CDB** : « Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes »
2 objectifs nationaux contribuent à ce but stratégique : C2 et C3, et ce en correspondant respectivement aux objectifs d'Aichi D15 et D16. L'objectif national opérationnel A1 contribue également à l'objectif d'Aichi D14.

- But stratégique E du plan 2011-2020 de la CDB : « Renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités »

10 objectifs nationaux contribuent à ce but stratégique : D1, D2, D5, D6, D7, E1, E2, E3, E4 et D4, et ce, en cadrant respectivement avec les objectifs d'Aichi E17, E18, E19 et E20. Le but stratégique E d'Aichi est couvert par deux axes stratégiques nationaux (D. Consolider la gouvernance de la diversité biologique ; et E. Améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale), ce qui explique le nombre relativement élevé d'objectifs opérationnels correspondant au but stratégique E d'Aichi.

En résumé, les nouveaux objectifs opérationnels nationaux cadrent avec les 5 buts (A à E) du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, et contribuent à la réalisation de la grande majorité des objectifs d'Aichi.

Le Plan stratégique de la CDB a donc offert le « cadre cognitif et conceptuel » approprié pour actualiser la SPANB du Maroc. Cette dernière, tout en mettant l'accent sur la réponse aux pressions directes provoquant la perte de la biodiversité et sur les interventions directes pour améliorer son état (avec respectivement 7 et 4 objectifs opérationnels), a pris en compte les nouveaux aspects comme la protection des avantages fournis par les écosystèmes, ou le traitement des causes sous-jacentes et des facteurs indirects de la perte de la biodiversité (Avec 2 et 4 objectifs opérationnels, respectivement). Les réponses futures vont donc cibler ces deux aspects qui étaient négligés, tout en continuant et en renforçant les mesures pour réduire les pressions directes et pour protéger les espèces menacées, les écosystèmes et la diversité génétique.

Plusieurs autres objectifs opérationnels portent sur la consolidation de la gouvernance et sur les mesures d'appui pour le renforcement des capacités et des connaissances, afin que le Maroc soit davantage en mesure de réaliser tous les axes stratégiques tracés.

La dernière colonne du tableau 9 montre que la réalisation de chaque objectif opérationnel défini peut reposer sur un certain nombre de stratégies ou de programmes mis en place par un département donné, pour son secteur d'activité. Parfois, des études de base ont déjà été réalisées et peuvent servir à faciliter la mise en œuvre d'un objectif identifié. Les informations relatives à cette colonne ont été préparées dans un document provisoire par l'équipe d'experts, puis complétées lors des travaux en groupes thématiques, durant les derniers ateliers nationaux. Ces éléments montrent, d'une part, qu'aucun objectif ne part de rien en vue de sa réalisation, et, d'autre part, qu'une bonne organisation des acteurs permettrait de réaliser des économies d'échelle et de gérer les efforts dans l'optique de la meilleure synergie possible entre les scientifiques, les gestionnaires de la biodiversité, les juristes, et les autres catégories d'acteurs.

Les travaux en groupes thématiques avaient permis aussi de dégager les lacunes qui existent pour mener à bien chacun des objectifs. Outre les besoins de renforcement de la coordination et des connaissances, qui étaient récurrents à tous les résultats des travaux, des lacunes spécifiques ont été identifiées, notamment pour les objectifs qui répondent à des aspects relativement récents sur la scène, comme :

- La protection des avantages fournis par les écosystèmes ;
- L'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'APA ;
- L'inventaire des connaissances et savoir-faire traditionnels en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité ;
- L'évaluation des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services

écosystémiques ;

- Les connaissances sur la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

Selon les cas, un ajout ou un redéploiement des efforts sera probablement nécessaire pour mener à bien l'ensemble des axes stratégiques et des objectifs opérationnels, en rapport notamment avec l'élaboration détaillée du Plan d'action national pour la biodiversité.

Les tableaux ci-après établissent les relations et les articulations entre les objectifs et les cinq buts d'Aichi, les objectifs opérationnels nationaux ainsi que les stratégies, programmes, instruments et initiatives existant au Maroc pour la réalisation desdits objectifs.

TABLEAU 9 : OBJECTIFS OPERATIONNELS NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE : CADRAGE AVEC LE PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 ET LES OBJECTIFS D'AICHI

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
A1	F1. Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route nationale en matière de sensibilisation, afin d'encourager le changement des comportements vis-à-vis du patrimoine national de biodiversité.		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2004, objectif IV-C.3- Instruments d'information, d'éducation et de communication. Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable (Projet de "Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la désertification" -Projet ENV/2004/081-284- soutenu financièrement par l'Union Européenne (Publié en 2008 par ENDA Maghreb).
A1	F2. Renforcer les programmes formels et informels d'éducation portant sur les enjeux de la diversité biologique, notamment à travers la promotion de sa valeur économique et des bonnes pratiques pour la conservation et la valorisation de la biodiversité dans le cadre du développement durable.		
A2	C1. Renforcer les mécanismes d'intégration des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques dans les processus de prise de décision et de planification sectorielle.	But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société	<ul style="list-style-type: none"> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. INDH dont la philosophie fondée sur la lutte contre l'exclusion et la pauvreté à travers la capitalisation des potentialités nationales dont les ressources naturelles. Plan Maroc vert (Pilier II – Mise à niveau solidaire du tissu : investissement social et lutte contre la pauvreté agricole). Plans de mise en valeur des Oasis et de l'Arganier. Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
A3-A4	D3. Adopter et mettre en application les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect, par les entreprises, de la séquence d'atténuation «Éviter, minimiser et compenser», relativement à la conservation des milieux humides et des autres milieux riches en biodiversité et vulnérables.		<ul style="list-style-type: none"> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Charte Nationale sur le Tourisme Durable.
B10.	A5. Dresser un état des lieux sur les ressources génétiques marines nationales et établir un programme pour leur préservation, y compris des plans de conservation et de gestion du corail rouge.	But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> Plan Halieutis. Plan d'aménagement instaurant un quota et une taille marchande et en limitant l'effort de pêche sur cette espèce en plus de fermeture des zones de pêche pendant plusieurs années 'Arrêté n°2767-14 portant réglementation de la pêche du corail rouge dans la zone maritime comprise entre Cap Spartel et Larache). Département de l'Environnement 2012. Éléments d'une Stratégie Nationale pour le Renforcement des capacités en taxinomie SE/MEMEE/DE.

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
B5	A1. Établir une liste rouge nationale des habitats et mettre en place des plans priorités de sauvegarde des habitats les plus menacés du pays, notamment les zones humides.	But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale pour la protection de l'environnement (en cours de finalisation). Stratégie nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales. Stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc. Plan national de lutte contre les changements climatiques Programme d'action national de lutte contre la désertification. Plan directeur des aires protégées. Stratégie pour la conservation des zones humides.
B6	B1. Élaborer des plans d'aménagement des stocks des poissons et d'invertébrés marins les plus exploitées afin d'éviter leur effondrement.		<ul style="list-style-type: none"> Plan Halieutis. Plan de gestion des espèces commerciales suivantes : Petits pélagiques, Thon rouge, Requin poulpe Merlu, Espadon, Grands crustacés, Crevettes, Algues, Corail rouge, Concombres de mer, etc. Loi n° 1-73-255 du 23 novembre 1973 formant règlement sur la pêche maritime (avec textes modificatifs) (loi réglementant toute l'activité de la pêche et la durabilité de la ressource).
B7	B3. Opérationnaliser le Protocole de Cartagena à travers la mise en place des instruments législatifs, administratifs et techniques pour garantir un niveau adéquat de protection dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.		<ul style="list-style-type: none"> Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Département de l'Agriculture : Programme de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments.
B7.	B2. Prendre, d'ici à 2020, les mesures appropriées pour que les activités de mariculture, d'aquaculture continentale et d'agriculture soient menées de façon à préserver durablement la biodiversité des milieux considérés.		<ul style="list-style-type: none"> Plan Maroc Vert. Plan Halieutis. Stratégie nationale du développement forestier. Plan directeur de reboisement. Programme de l'Agence Nationale du Développement de l'Aquaculture. PAN LCD.
B8.	B4. Prendre toutes les mesures pour réaliser les objectifs nationaux déjà adoptés en matière de lutte contre les diverses formes de pollution, en particulier celles ayant une incidence sur les éléments de la diversité biologique.		<ul style="list-style-type: none"> Charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Programme National d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (programme entièrement dédié à la lutte contre la pollution). Programme national sur les déchets solides. Plan national d'assainissement liquide. Mécanisme MDP. Programme FODEP.

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
B9	B5. Élaborer et mettre en œuvre un programme national concerté de contrôle, de surveillance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.		<ul style="list-style-type: none"> Département de l'Agriculture ; -Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments. Département de la Pêche maritime : INRH. SPANB 2004.
C11	A3. Accélérer l'extension des superficies d'aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées, afin de disposer d'un système national d'aires protégées écologiquement représentatif, visant à couvrir 17% des écosystèmes terrestres et d'eaux continentales et 10% des zones marines et côtières.	But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	<ul style="list-style-type: none"> Plan Directeur des aires protégées (dédié spécialement aux espaces protégés). Loi sur les aires protégées. Plan décennal 2015-2024 du HCEFLCD. Divers plans d'aménagements des parcs nationaux et autres (visant tous une amélioration de la conservation des ressources naturelles en lien avec le bien-être des populations). Étude nationale pour la mise en place de la réserve de biosphère de la cédraie. Étude sur la mise en réseau des aires protégées du moyen Atlas. Projet d'identification des zones importantes pour les plantes au Maroc (UICN et Plantlife International). Convention ANDZOA- HCEFLCD pour la conservation et valorisation de l'arganier. Plan Halieutis.
C12	A2. Établir une liste hiérarchisée des espèces menacées d'extinction au Maroc et mettre en œuvre des scénarii adaptés de sauvegarde afin de stabiliser leurs populations à l'horizon 2020.		<ul style="list-style-type: none"> Rapport CITES-Maroc (visant la protection des espèces marocaines les plus menacées). Textes d'application de la loi CITES (29/05). Projet de Liste rouge (Projet UICN, avec l'Institut Scientifique). Plan d'action pour la conservation des Ongulés. Plan d'action pour la conservation des espèces menacées (singe magot, ibis chauve, grande outarde, gazelle de cuvier...). Stratégie Halieutis (paragraphe durabilité : une ressource exploitée durablement pour les générations futures) Autres rapports nationaux relatifs aux conventions internationales engageant le Maroc

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
C13	A4. Renforcer ou mettre en place les programmes adéquats pour la conservation in situ et ex situ de la diversité génétique des plantes cultivées, des races animales domestiques et sauvages, des microorganismes, ainsi que pour la conservation des espèces forestières et d'autres espèces de la flore spontanée qui ont une valeur socio-économique.		<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales (Axe 2, Action 1, recherche génétique) • Stratégie de Conservation et de Valorisation des Ressources Génétiques des Plantes cultivées • Évaluation des besoins de renforcement des capacités nationales en matière d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).
C13	A5. Dresser un état des lieux sur les ressources génétiques marines nationales et établir un programme pour leur préservation, y compris des plans de conservation et de gestion du corail rouge.		<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Halieutis : (paragraphe durabilité : une ressource exploitée durablement pour les générations futures). • Loi n° 1-73-255 du 23 novembre 1973 formant règlement sur la pêche maritime (avec textes modificatifs) (loi réglementant toute l'activité de la pêche et la durabilité de la ressource). • Décret n°2-04-26 du 6 Hija (17 janvier 2005) fixant les conditions et les modalités de pêche du corail ; • L'arrêté du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes n°2655-06 du 21 Choual 1427 (13 novembre 2006) réglementant la pêche de corail rouge dans la zone maritime dite « Tofino » située au large d'Al Hoceima ; • L'arrêté n°2767-14 (Juillet 2014) portant réglementation de la pêche du corail rouge dans la zone comprise entre Cap Spartel et Larache.

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
D15	C2. Prendre les mesures nécessaires en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone, notamment au moyen de la conservation et de la restauration, des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et de la synergie avec les actions prises dans le cadre des autres conventions de Rio (changements climatiques et lutte contre la désertification).	But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et son système intégré de gestion durable et de l'environnement (SPDE). Plan directeur de reboisement. Loi relative aux aires protégées. Plan Maroc vert. Programmes ACCN («Adaptation au Changement Climatique, Valorisation de la Biodiversité et mise en œuvre du Protocole de Nagoya»). Stratégie d'Aménagement et de développement des Oasis au Maroc. Programme d'action national de lutte contre la désertification. Stratégie de conservation et de valorisation des ressources génétiques des plantes cultivées.
C16	C3. Mettre en place le cadre national législatif et institutionnel pour l'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, afin de générer des ressources additionnelles potentielles pour la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté.		<ul style="list-style-type: none"> Protocole de Nagoya sur l'APA. Programme GIZ- ACCN- initié par la GIZ, développé en collaboration avec le Ministère délégué chargé l'Environnement. Projets GEF-PNUD. Étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités nationales en matière d'APA.
C17	D1. Consolider le cadre national de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de son Plan d'action (SPANB) grâce au renforcement des structures de coordination nationale, régionale et locale, en favorisant la convergence et la participation.	But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et son système intégré de gestion durable et de l'environnement (SPDE). Conseils consultatifs nationaux. Comités intergouvernementaux. Diverses Stratégies nationales.
E17	D2. Actualiser la législation nationale en matière de diversité biologique grâce à la mise à jour et la modernisation des textes législatifs, ainsi que l'élaboration des textes d'application.		<ul style="list-style-type: none"> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et son système intégré de gestion durable et de l'environnement (SPDE). Loi n° 10-95 sur l'eau.

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
			<ul style="list-style-type: none"> Loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement. Loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air Loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. Loi n° 22-07 relative aux aires protégées. Loi 29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvage et au contrôle de leur commerce.
E17	D5. Développer et enrichir le Centre national d'échange d'Information sur la biodiversité (CHM)		<ul style="list-style-type: none"> CHM Maroc (Mécanisme national d'échange de l'information sur la biodiversité)
E17	D6. Renforcer les mécanismes de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.		<ul style="list-style-type: none"> Programme Forestier National. Stratégie d'Aménagement et de développement des Oasis au Maroc. Stratégie Nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales. Stratégie de conservation et de valorisation des ressources génétiques des plantes cultivées au Maroc. SPANB 2004 : Indicateurs de suivi –évaluation
E17-E20	D7. Renforcer les liens de coopération relatifs à la biodiversité entre le Maroc et les autres pays ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux pertinents.		<ul style="list-style-type: none"> Différents cadres de coopération multilatérale et bilatérale. ADA (Agence de Développement Agricole, chargée, entre autres, du financement des activités agricoles respectueuses de l'environnement et de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert). Services de coopération et de partenariat de différents départements (HCEFLCD, ANDZOA, DPM, etc.).
E18	E3. Inventorier les connaissances et savoir-faire traditionnels en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, et mettre en place des programmes de valorisation et de perpétuation de ce patrimoine culturel dans des activités d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité nationale.		<ul style="list-style-type: none"> Plan Maroc Vert – pilier II (Idée 2) SPANB 2004 (IBID. -4 Pratiques traditionnelles de la conservation). Stratégie nationale de développement du secteur des PAM (paragraphe B : plantes et culture). Stratégie d'Aménagement et de développement des Oasis au Maroc. Programme ACCN.

Objectifs d'Aichi	Objectifs opérationnels nationaux correspondants	Cadrage avec les 5 Buts stratégiques d'Aichi	Stratégies, programmes, instruments et initiatives existants au Maroc pour réaliser l'objectif opérationnel
			<ul style="list-style-type: none"> Programme ACCN-
E19	E1. Améliorer l'évaluation des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques.		<ul style="list-style-type: none"> Programme forestier national. Plan Maroc vert. Évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques du Parc National de Tazekka et impact des changements climatiques sur ces services. Rapports d'activités de l'ONP et du HCP. Évaluation du coût de dégradation de l'environnement – banque mondiale.
E19	E2. Améliorer les connaissances sur la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et développer et appliquer les indicateurs pour son suivi et évaluation.		<ul style="list-style-type: none"> Plan national de lutte contre les changements climatiques. Programme d'action national de lutte contre la désertification. Programme ACCN.
E19	E4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche concertés et pertinents, basés sur les priorités nationales et les besoins en informations scientifiques et techniques sur la diversité biologique et publier des rapports sur les tendances de la biodiversité nationale.	But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale pour la recherche scientifique à l'horizon 2025. SPANB 2004. Éléments de la Stratégie sur la Taxinomie. Étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités nationales en matière d'APA.
E20	D4. Développer le plan de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de la stratégie et des activités figurant dans le nouveau plan d'action national pour la biodiversité et ce, à travers des partenariats au niveau national et international.		<ul style="list-style-type: none"> SPANB 2004 (chapitre IV-C.7 – Instruments de coopération). ADA (Agence de Développement Agricole, chargée, entre autres, du financement des activités agricoles respectueuses de l'environnement et de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert). Différents cadres de coopération multilatérale et bilatérale.

I. Cadre et conditions de mise en œuvre du plan d'action de la SPANB

Le plan d'action vise à identifier et expliquer les actions à entreprendre et qui seront menées au titre de la mise en œuvre de la SPANB.

Quatre volets essentiels ont été considérés comme bases de déploiement de la SPANB, et au niveau desquels des thématiques viennent s'ajouter et s'exprimer en actions concrètes de mise en œuvre. Ces quatre volets-pivots sont les suivants :

- Actions dans le domaine forestier ;
- Actions dans le domaine développement agricole ;
- Actions dans le domaine marin ;
- Actions en lien avec les changements climatiques.

Pour chacun de ces volets, les actions prennent en considération, autant que possible, les aspects suivants :

- Les dispositions et mesures prises au niveau national ;
- Les possibilités d'articulation avec les niveaux territoriaux ;
- La dimension «genre» de l'intervention pour la diversité biologique ;
- La lutte contre la pauvreté dans la SPANB et les emplois verts ;
- La mobilisation des ressources financières pour la SPANB.
- Les initiatives et interventions en rapport avec les changements climatiques ;

La revue et l'analyse des thématiques précitées telles qu'elles se présentent en situation actuelle, permet de distinguer un certain nombre de domaines qui se dégagent dès lors comme un cadre propice devant favoriser la mise en œuvre de la SPANB dans de bonnes conditions, à côté de domaines et thématiques où des retards sont notés et pour lesquels une attention particulière doit être accordée par les différents acteurs impliqués tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie.

II. Cadre propice existant

Il s'agit de domaines reconnus comme déterminants en termes de mise en œuvre de la SPANB et au niveau desquels des avancées substantielles ont été enregistrées ces dernières années au Maroc.

Au niveau national, les dispositions et mesures entreprises relèvent de plusieurs domaines et se situent notamment aux niveaux : Institutionnel et juridique, économique et financier, actions de terrain, coordination institutionnelle, etc.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé dans un processus menant vers une régionalisation avancée, laquelle étant perçue comme disposition en faveur d'un déploiement plus responsable de la SPANB aux échelons territoriaux et alors comme un saut qualitatif de grande portée en matière de gouvernance environnementale.

II.1. Dispositions et mesures prises au niveau national

Les impératifs de lutte contre les menaces et les effets néfastes qui ne cessent de peser sur les services fournis par les écosystèmes, d'une manière générale, ont poussé le Maroc à se doter, progressivement, d'un bon nombre de stratégies, de programmes et d'instruments législatifs, institutionnels et techniques.

Les dispositions et mesures entreprises relèvent de trois domaines essentiels notamment : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'environnement, (ii) les mesures économiques et financières visant à accélérer le processus de mise à niveau et (iii) les actions de terrain réalisées, ou en cours de réalisation, y compris les principales études environnementales réalisées durant cette période.

TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION ET DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

a. Niveau institutionnel :

Comme il a été évoqué au niveau du chapitre précédent « II.1.3. Sur le Cadre constitutionnel, juridique et institutionnel », des avancées significatives ont eu lieu, ces dernières années, marquées notamment par la promulgation de plusieurs lois et textes d'application mais aussi par des initiatives de déploiement institutionnel à des niveaux territoriaux. En accompagnement de ces orientations et initiatives, des programmes parallèles de soutien par la sensibilisation, l'éducation, la communication en matière d'environnement, le renforcement des capacités nationales et le transfert de technologies, ont été également encouragés et renforcés.

b. Des mesures économiques et financières sont également abordées et mises à contribution.

Ces mesures qui viennent en complément des dispositions institutionnelles et juridiques précitées, ont pour but d'accélérer le processus de mise à niveau environnementale et d'inciter les départements opérationnels à prendre en charge la dimension environnementale dans la réalisation de leurs programmes. Parmi les mesures économiques et financières mises en place, il y a lieu de citer la création des fonds suivants :

- Le Fonds National pour l'Environnement (FNE), institué en vertu de la Loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Fonds de Dépollution industrielle (FODEP) restructuré et renforcé, actuellement cogéré avec les Agences de Bassin Hydraulique et appuyé financièrement par l'Union Européenne ;
- Le Fonds de Développement Énergétique (FDE), doté d'un milliard de dollars U.S, chargé d'appuyer financièrement les projets des énergies renouvelables, d'efficacité et de maîtrise énergétique ainsi que les entreprises spécialisées dans les services énergétiques ;
- Le Fonds Capital Carbone Maroc (FCCM), dédié à la Finance Carbone au Maroc et qui intervient dans les projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de reboisement et d'élimination écologique des déchets ;
- Des initiatives sont engagées, avec la collaboration de la GIZ, pour l'accès au Fonds Vert Climat (FVC), en renforcement des actions d'adaptation au climat.

II.2. Politique d'une régionalisation avancée et possibilité d'articulation de la SPAN avec les niveaux territoriaux

Le Maroc a mis en place et institutionnalisé en 2015 l'option d'une régionalisation avancée. La régionalisation avancée est préconisée comme un saut qualitatif en matière de gouvernance, grâce à son volet de territorialisation. Elle doit se traduire de manière opérationnelle par un transfert de compétences tant humaines que techniques et des moyens financiers renforcés. Il est admis que seule la voie de territorialisation des approches est à même de faciliter la focalisation sur les problématiques locales et par là, une plus grande orientation vers la préservation et un développement, plus responsable, des ressources naturelles et de la biodiversité. Le nouveau découpage régional du royaume, adopté en 2015, prévoit la mise en place de 12 régions (au lieu de 16 auparavant), voir figure 8 ci-après :

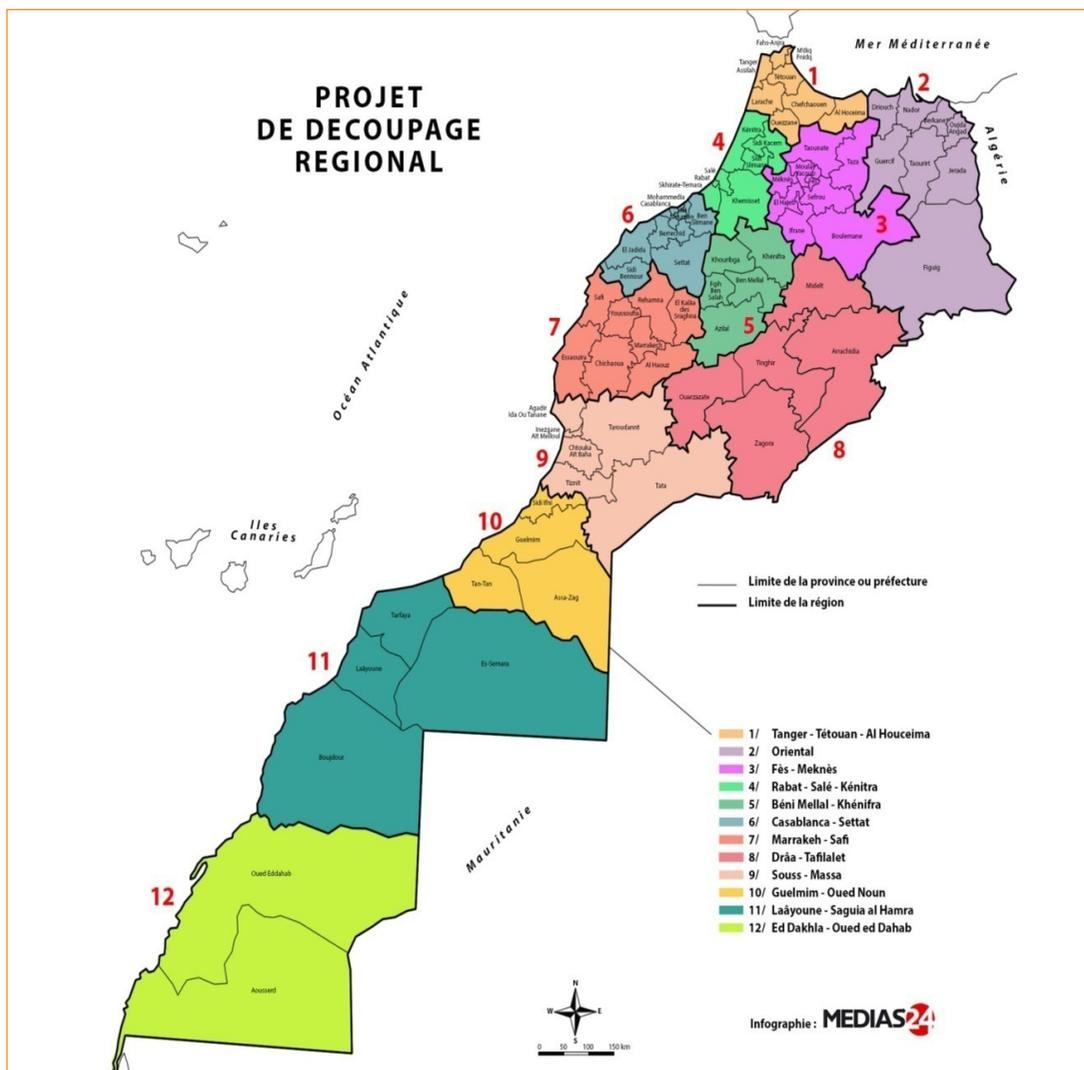


FIGURE 8 : NOUVEAU DECOUPAGE REGIONAL DU MAROC

En plus et parallèlement aux dispositions de rang institutionnel et administratif (décentralisation et déconcentration), des efforts sont déployés en ce qui concerne la préparation et la proposition de plates-formes de territorialisation des approches ayant rapport à l'intervention de terrain et à la gestion des ressources naturelles. Plusieurs initiatives de caractérisation d'unités territoriales et de délimitation d'espaces différenciés d'intervention sont tentées et plus ou moins adoptées. Citons en particulier : (i) L'Atlas de l'agriculture et ses ensembles agro écologiques, (ii) les zones homogènes du HCEFLCD, (iii) les Cartes de sensibilité à la dégradation des sols et à la désertification.

(i) Atlas de l'agriculture et ensembles agro-écologiques

Une caractérisation à grands traits des grands ensembles agro-écologiques du pays, a été réalisée par le Département de l'Agriculture en l'an 2000. Il s'agit d'une démarche d'identification et de caractérisation d'entités territoriales présentant un certain degré d'homogénéité, doublée d'une tentative de superposition des régions administratives aux ensembles agro-écologiques définis. Les critères du découpage de cet Atlas sont basés principalement sur le relief, la pluviométrie, la profondeur des sols, la vocation agropastorale, le degré d'intensification de l'agriculture et l'irrigation des régions considérées. Les critères ont aussi trait à différents facteurs sociaux et techniques, ainsi qu'à toutes les données de l'économie agricole. Le découpage opéré correspond à la délimitation des ensembles agro-écologiques réalisée dans le cadre de la territorialisation de l'agriculture marocaine. Cette approche de territorialisation de l'agriculture vise l'adaptation des politiques à la différenciation des conditions naturelles et des systèmes de production et la prise en compte des interactions de l'agriculture avec toutes les composantes des milieux naturels.

(ii) Les zones homogènes du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)

Il s'agit d'un découpage en zones homogènes, entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD. Le

zonage a été réalisé en 2010, en cohérence avec les objectifs de la stratégie décennale de l'UNCCD (2008-2018), et avec l'actualisation du PANLCD et son adaptation aux spécificités zonales en vue d'améliorer son opérationnalité et l'efficacité de ses actions. L'actualisation du PAN est organisée autour de deux axes complémentaires : (i) l'adaptation du PNLCD aux spécificités zonales et (ii) l'élaboration d'un système de suivi du processus selon des indicateurs spécifiques à chaque zone homogène. Par ailleurs, et dans le cadre de la préparation de ses services à la régionalisation avancée du pays, le HCEFLCD a élaboré, en juin 2012, un cadre général pour la gestion durable des forêts et la lutte contre la désertification dans un environnement institutionnel régionalisé³⁴. Ce cadre met en relief les implications et les exigences du projet de la régionalisation avancée et en déduit l'ensemble des mesures et actions de préparation et de mise en cohérence des services, des approches et des processus de programmation et de décision, ainsi que les orientations pour la formation des ressources humaines et le système d'informations du HCEFLCD.

Le découpage en zones homogènes précité, entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD est donné dans la figure 9 :

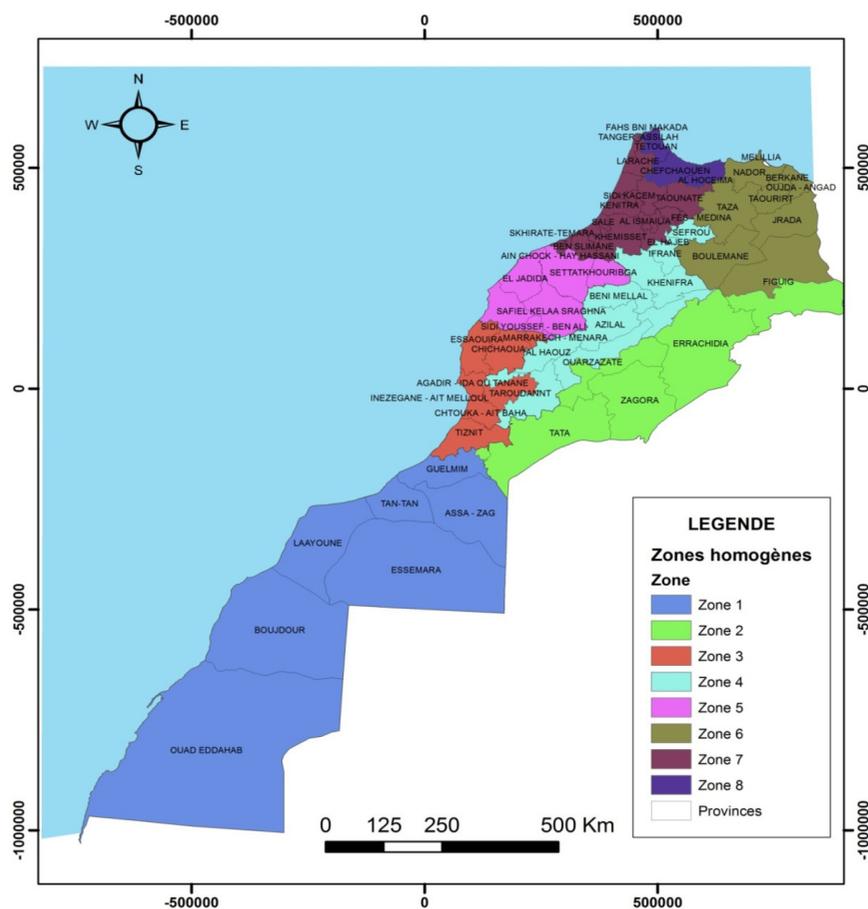


FIGURE 9 : CARTE DES ZONES HOMOGENES POUR LA SENSIBILITE A LA DESERTIFICATION
(Adaptée du PANLCD, 2011)

(Adaptée du PANLCD, 2011) (ii) Cartes de sensibilité à la dégradation des sols et à la désertification : Indice de sensibilité à la désertification

Une cartographie d'évaluation de la dégradation des sols et leur sensibilité à la désertification a été réalisée dans le cadre du Projet DIS Med, avec l'appui technique de l'Observatoire du Sahara et de Sahel (OSS). L'élaboration de l'indice et de la carte de sensibilité se sont appuyés sur l'approche du projet MEDALUS (CE1999), et ont concerné les pays du pourtour de la Méditerranée, dont ceux de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de l'Égypte.

Les résultats obtenus en ce qui concerne le Maroc, sont résumés dans le tableau ci-après :

Classes d'indice de sensibilité à la désertification

Classes	Description	Limites des classes	Surface nationale (%)
1	Zones de très faible sensibilité	≤ 1.26	18
3	Zones de faible sensibilité	1.26 - 1.36	9
3	Zones moyennement sensibles	1.36 - 1.46	18
4	Zones très sensibles	> 1.46	8
5	Zone hyperaride à sensibilité localisée	non classée	47

L'analyse du tableau montre que 27% du territoire national présente une sensibilité des terres très faible à faible, 18% sont de sensibilité moyenne et 8% de sensibilité élevée. Le reste, soit 47%, correspond à la zone saharienne hyperaride.

III. Orientations à considérer en accompagnement du plan d'action

III.1. La dimension Genre de l'intervention pour la diversité biologique

Neuf groupes majeurs sont généralement nommés en matière de développement durable, et ont reçu une reconnaissance officielle dans les documents découlant du Sommet de Rio, notamment dans l'Action 21. Ces «groupes majeurs» sont les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les agriculteurs, les autorités locales, le secteur des affaires, la communauté scientifique et technique, les travailleurs et syndicats professionnels et, enfin, les organisations non-gouvernementales.

La Convention sur la diversité biologique, pour sa part, n'avait pas manqué de rappeler l'importance de la participation des femmes pour la réalisation de ses trois objectifs que sont la conservation, l'exploitation durable de ses composantes, et l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation (APA).

Par ailleurs, et en respect des dispositions de la décision X/19 de la CDB «Prise en compte des questions de parité des sexes», encourageant les États à intégrer la dimension GENRE dans leurs SPANB, cette dimension a été considérée dans la révision et de l'actualisation de la SPANB Maroc.

En termes de réalisations, deux références importantes et d'actualité méritent d'être citées à ce niveau : Le Plan gouvernemental pour l'égalité « ICRAM », de la stratégie du pôle social 4+4 pour la période 2012-2016 et la stratégie de l'ONU «Femmes au Maroc pour la période 2014-2016 en matière de gouvernance et de recevabilité en faveur des engagements et des priorités nationales relatifs à l'égalité de genre». Il a été fait état, plus haut, de la pertinence et de la justification d'actions en faveur de la prise en compte du genre dans le plan d'action de la présente SPANB.

S'agissant d'une orientation à caractère horizontal, il a été recommandé à l'occasion des différents ateliers et différentes rencontres à propos de la biodiversité et de la SPANB, **qu'une attention particulière soit accordée à la question genre de façon à diriger les interventions vers une plus grande participation et implication, au sens le plus large, de la femme et de toutes les catégories de la société.**

III.2. La lutte contre la pauvreté dans la SPANB et les emplois verts

Dans le récent rapport de synthèse des Nations Unies, rendu public en décembre 2014, et intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », l'accent a été mis sur l'importance et l'urgence qui s'attachent à l'élimination de la pauvreté, à l'échéance susmentionnée.

Le rapport de synthèse a pour but d'encourager les discussions des États, en présentant un état des lieux des négociations pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 en tenant compte des leçons tirées suite à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Par ailleurs, la décision X/6 de la CDB sur «l'intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement», souligne qu'il est important que des actions nationales et locales visent spécifiquement une meilleure valorisation de la biodiversité et un meilleur partage des avantages tirés de la conservation et

de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages (APA) découlant de leurs utilisation. Dans les efforts déployés pour intégrer la biodiversité dans les processus de développement et d'élimination de la pauvreté, la CDB encourage :

- les informations scientifiques et des connaissances, les innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que de leur participation conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes de la Convention ;
- l'intégration des questions d'égalité des sexes et de la promotion de la parité des sexes ;
- la prise en compte du forum de coopération Sud-Sud sur la biodiversité pour le développement, du Plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et le renforcement des capacités et des autres processus, et de la nécessité d'une coordination efficace ;
- le renforcement de la communication sur les liens entre l'élimination de la pauvreté, le développement et la diversité biologique ;
- les initiatives en cours qui relient la diversité biologique, le développement et l'élimination de la pauvreté comme l'Initiative Équateur, l'Initiative du renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages (APA) pour l'Afrique, l'Initiative Life Web et autres initiatives liant l'environnement et la pauvreté.

C'est en se référant à ces orientations et dispositions qu'une série d'actions visant la lutte contre la pauvreté sont intégrées parmi les actions préconisées de la SPANB.

Ces actions relèvent des trois catégories suivantes :

- La poursuite des efforts en matière de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et l'équité sociale pour atteindre les Objectifs du Millénaire de Développement (OMD), et en référence aussi au récent rapport de synthèse des Nations Unies, rendu public en décembre 2014, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 ;
- L'accompagnement de la jeunesse dans une formation adéquate pour une insertion dans le monde du travail ; La prise en compte des nouveaux métiers verts dans les secteurs des énergies renouvelables, de la gestion et de la valorisation des déchets solides et liquides, notamment.

III.3. La mobilisation des ressources financières pour la SPANB

Dès son adoption en 2008, la Stratégie de mobilisation des ressources de la CDB proposait d'explorer le potentiel de «mécanismes nouveaux et novateurs» tels que les paiements pour services environnementaux et écosystémiques, les mesures compensatoires, la fiscalité écologique, ou les marchés pour les produits écologiques, mais aussi les leviers de la finance climatique et de la coopération internationale au développement. C'est en particulier lors de la COP11 de 2012, que la nécessité de recourir à des financements innovants a fait consensus entre les États Parties à la CDB, avec notamment l'adoption de la décision XI/4 invitant les Parties à partager leurs expériences et à échanger leurs enseignements sur les avantages potentiels associés aux mécanismes de financements innovants. Parmi ces mécanismes, figurent les deux catégories suivantes de financements innovants : (i) les sources innovantes, permettant de générer de nouvelles ressources pour le développement à partir de contributions de divers secteurs économiques ; et (ii) les mécanismes innovants, permettant d'optimiser l'impact de ressources publiques existantes en les associant à des fonds privés notamment.

En tant qu'outil de gestion de l'environnement, la création de marchés spécifiques permettant la commercialisation de biens et services liés à la biodiversité se présente comme une incitation indirecte à la **conservation** ou à l'utilisation durable de la biodiversité in situ, si ces marchés sont bien régulés. Il s'agit de pouvoir garantir un partage des revenus commerciaux ainsi générés entre les différentes parties prenantes et avec les populations locales et l'investissement dans le maintien ou la restauration de la biodiversité.

Parmi les pistes à explorer pour le financement de la protection de la biodiversité, nous soulignons des idées novatrices telles que les droits d'entrée dans les aires protégées, la (sur)compensation des atteintes

à la biodiversité, les divers mécanismes de paiement des externalités néfastes à l'environnement et à la biodiversité.

Les droits d'entrée dans les aires protégées

Ces droits contribuent à rémunérer le service récréatif rendu par cette protection dès lors qu'elle est effective en faisant contribuer les visiteurs aux coûts récurrents de la gestion (entretien, surveillance, etc.). Ils peuvent aussi être considérés comme un moyen de réguler l'accès et d'internaliser les dommages causés par la pression anthropique exercée par les visiteurs sur le milieu. Une partie des droits est généralement affectée au développement local.

L'exploitation commerciale des aires protégées consiste à développer des activités économiques (écotourisme, chasse, etc.) qui valorisent la biodiversité présente dans leur périmètre. Elles peuvent être le fait d'opérateurs publics ou privés, le cas échéant, communautaires (gestion communautaire des ressources naturelles, GCRN). Au-delà de la conciliation des objectifs de conservation assignés à l'aire protégée avec les intérêts des populations locales privées de droits d'usage (compenser cette perte par des retombées économiques), l'objectif est l'autofinancement de la conservation.

La (sur)compensation des atteintes à la biodiversité : un mécanisme fondé sur la responsabilité

Le principe de la compensation des atteintes à la biodiversité est une déclinaison du principe du pollueur-payeur qui impose au maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement ou de développement d'assumer, au moins financièrement, la responsabilité des pertes ou dégradations de la biodiversité engendrées par son projet à l'échelle d'espèces (protégées notamment), de milieux (zones humides, forêts, etc.) ou concernant la biodiversité dans son ensemble.

Au niveau environnemental, la prise en compte systématique des externalités négatives dans la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes, l'élaboration d'une comptabilité environnementale et d'une fiscalité verte, l'intégration systématique des changements climatiques dans les politiques publiques, sont des défis à relever à court et moyen terme.

Il est par ailleurs important de reconnaître qu'au-delà des mécanismes qui pourraient être envisagés au niveau national, le Maroc, qui subit de plein fouet les impacts des changements climatiques, ne peut supporter seul les surcoûts impliqués. Le Maroc rappelle, à cet égard, la nécessité d'une action collective internationale fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

III.4. Initiatives et interventions en rapport avec les changements climatiques

D'une façon générale, les pronostics en ce qui concerne le climat du Maroc s'accordent sur des tendances vers plus d'aridité, plus de chaleur et plus de contrastes régionaux : la caractérisation des tendances met en évidence les points suivants : un climat aride et diversifié, des précipitations erratiques, et des anomalies thermiques en constante évolution. La tendance du climat à l'assèchement sera certainement accompagnée d'une réduction du contenu du sol en eau et donc d'un déficit dans les ressources hydriques. Cette situation se traduirait par des conditions de plus en plus sèches pour les écosystèmes naturels et par des taux élevés d'évapotranspiration, ce qui est susceptible de provoquer la sécheresse en particulier de type édaphique et, de surcroît, le dysfonctionnement des différents écosystèmes.

Le **Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique (PNLCRC)**, adopté en novembre 2009, constitue une première ébauche d'un cadre stratégique en vue d'intégrer le changement climatique dans la politique de développement économique et sociale du pays. Il a en particulier montré tout l'intérêt à ce que les pouvoirs publics, puissent donner la priorité et s'engager de manière anticipée, dans des programmes d'adaptation au changement climatique.

De son côté, la **Troisième Communication Nationale sur le Changement Climatique**, qui vient d'être validée au dernier semestre 2015, représente, grâce à ses trois missions (analyse de la vulnérabilité, présentation/évaluation des programmes et des efforts et proposition de nouvelles dispositions et actions en faveur de l'adaptation), une documentation de référence de grand intérêt pour le processus de mise en œuvre de la SPANB. **Les deux exercices d'élaboration de la présente version de SPANB et de la Troisième communication**

Nationale sur le CC (TCN), étant menés parallèlement, des interactions et un enrichissement mutuel des deux documents ont été possibles, de sorte que nombre d'actions proposées dans la SPANB sont en phase avec ce qui est préconisé dans le cadre de la TCN.

IV. Dispositions de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SPANB repose sur une série de dispositions et d'outils, notamment :

- de pilotage et d'encadrement du processus par l'opérationnalisation du comité du pilotage ;
- de mise en place participative d'un dispositif de suivi-évaluation et l'engagement de tous pour l'instruction régulière des indicateurs convenus ;
- de mise en exécution du programme établi de renforcement des capacités ;
- de conduite des programmes de sensibilisation et de communication tels que préconisés dans le plan d'action associé à la stratégie ;
- d'adoption et mise en place d'un plan de financement de la SPANB.

IV.1. Pilotage et encadrement des processus de mise en œuvre de la CDB et des SPANB

Le **Comité National de la Biodiversité (CNB)**, créé en 1996 en tant que Comité de pilotage de l'étude nationale sur la biodiversité, a été transformé en Comité National pour le suivi de l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il comprend des représentants des départements ministériels, des Institutions de recherche et de formation et des organisations non gouvernementales.

Ce comité, en tant que cadre privilégié d'information, de concertation et de coordination des actions entreprises pour la mise en œuvre de la CDB, encadre également le processus d'élaboration de divers documents sur la biodiversité, notamment le document de SPANB, tout en s'inscrivant dans les orientations internationales en la matière.

De par sa composition institutionnelle et la permanence de sa mission, **le Comité National de la Biodiversité** s'érige de plus en plus en un espace de compétence, d'échange et de suivi, **ce qui représente également un acquis de taille en faveur de la SPANB.**

La figure 10 donne une esquisse du schéma institutionnel tel que préconisé.

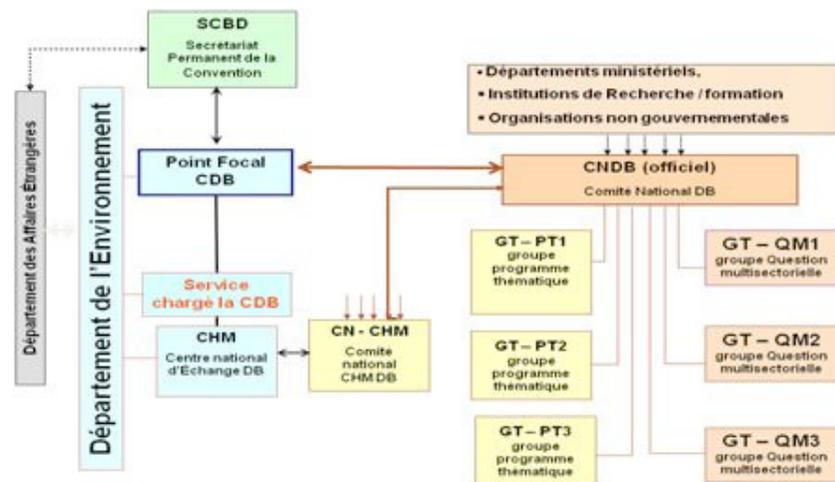


FIGURE 10 : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CBD ET DE LA SPANB.

Dans la démarche de mise en place de la SPANB, un large programme de renforcement des capacités a été établi et adopté, lequel programme étant de nature à servir le bon déroulement de la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action. Le plan de renforcement des capacités, produit dans le cadre du processus de la SPANB, est voulu comme outils de sa promotion et d'accompagnement de sa mise en œuvre.

IV.2. Dispositif de suivi-évaluation et indicateurs de suivi

L'étape de surveillance est cruciale dans tout projet de conservation, dans la mesure où c'est grâce à cette surveillance qu'on peut se rendre compte du degré de réussite ou d'échec des activités menées et des approches adoptées pour atteindre les objectifs d'une stratégie comme une SPANB.

Rappelons à ce propos que le Maroc a élaboré un document dédié spécifiquement aux indicateurs de surveillance et de suivi de la biodiversité nationale, lequel document ayant servi de référence importante à l'identification et adoption des indicateurs associés à la SPANB.

Les indicateurs de base consultés concernent :

- La biodiversité forestière ;
- La biodiversité agricole ;
- La biodiversité des zones arides ;
- La biodiversité marine ;
- La biodiversité des zones humides.

En outre, des indicateurs spécifiques ont été élaborés pour les espèces menacées et vulnérables.

Une autre série d'indicateurs a été produite pour les mesures d'accompagnement comme la recherche scientifique, la législation, la sensibilisation, éducation, etc.

Il importe de signaler qu'à côté des indicateurs produits, un programme de surveillance est envisagé. Il concerne, pour chaque catégorie visée par cette surveillance, un organisme coordonnateur des opérations de terrain ainsi que les parties prenantes concernées par la thématique et qui ont la compétence pour contribuer à cette surveillance.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SPANB aux différents niveaux territoriaux, un dispositif spécifique de suivi sera mis en place et piloté par le Comité national de la biodiversité.

La mise en place du dispositif préconisé sera fondée sur un accord consensuel sur la conception et la gestion d'une plate-forme de suivi, et sur une batterie d'indicateurs de suivi associés à chacun des projets mis en place dans le cadre de la SPANB.

Il s'agira, à travers la plateforme précitée et par le biais de l'instruction régulière des indicateurs associés aux projets par les partenaires, de pouvoir alimenter un tableau de bord dédié au suivi de la mise en œuvre de la SPANB, destiné au CNB et aux décideurs.

Pour conforter la démarche et la préparation des partenaires à telle œuvre, un large programme de renforcement des capacités a été élaboré. Le programme est de nature à servir le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action.

IV.3. Développement des capacités pour la diversité biologique

Afin de pouvoir tirer le meilleur parti des différents programmes mis en œuvre ou en cours d'élaboration au Maroc, il est nécessaire de les appuyer par un ensemble d'autres mesures de renforcement des capacités. Les mesures et les actions complémentaires proposées, dans la liste ci-après, relèvent de plusieurs domaines et couvrent une large gamme de préoccupations en rapport avec l'environnement, d'une manière générale, et avec la biodiversité, en particulier :

- Renforcer l'arsenal juridique environnemental national par la promulgation des textes d'application des lois promulgués en rapport avec la protection de l'environnement ;
- Généraliser l'implantation des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable (OREDD) et les doter de moyens humains et matériels nécessaires ;
- Accélérer l'approbation du statut juridique des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable ;

- Pourvoir les OREDD de prérogatives relatives à la biodiversité dans leurs zones d'action, en renforcement de leurs attributions concernant l'environnement et le développement durable ;
- Prendre en compte les spécificités territoriales de l'environnement et de la biodiversité dans la déclinaison des stratégies d'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer la cohérence entre les différentes actions initiées au niveau territorial : Plan de développement communal, Schéma d'aménagement, etc. ;
- Impliquer davantage les collectivités locales dans les programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ;
- Renforcer la promotion de la Recherche-Développement-Action en environnement et relativement à la biodiversité, à travers des mécanismes de financement des projets et en levant les contraintes administratives pour instaurer une gestion administrative optimisée de ces projets ;
- Favoriser l'émergence et le développement de l'expertise nationale dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité et de leur vulnérabilité et adaptation au changement climatique ;
- S'acheminer vers une institutionnalisation de l'obligation de la formation en matière d'environnement et de biodiversité à tous les niveaux d'enseignement ;
- Renforcer et favoriser les programmes et actions, informationnels en matière d'environnement et de biodiversité, tels que les programmes télévisuels (notamment ceux destinés au grand public), et de presse écrite et électronique, le cinéma, les rencontres scientifiques, etc. ;
- Renforcer l'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité ;
- Doter les agences de bassins de moyens humains et financiers pour le suivi de l'état de l'environnement;
- Renforcer et multiplier les points de surveillance de la qualité de l'air dans les zones potentiellement vulnérables à la pollution ;
- Renforcer les effectifs et accélérer la mise en place des agents d'autorité de l'État chargés de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, les doter des moyens logistiques nécessaires et assurer leur formation juridique et réglementaire en rapport avec la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

IV.4. Sensibilisation du public et communication

Un volet important de l'intervention dans notre contexte national propre est constitué par la sensibilisation du public, notamment des populations rurales.

Il est en fait actuellement admis que rien ne peut se faire dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et dans l'exploitation durable de ces ressources sans la participation, la contribution, l'intégration et l'appui des populations locales.

Il s'agit, d'une part, de pouvoir convaincre et persuader les populations, notamment les paysans, à renoncer à des pratiques jugées illicites comme le défrichement, par exemple. L'on doit considérer, dans un premier temps, que ces derniers peuvent n'avoir aucune idée, même simplifiée, sur les répercussions de ces actes sur la qualité de leur propre vie future, celle de leurs familles, ni sur l'environnement du pays et son avenir socio-économique, etc. Ce qui est valable pour le défrichement l'est aussi pour les autres nuisances et causes de dégradation de la biodiversité tels que la pollution, le déboisement, la chasse, le braconnage, etc.

Il est d'autre part, de toute importance de reconnaître aussi que la sensibilisation de la population et son information sur les répercussions néfastes de la perte de la biodiversité ne peuvent suffire pour la conservation de la biodiversité et son exploitation durable, surtout quand les éléments de cette dernière, constituent des besoins vitaux pour cette population. En effet, comment persuader des ruraux, même avertis et sensibilisés,

(de se priver du ramassage du bois de feu, de se passer des parcours, etc.), si on ne les met pas à l'abri de ces besoins, si on ne leur offre rien en échange et si on ne leur propose pas de projets alternatifs incitatifs qui leur permettent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La SPANB, pour être efficace, devrait donc tenir compte des besoins des populations et des communautés locales en biodiversité et, en même temps, de la nécessité de préservation, de conservation et d'utilisation durable de cette biodiversité. Par conséquent, les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités en faveur de la biodiversité, sont envisagées comme parties intégrantes de projets de développement, associant dans la complémentarité, la proposition d'actions génératrices de revenus et des alternatives aux usages abusifs des ressources et bien entendu de larges programmes de sensibilisation et de conscientisation en faveur d'une plus grande préservation de la biodiversité.

D'une manière générale, en matière de sensibilisation et de communication, les objectifs qui sont recherchés par la SPANB, sont les suivants :

- Assurer la diffusion et la valorisation de l'information sur la biodiversité, grâce au « Clearing House Mechanism (CHM) » et par le moyen de revues spécialisées pour diffuser d'une part, les résultats de la recherche et d'autre part, des données générales destinées au grand public ;
- Élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à différents groupes cibles sur les valeurs de la biodiversité et sur l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Créer, dans diverses régions du Maroc, des centres d'éducation environnementale, des musées, des parcs zoologiques et botaniques, des aquariums ;
- Élaborer des guides pour des besoins d'éducation et de sensibilisation (guides éducatifs de vulgarisation sur des espèces nationales menacées, rares ou en voie de disparition, guide éco- touristique national ; guides écotouristiques régionaux) ;
- Renforcer et soutenir le rôle, les actions et les capacités d'intervention des ONG pour sensibiliser le grand public à l'importance de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité en s'assurant de sa durabilité.

Aussi une liste des types d'outils et de mécanismes à considérer pour la réalisation des objectifs escomptés a été élaborée et discutée, séparant notamment 9 catégories d'interventions à considérer, à savoir notamment :

- Éducation et formation ;
- Appui financier ;
- Outils et matériel de référence ;
- Conférences et ateliers ;
- Réseaux/ associations/ Forums d'échange d'informations ;
- Programmes d'échange ;
- Formation en milieu de travail ;
- Assistance juridique/ technique ;
- Coopération scientifique et technique.

IV.5. Le Plan financier de la mise en œuvre de la SPANB : Plan de mobilisation des ressources de financement pour la réalisation de la SPANB

La CDB a réalisé un chiffrage des investissements nécessaires à la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi, respectivement à l'échelle des pays et des activités éligibles à son mécanisme financier et à l'échelle mondiale pour l'ensemble des activités à financer. Leurs résultats ont été présentés lors de la COP 11 à Hyderabad.

Au Maroc, les travaux dans le domaine de la biodiversité se heurtent au manque d'informations fiables et actualisées sur les tendances de l'évolution des écosystèmes pour l'évaluation des besoins en investissements

de la biodiversité. Pour assurer un suivi efficace de la biodiversité, il est nécessaire de disposer de l'expertise pertinente et de moyens financiers suffisants pour mieux évaluer la pression des activités humaines et la situation des espèces végétales et animales. Ce qui laisse conclure clairement l'absence total d'essai d'estimation des besoins en investissements pour préserver, sauvegarder et protéger la biodiversité.

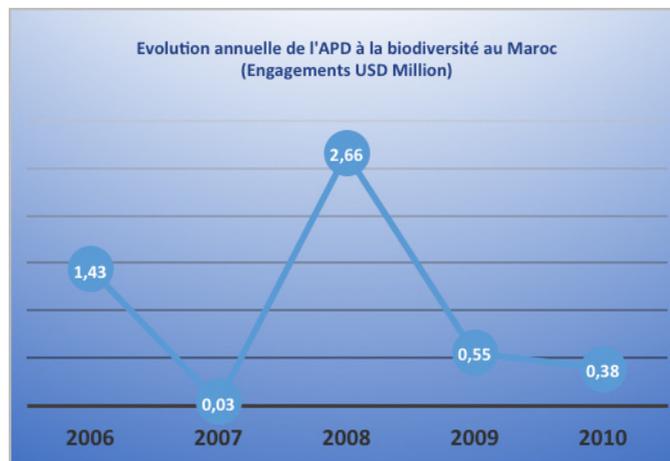
S'ajoute à ces difficultés des limites dues à la multiplication des acteurs institutionnels, privés et de la coopération internationale et l'absence de cadre de convergence et de coordination des actions donnant une vision complète et intégrée sur les efforts consentis dans le domaine de la biodiversité.

Enfin, il y a lieu de souligner d'emblée que le financement des objectifs d'Aichi ne repose pas sur le seul financement de la CDB. Le Maroc prodigue des efforts conséquents pour la mobilisation de ressources de financement de la biodiversité à travers les différentes politiques publiques sectorielles.

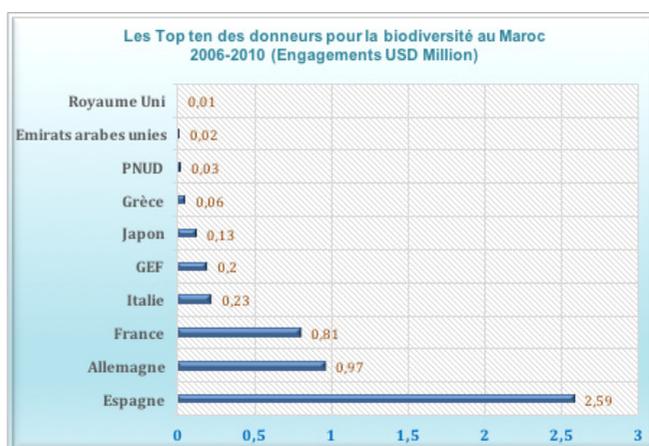
Les estimations réalisées ont donné les résultats suivants :

Aide publique au Développement (APD) :

- L'APD octroyée à la biodiversité au Maroc de 2006 à 2010 (période de référence de la CDB) s'élève à 5,05 millions USD ; soit 1,08 millions USD par an d'APD nette, dont près de 98,55% est obtenue par le biais de la coopération bilatérale.



Les Top ten des donateurs de l'APD pour la biodiversité au Maroc de 2006 à 2010 financent à eux seuls 99,59% ; soit 5,04 sur un total 5,05 millions USD.



- L'APD effective à la biodiversité au Maroc a pris de l'importance depuis 2011, enregistrant 3276,03 millions USD de 2011 à 2013 ; soit une moyenne annuelle de 1092,01 millions USD /an (FAO).
- Nous considérons par hypothèse que le taux de financement par l'APD réalisé de 2011 à 2013 va se maintenir au même niveau jusqu'à 2020. Ce qui implique l'APD pourrait apporter un financement de la biodiversité d'un montant total de 10.920,10 millions USD pour la période 2011-2020 ; soit une moyenne annuelle de 1.092,01 millions USD.

Financement national

- Sur la base d'hypothèses le financement de la biodiversité au Maroc de 2006 à 2010 (période de référence de la CDB) a été estimée à 12.059,42 millions dh (1.236,86 millions USD) ; soit une moyenne annuelle de 2.411,88 millions dh (247,37 millions USD).
- Le financement national de la biodiversité gardera, par hypothèse, la même tendance enregistrée de 2006 à 2010 avec une moyenne annuelle de 2.411,88 millions dh. Ce qui représente un montant total 24.118,83 millions dh (2.473,73 millions USD) pour la période 2011 – 2020.

Le financement disponible de la SNPAB 2011-2020.

Au total, avec les mécanismes de financement conventionnels le Maroc pourrait mobiliser, 13,39 milliards USD (130.589,81 MDH) de 2011 à 2020 dont 10,92 milliards USD APD et 2,47 national).

L'estimation des besoins de financement du Plan d'action national de la biodiversité, est arrêtée pour les 5 années restantes (2016 à 2020) à la somme de 13.350,20 MDH (1.369,25 millions USD) ; soit 46,7 MDH/an.

Compte tenu des perspectives de financement national et APD disponible pour la période 2016 - 2020 (10.058,98 MDH / an) les besoins de financement du Plan d'action de la biodiversité d'un montant de 46,7 MDH/an, seront largement assurés.

Par ailleurs, malgré l'allocation d'un financement national très important dans le domaine de la biodiversité au dépend des autres secteurs prioritaires de développement, le Maroc devrait développer une stratégie de mobilisation des ressources en se basant sur des mécanismes de financement innovants et les mécanismes à fort potentiel de financement de la biodiversité. C'est aussi une réponse aux exigences de la stratégie de mobilisation de ressources qui a été adoptée en 2008 par les Parties à la CDB lors de la COP 9 (décision IX/11), assortie en 2010 d'indicateurs de suivi de sa mise en œuvre.

Au Maroc, le travail d'analyse des mécanismes de mobilisation de financement de la biodiversité a été focalisé sur l'exploration de mécanismes innovants (levier fiscal, levier de dette, actifs biodiversité, investissement socialement responsable (ISR), conversion de dette, fonds fiduciaires, subventions, REDD+, compensation, labellisation, certification, marchés de droits, droit d'accès et PSE) et de mécanismes à fort potentiel (marchés verts, conversion des subventions et surcompensation).

Selon la CDB, il existe trois catégories de mécanismes de financement innovants pour le développement : la 1ère à caractère politique et concerne les accords internationaux, la 2ème est relative à l'aide publique au développement et la 3ème concerne les mécanismes financiers à effet de levier favorisant l'investissement privé ou l'investissement public dans le domaine de la biodiversité.

Les mécanismes à fort potentiel existants au Maroc se présentent comme suit :

- Le levier fiscal et la réforme des subventions néfastes ;
- Les mécanismes d'investissement responsable et le levier de la dette ;
- La valorisation directe de la biodiversité : Envisagée comme des alternatives à l'exploitation des ressources naturelles, les activités génératrices de revenus (AGR) mises en œuvre dans les programmes intégrés de conservation et de développement pour réduire les pressions directes sur la biodiversité se présentent comme des incitations indirectes à la conservation. Il s'agit aussi de L'écotourisme et le mécanisme REDD+ en raison de ses activités (la déforestation évitée) conduisant à protéger les habitats naturels ;
- L'application à la biodiversité du principe de responsabilité (pollueur-payeur) : Au Maroc, la compensation est mobilisée dans un cadre de gestion des impacts environnementaux liés à l'emprise foncière d'activités économiques ;
- Les marchés de droits : C'est un mécanisme d'ajustement par les quantités reposant sur des allocations de droits d'usage (d'accès, de tirage ou de changement de la destination des sols) aux propriétaires/ usagers du foncier ou des ressources, l'allocation gratuite ou la vente de droits (quotas) de capture

(poisson, gibier), de prélèvement d'eau (irrigation, etc.), ou d'émissions (de polluants ou de gaz à effet de serre) assortie de la fixation d'un plafond par les pouvoirs publics (norme), constitue une forme de contractualisation pour assurer une gestion durable des ressources renouvelables et des milieux. Le Maroc applique ce principe de marchés de droits de manière générale ;

- L'application à la biodiversité du principe d'éco-conditionnalité (bénéficiaire-payeur) : Le secteur privé peut être impliqué dans le financement de la biodiversité dans le cadre de démarches que l'on peut qualifier de « contractuelles », c'est-à-dire découlant du respect volontaire d'un cahier des charges (obligation de moyens) ou d'une mesure de la performance (obligation de résultats). Le Maroc applique ces deux mécanismes dont le point commun est de mettre en œuvre un régime d'incitations directes à la conservation de la biodiversité. Ces mécanismes se recoupent aussi avec les dispositions du protocole APA sur l'Accès aux ressources et le Partage des Avantages tirés de la biodiversité et l'établissement d'objectifs pour 2020 (Conférence de Nagoya – 2010).

Les trois mécanismes innovants de mobilisations des ressources sont :

i. Le développement de marchés verts avec les mécanismes de certification correspondants : La valoriser au travers de la labellisation des initiatives locales de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et la labellisation territoriale des paysages ruraux productifs.

ii. La réforme des subventions néfastes pour la biodiversité : Les subventions néfastes pour la biodiversité relèvent de la catégorie des « incitations perverses » ou « à effet pervers » qui n'encouragent pas à préserver la diversité biologique ou à utiliser ses éléments constitutifs de manière durable.

La réforme des subventions peut être appréhendée à travers les actions suivantes :

- Recenser les subventions ;
- Evaluer l'impact des subventions sur la biodiversité ;
- Conduire une évaluation globale de l'impact des subventions potentiellement néfastes ;
- Prendre en compte les considérations socio-économiques nationales ;
- Identifier les parties prenantes pour une évaluation participative des scénarios de réforme ;
- Systématiser un processus négocié s'inscrivant dans une perspective de long terme ;
- Renforcer la cohérence des politiques publiques ;
- Systématiser les évaluations environnementales stratégiques (EES).

iii. La (sur)compensation des atteintes à la biodiversité : Le principe de la compensation des atteintes à la biodiversité est une déclinaison du principe du pollueur-payeur qui incite ou impose au maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement ou de développement d'assumer, au moins financièrement, la responsabilité des pertes ou dégradations de la biodiversité engendrées par son projet à l'échelle d'espèces (protégées notamment), de milieux (zones humides, forêts, etc.) ou concernant la biodiversité dans son ensemble.

Les types de compensations sont : la compensation obligatoire, volontaire et en nature au cas par cas.

Le Maroc se trouve parmi les pays disposant d'une réglementation permettant des compensations dans les deux sens en tant que donneur ou récepteur. La compensation est pratiquée dans tous les secteurs en relation avec la biodiversité : la pêche maritime, la forêt, l'agriculture, l'exploitation des terres de parcours « mise en défens », l'exploitation de ressources naturelles, etc.

Pour renforcer le travail déjà en cours au Maroc, il est recommandé d'actualiser la compensation pour gagner en efficacité :

- Inscrire la compensation comme une option en dernier recours dans la hiérarchie des mesures d'atténuation d'impact (mitigation hierarchy) en imposant que seuls soient compensables les impacts résiduels ;
- La compensation reçue pour l'exploitation des ressources halieutiques et actuelles, ne doit pas être le

prétexte pour qu'au-delà des prescriptions réglementaires pour surexploiter la ressource ;

- La compensation reçue pour l'exploitation des ressources halieutiques et actuelles, ne doit pas être le prétexte pour qu'au-delà des prescriptions réglementaires pour surexploiter la ressource. C'est pourquoi la compensation volontaire devrait pouvoir s'appuyer sur un standard et un système de certification garantissant un suivi-évaluation rigoureux et à long terme. Il faudrait développer également une réglementation des biotopes ne pouvant être impactés car considérés comme irremplaçables, notamment du fait de leur âge et de leur durée de développement ;
- Prendre en compte les enjeux de développement socio-économique : Au-delà des retombées directes d'un projet, la population peut souffrir de restrictions de droits d'usage ou de pertes de services écosystémiques entraînées par la mise en œuvre d'un projet sans que ces pertes soient prises en compte dans les mesures compensatoires ;
- Coupler compensation et zonage : Pour gagner en efficacité, la compensation demande à être couplée à des instruments de planification du développement (ce qui est parfois le cas) et d'aménagement du territoire (ce qui est plus rare).

Enfin, il serait souhaitable d'envisager de généraliser l'obligation de compensation au Maroc du moment que les conditions de gouvernance nécessaires sont déjà réunies et l'opération permettrait de générer des flux de financement fléchés vers la biodiversité.

V. Plan d'action

Les actions proposées sont liées aux 6 axes stratégiques et aux 26 objectifs nationaux de la stratégie que nous avons explicités ci-avant.

Le plan d'action est présenté dans des tableaux où sont consignés, dans l'ordre, les intitulés des actions préconisées, un descriptif succinct de chaque action, les niveaux de priorités allant de 1 à 3 (1 étant prioritaire), les échéances escomptées (court, moyen ou long terme), les partenaires et acteurs impliqués et l'entité encadrante et/ou chef de file pour ces actions.

Les 6 matrices de présentation du plan d'action sont les suivantes :

TABLEAU 10 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE A

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité (1, 2, 3)	Institutions/Entités impliquées
A1. Établir une liste rouge nationale des habitats et mettre en place des plans priorisés de sauvegarde des habitats les plus menacés du pays, notamment les zones humides (Obj. d'Aïchi B5)			
1. Élaborer une liste rouge des écosystèmes.	La bonne connaissance et l'évaluation de l'état des écosystèmes forestiers permettent leur gestion durable et leur conservation.	CT et MT 1	HCEFLCD IS.
2. Élaborer des programmes de conservation des habitats des espèces endémiques menacées dans les Zones Importantes des Plantes (ZIP) au Maroc.	Des actions de conservation et de gestion seront développées pour une quinzaine d'espèces dans les principales ZIP.	CT et MT 1	HCEFLCD IS, MDCE.

A2. Établir une liste hiérarchisée des espèces menacées d'extinction au Maroc et mettre en œuvre des scénarii adaptés de sauvegarde afin de stabiliser leurs populations à l'horizon 2020 (Obj. d'Aïchi C12)

3. Inventorier et suivre les espèces de faune et de flore menacées de disparition.	Afin de réhabiliter les habitats naturels et de conserver les espèces de faune et de flore menacées de disparition, une liste rouge marocaine de ces espèces menacées sera élaborée et adoptée.	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, INRA, ENFI, IAV Hassan II, IS.
4. Mettre en œuvre des plans de réhabilitation de la faune sauvage disparue du milieu naturel.	Plusieurs espèces de faune (Cerf de berbérie, Addax, l'Oryx, la Gazelle dama mohr et l'Autruche à cou rouge, etc.) seront réhabilitées dans certains parcs nationaux.	CT et MT 1	HCEFLCD IS.
5. Identifier les espèces de flore endémiques et menacées des Zones Importantes pour les Plantes (ZIP) au Maroc.	Les espèces endémiques et menacées des ZIP seront identifiées (au moins 15 espèces pour chaque ZIP).	CT 1	IS HCEFLCD, MDCE.
6. Conserver la flore endémique et menacée dans les ZIP.	Des plans de conservation et de gestion seront élaborés pour au moins 15 espèces endémiques identifiées dans chaque ZIP.	CT et MT 1	HCEFLCD IS, INRA (Banque de Gènes).
7. Réviser les listes établies des espèces menacées dans toutes les stratégies sectorielles.	Des listes des espèces menacées ont été établies en 1997 (mise en œuvre de la CBD) et révisées en 2012.. Il est primordial pour toute stratégie de conservation et de valorisation de la biodiversité d'actualiser ces listes. D'importantes investigations sont nécessaires pour actualiser les listes des espèces marines du Maroc.	1	MESRSFC HCEFLCD, MAPM.
8. Mettre en place une liste des espaces marins plus ou moins gravement menacés ainsi que des espèces sensibles et vulnérables y afférentes.	Atteindre cet objectif passe inéluctablement par l'identification des écosystèmes et des espaces dégradés, sensibles et vulnérables afin de pouvoir offrir à leurs espaces des conditions écologiques et de protection adéquates pour assurer leur conservation et leur valorisation. D'importantes investigations sont encore à mener pour statuer sur une liste nationale des espèces menacées.		DPM HCEFLC, MESRSFC.
9. Elaborer des plans de conservation et de valorisation des espèces non commerciales.	Pour les espèces d'intérêt écologique menacées, il est primordial d'élaborer des plans de conservation et de valorisation. Nombreuses espèces ne bénéficient pas encore du statut de conservation adéquat.	1	DPM HCEFLC, MESRSFC.

10. Elaborer des plans de gestion de ces espèces d'intérêt économique et commercial.	Pour les espèces d'intérêt écologique menacées correspondant à des ressources halieutiques, il est primordial d'élaborer des plans de gestion durables de leurs stocks. Huit (8) plans de gestion ont été élaborés pour des espèces ou groupes d'espèces halieutiques. D'autres espèces sont encore à considérer.	1	DPM HCEFLC, MESRSFC.
11. Elaborer des plans de conservation, de réhabilitation et de restauration des habitats dégradés.	La conservation et la valorisation d'espèces marines ne peut se faire que dans un cadre intégré tenant compte des exigences autoécologiques et synécologiques de ces espèces en particulier la qualité de leurs habitats. Très peu de milieux marins sont programmés pour des activités de conservation et de valorisation.	1	DPM HCEFLC, MESRSFC.
A3. Accélérer l'extension des superficies d'aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées, afin de disposer d'un système national d'aires protégées écologiquement représentatif, visant à couvrir 17% des écosystèmes terrestres et d'eaux continentales et 10% des zones marines et côtières (Obj. d'Aichi C11).			
12. Préserver et reconstituer la biodiversité.	Le réseau national d'aires protégées sera développé pour couvrir les plus grands écosystèmes naturels. Ainsi, 15 nouvelles aires protégées seront créées et menues de plans d'aménagement et de gestion.	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, MI, CL.
13. Actualiser les informations sur les aires maritimes réellement protégées.	Etendre la superficie des espaces maritimes protégées suggère donc une information de base scientifique, utile et fiable. A l'exception de quelques rares zones littorales (et non franchement marines), les informations scientifiques relatives à ces espaces sont peu nombreuses, du moins trop insuffisantes. Peu sont les informations scientifiques approfondies disponibles sur les caractéristiques, en termes de biodiversité, de la majorité des aires marines et littorales protégées statuées en tant que telles.	1	HCEFLCD, MESRSFC, DPM Conseil des régions.
14. Réaliser un recensement (cartographie) des zones maritimes pouvant faire l'objet de statut d'AMP (Aires Marines Protégées).	A côté des espaces et aires maritimes considérés comme protégés, très peu représentés d'ailleurs parmi les SIBEs au Maroc, il est important, pour pouvoir répondre aux objectifs d'Aichi en particulier ceux relatifs à l'extension des aires protégées, de chercher d'autres zones potentiellement intéressantes à protéger et à conserver aussi bien pour leur paysages que pour leur biodiversité./ Le Maroc est loin d'atteindre l'objectif d'Aichi relatif à l'extension des aires protégées, en particulier marines.	1	HCEFLCD, MESRSFC, DPM Conseil des régions.
A4. Renforcer ou mettre en place les programmes adéquats pour la conservation in situ et ex situ de la diversité génétique des plantes cultivées, des races animales domestiques et sauvages, des microorganismes, ainsi que pour la conservation des espèces forestières et d'autres espèces de la flore spontanée qui ont une valeur socio-économique (Obj. d'Aichi C13).			

15. Anticiper et s'adapter aux changements climatiques et gérer les risques liés aux incendies et à la santé des forêts.	<ul style="list-style-type: none"> La performance nationale de lutte contre les incendies de forêts sera maintenue. Les risques phytosanitaires seront anticipés et la vitalité des peuplements sera préservée contre le dépérissement, les maladies et les attaques des ravageurs. 	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, CL, Gendarmerie Royale, Protection Civile.
16. Renforcer le processus de certification forestière.	La certification forestière est un outil d'amélioration de l'aménagement et de la gestion forestière. Dans le cadre du PAPS-F, 12 forêts ont été pré-auditées dont six (6) sont engagées dans le processus de certification et qui sont situées dans différents écosystèmes forestiers du Maroc.	CT et MT 1	HCEFLCD.
17. Réhabiliter les écosystèmes Forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux importants de plantations pour des fins de reboisement, de régénération et d'amélioration seront réalisés. Les espèces autochtones dans les écosystèmes forestiers naturels (Cédraie, Subéraie, Arganeraie, Tetraclinaie) seront reconstituées. 	CT et MT 1	HCEFLCD CL.
18. Elaborer des études d'aménagement des forêts et les mettre en œuvre.	Le Maroc déploie beaucoup d'efforts pour le développement de plans d'aménagement des écosystèmes forestiers et des nappes à romarin. Leur mise en œuvre constitue la base de la gestion durable des écosystèmes forestiers au Maroc.	CT et MT 1	HCEFLCD CL.
19. Créer des ceintures vertes et inciter à la reforestation et promotion de l'arbre dans les terrains privés, par la distribution de plants.	Des plants seront distribués aux propriétaires qui vont réaliser des plantations d'arbres sur leurs terrains privés (haies, arbres d'alignement, bosquet villageois,...).	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, MI, CL, ONGs.
20. Mettre en place un centre national spécialisé dans la gestion des risques climatiques liés aux forêts	Un Centre national spécialisé dans la gestion des risques climatiques liés aux forêts jouera un rôle prépondérant dans la gestion des risques climatiques liés aux forêts.	CT et MT 1	HCEFLCD CL, MAPM.
21. Assurer la conservation ex-situ des espèces fortement menacées.	Les espèces menacées seront conservées et réintroduites dans leurs milieux naturels.	CT et MT 1	HCEFLCD MI, CL, MAPM, INRA (Banque de Gènes), ONGs, GIZ.
22. Inscrire de nouveaux sites Ramsar et améliorer les plans de gestion des sites Ramsar du Maroc déjà inscrits.	30 nouveaux sites seront inscrits sur la liste Ramsar.	CT et MT 1	HCEFLCD MI, CL, MAPM.

23. Développer et valoriser la filière cynégétique.	La chasse touristique et associative sera développée tout en mettant en place des programmes de gestion et de suivi des espèces chassées.	CT et MT 1	HCEFLCD CL, MI, ONGs.
24. Valoriser et développer les races locales et les produits du terroir	La stratégie nationale d'Agriculture a adopté parmi ses priorités le développement et la valorisation des produits du terroir et des races locales.	CT et MT 1	MAPM Coopératives, INRA, IAV Hassan II
25. Sauvegarder et développer les habitats des races locales animales et végétales.	<ul style="list-style-type: none"> • Des programmes de réhabilitation et d'amélioration pastorale sont en cours d'élaboration. • Des stocks de semences des races locales sont disponibles. 	CT et MT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, ONGs, CL.
26. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation de l'Olivier.	<ul style="list-style-type: none"> • Avec près de 680 000 ha, la superficie de l'olivier représente plus de 55% de l'espace arboricole national. La culture de l'olivier sera étendue sur une surface de 1220000ha contre 680 000 ha en 2009. 	CT et MT 1	MAPM INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.

<p>27. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation du Palmier dattier.</p>	<p>Le Palmier dattier contribue entre 20 à 60% à la formation du revenu agricole pour plus de 1,4 millions d'habitants. La palmeraie nationale d'une des plus riches dans le monde, avec plus de 220 variétés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La palmeraie souffre actuellement de la sécheresse et de diverses maladies. Pour relever les défis : • De nouvelles plantations seront créées à l'extérieur des palmeraies pour 17 000 ha ; • Les 48 000 ha de palmeraies existantes seront reconstitués et réhabilités ; • 160 000 t et 185 000 t de dattes seront produites en 2020 et 2030 contre 90 000 t en 2010 ; • Les disponibilités nationales de vitroplants seront renforcées pour porter la production moyenne à 300 000 t entre 2010 et 2020. ; • Un tonnage global de 110 000 t en 2020 sera valorisé, soit près de 70% de la production attendue à l'horizon 2020, dont 70 000 t en dattes fraîches conditionnées, 20 000 t en produits transformés et 20 000 t en aliments de bétail ; • Les exportations seront développées pour atteindre 5 000 t en 2020 et 10 000 t contre des quantités négligeables en 2010. 	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM FIMD, ANDZOA, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.</p>
<p>28. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation des semences locales.</p>	<p>Les semences locales jouent un rôle considérable dans le développement et la valorisation du secteur agricole.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM AMMS, AMSP, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.</p>
<p>29. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation des arbres fruitiers.</p>	<p>Le secteur des arbres fruitiers est l'un des secteurs ciblés par le Plan Maroc vert, contribue à assurer une partie des besoins alimentaires de la population, améliorer les revenus des agriculteurs, contribuer à la préservation de l'environnement par la prévention de l'érosion. Des programmes de valorisation et développement de ce secteur sont programmés dans le cadre du Plan Maroc Vert.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM FEDAM, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.</p>
<p>30. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation de la rose à parfum.</p>	<p>La rose à parfum représente un moyen de développement de la population de la vallée du Dadès. Ce secteur mérite d'être développé pour jouer un rôle socio-économique important dans la région.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM ANDZOA, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.</p>

31. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation du safran.	La culture du safran constitue une source de revenu importante pour la population de la région de Taliouine. Le développement et la valorisation du safran mérite un plus grand intérêt à l'avenir pour bien jouer son rôle socioéconomique.	CT et MT 1	MAPM FIMASAFRAN, ANDZOA, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.
32. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation de l'arganier.	L'écosystème arganier couvre une superficie de plus de 800 000 ha de domaine forestier et portant environ 21 millions d'arganiers. L'espace occupé longe le littoral atlantique allant de Safi à Tiznit en pénétration continentale jusqu'à Taroudant à l'Est. Des colonies isolées d'arganiers se trouvent également au Nord-est du Maroc du côté d'Oujda, dans les monts des Béni-Snassen. Il constitue la deuxième essence forestière du pays. Cependant, cet écosystème agro forestier est soumis actuellement à des pressions continue d'ordre climatique et anthropique d'où la nécessité de sa conservation et sa gestion durable. Pour ce faire, des programmes de conservation, de développement et de valorisation de l'arganier, sont en cours d'engagement pour l'instauration de l'arganiculture.	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, FIMARGANE, ANDZOA, FNADUA, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.
33. Développer des programmes de conservation et de valorisation des espèces aromatiques et médicinales locales.	Les Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) constituent un secteur très porteur, cependant, elles sont soumises à des pressions de plus en plus accentuées. Pour pallier à cette situation, des programmes de conservation et de valorisation sont menés.	CT et MT 1 et 2	HCEFLCD «ANVPAM», HCEFLCD, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.
34. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation de l'apiculture.	Parmi les principaux objectifs du MAPM figure le développement de l'apiculture qui demeure traditionnelle à 80%. Les résultats sont attendus à travers la valorisation des produits de la ruche qui sera encouragée pour une meilleure valeur ajoutée (produits du terroir, labellisation...).	CT et MT 1	MAPM HCEFLCD, FIMAP, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.
35. Réhabiliter et préserver la race saharienne de l'abeille jaune (Apis mellifica sahariensis).	Un programme et plan d'action de la préservation et la réhabilitation de la race locale seront établis.	MT 2	MAPM CL, Coopératives
36. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation des légumineuses.	Les légumineuses alimentaires jouent un rôle important en tant que rotation culturale avec les céréales et occupent la 2ème place en assolement après les céréales.	MT 1	MAPM ANPCL, FNCL, FNM, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé
37. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation des céréales	Les céréales occupent une place de taille dans l'économie agricole et représente une source de revenus considérable pour la majeure partie de la population rurale au Maroc.	CT et MT 1	MAPM ANPCL, FNCL, FNM, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé

<p>38. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation des races locales camelines.</p>	<p>L'élevage camelin est une des principales sources de prestige et de revenu des populations du sud marocain. Ce secteur occupe une place importante dans le tissu socio-économique et culturel des populations de la région. Des programmes de développement et de valorisation de ce secteur Camelin sont en cours intégrant, notamment, l'organisation des éleveurs dans une optique de développement durable.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM APEC, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé.</p>
<p>39. Développer des programmes de conservation, de développement et de valorisation de la production biologique.</p>	<p>L'agriculture biologique se développe de plus en plus au Maroc. Le Maroc compte développer beaucoup plus ce secteur pour répondre aux besoins croissants de la population marocaine et pour mieux se positionner au niveau international.</p> <p>L'intervention du Maroc vise, entre autres et en particulier, l'emblavement d'une superficie supplémentaire de 600 000 ha qui s'ajoutera aux 40 000 ha déjà concernés actuellement par la culture biologique.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM A.MA.BIO, INRA, IAV Hassan II, Secteur privé</p>
<p>40. Conserver et valoriser les races bovines locales d'élevage dans leurs milieux (conservation in situ).</p>	<p>Des programmes de conservation et de valorisation des races locales bovines prennent de plus en plus d'intérêt dans l'intervention du MAPM.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM IAV Hassan II Secteur privé</p>
<p>A5. Dresser un état des lieux sur les ressources génétiques marines nationales et établir un programme pour leur préservation, y compris des plans de conservation et de gestion du corail rouge.</p>			
<p>41. Compléter et argumenter la liste des ressources génétiques marines établie dans le cadre du projet PNUE sur le renforcement des capacités en matière d'APA.</p>	<p>Il s'agit de disposer dans un premier temps d'une liste assez exhaustive des ressources génétiques marines pouvant être valorisées dans le cadre de l'APA (Protocole de Nagoya) / Une liste des ressources génétiques a effectivement été établie en 2012. Cependant, ni le temps imparti à ce recensement, ni la logistique affectée à cette expertise, n'ont permis d'aller en profondeur de ces analyses. D'autres investigations sont nécessaires sans aucun doute pour disposer de plus d'informations et d'une liste plus fournie.</p>	<p>1</p>	<p>MESRSFC MdcE, DPM, HCEFLCD.</p>

<p>42. Mettre en place une liste hiérarchisée des ressources génétiques marines exploitées à l'échelle nationale.</p>	<p>Pour pouvoir répondre à cet objectif et, donc, préserver ce patrimoine, il y a lieu tout d'abord de connaître les éléments exploitées / surexploitées parmi ces ressources génétiques, afin de pouvoir mieux les faire connaître, mieux les protéger et mieux les valoriser.</p> <p>De nos jours des listes, certes non complètes, ont été dressées et un inventaire des ressources génétiques marines a été élaboré sur des bases uniquement bibliographiques. Des investigations sont donc nécessaires pour disposer d'une liste de ressources génétiques marines pouvant servir de support dans d'éventuelles négociations APA.</p>	<p>2</p>	<p>MESRSFC MdcE, DPM, HCEFLCD.</p>
<p>43. Mettre en place des programmes spécifiques et des plans d'aménagement de conservation et de valorisation des ressources génétiques marines.</p>	<p>Elaboration de plan de gestion de ces ressources et d'aménagement des espaces abritant ces formes de vie.</p> <p>Actuellement il n'existe de programmes spécifiques et/ou plans d'aménagement que pour 8 espèces/groupes d'espèces marines, qui, de plus ne sont exportées qu'en tant que ressources biologiques et non génétiques.</p>	<p>1</p>	<p>MESRSFC MdcE, DPM, HCEFLCD.</p>

TABLEAU 11 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE B

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité : (1-2-3)	Institutions/Entités impliquées.
<p>B1. Élaborer des plans d'aménagement des stocks des poissons et d'invertébrés marins les plus exploitées afin d'éviter leur effondrement.</p>			
<p>44. Mettre en place une liste des espèces et ressources exploitées suggérant une utilisation rationnelle de leurs stocks.</p>	<p>Il s'agit de dresser des espèces et des ressources halieutiques qui de par leur niveau d'exploitation ou/et de menace suggèrent des mesures de préservation et d'aménagement.</p> <p>Nombreuses ressources biologiques et génétiques marines du Maroc sont prélevées et commercialisées, seulement il n'existe au Maroc des plans d'aménagement que pour 8 principales ressources.</p> <p>Il est primordial pour atteindre cet objectif d'Aichi et qui est, par la même occasion, un objectif national, d'avoir plus de visibilité dans le statut de ces pêcheries. Une liste des ressources nécessitant ces aménagements est plus que nécessaire.</p>	<p>1</p>	<p>DPM MESRSFC.</p>

<p>45. Elaborer des plans d'aménagement de stocks coquilliers.</p>	<p>Les palourdes, les coques, les couteaux, les grandes nacres, etc. sont certaines de ces ressources fortement demandées sur le marché européen, entre autres. Des plans d'aménagements de ces ressources sont ainsi très souhaitables. Dans les huit plans d'aménagement en cours d'exécution au Maroc, aucun ne se rapporte aux ressources coquillères.</p> <p>Le Département de la Pêche Maritime a mis en place un certain nombre de plan de gestion des stocks coquillier au niveau des zones marines où ils existent un effort de pêche important. Il s'agit notamment de la coque rouge et le vernis entre Finideq et M'diq, la coque et le couteau de mer au niveau de la baie de Dakhla, ainsi que de la paloudre au niveau de la Méditerranée et de l'Atlantique jusqu'à Tarfaya.</p>	<p>1</p>	<p>DPM MESRSFC.</p>
<p>46. Elaborer des plans d'aménagement des Echinodermes.</p>	<p>Il s'agit de mettre en place des mesures de protection, de conservation et d'une meilleure valorisation des échinodermes, en particulier des oursins et des concombres de mer pour que ces ressources soient gérées à l'échelle nationale à travers des plans de gestion et qu'elles soient mieux valorisées.</p> <p>Le Département de la Pêche Maritime a interdit la pêche et le ramassage de cette espèce pour une durée de cinq ans et ce depuis 2012. Concernant l'oursin, un quota et une taille marchande sont instaurés pour la gestion de cette espèce.</p>	<p>1</p>	<p>DPM MESRSFC.</p>
<p>47. Elaborer des plans d'aménagement des autres algues marines.</p>	<p>Cette activité consiste à s'investir dans la valorisation et la conservation d'autres algues marines que l'algue rouge G. sesquipedale classiquement exploitée au Maroc et, donc, mettre en place de plans de gestion de ces ressources végétales.</p> <p>L'espèce Geldium sesquipedale ne constitue plus la seule espèce intéressante sur le plan socioéconomique. Les Laminaires, les Gigartine, etc. constituent également des ressources végétales marines disposant d'un potentiel génétique d'un grand intérêt.</p>	<p>1</p>	<p>DPM MESRSFC.</p>
<p>48. Elaborer des plans d'aménagement des autres ressources de poissons.</p>	<p>A côté des petits pélagiques, des requins et des espadons ayant fait l'objet de plans de gestion, il y a bien d'autres ressources halieutiques, en particulier de poissons comme les mérus par exemple, qui méritent d'être gérées de façon rationnelle et durable, encore faut-il les recenser et les étudier.</p>	<p>1</p>	<p>DPM MESRSFC</p>

B2. Prendre, d'ici à 2020, les mesures appropriées pour que les activités de mariculture, d'aquaculture continentale et d'agriculture soient menées de façon à préserver durablement la biodiversité des milieux considérés (Obj. d'Aichi B7).

<p>49. Mettre en place des programmes de développement de la filière piscicole continentale au Maroc.</p>	<p>Des programmes importants en matière de production, de conservation et de valorisation durable des espèces piscicoles continentales seront réalisés. Ainsi, des chaînes de valeurs liées à la promotion du tourisme halieutique et la pêche commerciale seront promues et développées.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>HCEFLCD MAPM, MESRSFC, IAV Hassan II, ENFI, CRF, INRH, IS, etc.</p>
<p>50. Préservation et conservation des populations de poissons autochtones dans les eaux continentales.</p>	<p>Des plans d'action spécifiques pour la gestion durable des espèces autochtones telles que la truite fario, le barbeau et l'anguille seront mis en œuvre afin de maintenir et de construire les stocks naturels</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>HCEFLCD IS, IAV Hassan II, Universités, ENFI.</p>
<p>51. Etendre l'obligation des études d'impact à toutes les activités d'élevage, de sylviculture, d'agriculture et d'aquaculture sur l'environnement marin.</p>	<p>Les études d'impact environnemental est l'un des instruments conçus par les autorités nationales pour protéger l'environnement tout en permettant au tissu socioéconomique de se développer. Appliquer cet instrument à toutes les activités pouvant générer des nuisances à l'environnement marin serait de nature à mieux répondre à cet objectif.</p> <p>Actuellement les projets d'aquaculture sont soumis à des études d'impact environnemental. Cependant ces études d'impact doivent englober l'impact également de la nature des espèces importées sur les espèces autochtones.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE HCEFLCD, DA, DPM, MERS.</p>
<p>52. Interdire les activités d'élevage, de sylviculture, d'agriculture et d'aquaculture d'espèces allochtones potentiellement envahissante ou nuisibles pour le milieu marin.</p>	<p>Dans le milieu marin nombreux sont les cas d'espèces allochtones introduites à des fins aquacoles ou d'aquariophilie qui ont fini par supplanter leurs vicariantes autochtones ou d'autres peuplements d'origines. Bannir ces activités serait de nature à mieux protéger la biodiversité et l'environnement locaux.</p> <p>Les espèces marines utilisées à des fins d'aquaculture ne jouissent pas encore davantage de précaution quant à leur pouvoir envahissant. Il est important pour ainsi qu'i y ait davantage d'investigations pour connaître le degré de nuisance des espèces importées.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE HCEFLCD, MAPM, DPM, MERS.</p>
<p>53. Appliquer la période de "quarantaine" à toutes les espèces introduites dans le pays.</p>	<p>En cas de force majeur et même pour des espèces allochtones considérées non envahissantes, le principe de précaution suggère de mettre les formes de vie importées en quarantaines pour ce qu'elles pouvaient induire dans les espaces maritimes d'accueil.</p>		<p>MAPM ONSSA, DPM, HCEFLCD, MdcE.</p>

54. Faire évoluer et développer l'aquaculture marine.	<p>Une Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) a été créée en 2011 et dispose d'une vision à court, moyen et long termes de développement durable de l'aquaculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un guide de bonnes pratiques fondé sur des concepts scientifiques tenant compte des potentialités existantes sera développé ; • Une stratégie qui permettra un développement durable de l'aquaculture marine sera élaborée. 	CT 1	MAPM ANDA, INRH, HCEFLCD, MDCE, CL.
55. Promouvoir l'aquaculture continentale au profit des populations locales.	<p>Le plan décennal 2015-2024 pour le développement de l'aquaculture continentale a tracé parmi ses objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre la pisciculture parmi les moteurs de développement socio-économiques au niveau des zones rurales ; • Asseoir au niveau de chaque région du Royaume une filière aquacole rentable et durable, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeurs au profit des populations locales ; • Positionner les poissons d'eau douce comme une source essentielle d'approvisionnement en protéines animales au niveau rural. 	CT et MT 1	HCEFLCD CL
56. Assurer la pérennité des ressources aquacoles.	<p>Afin de pérenniser les ressources aquacoles les mesures suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources seront utilisées d'une manière rationnelle et durable ; • La lutte contre la surpêche ; • Les stocks des espèces surexploitées seront reconstitués • Les espèces menacées seront protégées ; • Promouvoir des pratiques de pêche durables. 	CT 1	MAPM ANDA, INRH, HCEFLCD, MDCE
57. Labelliser les produits aquacoles.	La valorisation des produits aquacoles passe par leur labellisation. Des initiatives sont en cours d'élaboration dans ce sens.	CT et MT 1	MAPM ANDA, HCEFLCD

58. Développer les produits du terroir.	Le PMV a décidé de prioriser parmi ses priorités le développement des produits du terroir. L'accent sera mis sur la reconnaissance, la valorisation et le développement durable des pratiques traditionnelles ancestrales de plusieurs régions du pays.	CT et MT 1	MAPM HCEFLCD, MC, CL, ADA, INRA, ANDZOA.
59. Inventorier et développer le savoir-faire relatif aux produits du terroir.	L'inventaire du savoir faire-relatif aux produits du terroir va permettre une valorisation adéquate de ces produits et un développement durable des populations locales.	CT et MT 1	MAPM HCEFLCD, MC, ADA, INRA, IAV Hassan II, ENA de Meknès.
60. Développer la dimension culturelle des produits du terroir	La promotion des produits de terroir va contribuer au développement et à la préservation d'un patrimoine culturel développé au cours du temps.	CT et MT 1	MAPM HCEFLCD, MC, ADA, INRA, IAV Hassan II, ENA de Meknès
61. Promouvoir des labels pour les produits agricoles du terroir	La labellisation, régie par la loi n°25-06 relative aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques et ses textes d'application, constitue un outil de base pour la valorisation et le développement des produits du terroir. Celle-ci introduit trois SDOQ: l'Indication Géographique Protégée (IGP), l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et le Label Agricole (LA). La promotion des produits du terroir repose sur l'augmentation du nombre de produits labellisés et la promotion des labels auprès des consommateurs, etc.	CT et MT 1	MAPM ONG, Coopération internationale
B3. Opérationnaliser le Protocole de Cartagena à travers la mise en place des instruments législatifs, administratifs et techniques pour garantir un niveau adéquat de protection dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (Objectif d'Aichi B7)			
62. Réaliser des contrôles phytosanitaires à l'importation	Afin de mieux protéger les produits agricoles les mesures suivantes seront prises : <ul style="list-style-type: none"> • Un arsenal juridique composé de plus de 200 textes législatifs et réglementaires régissant les actions de contrôle phytosanitaire est disponible ; • L'introduction d'OGMs sur le territoire national est interdite ; • Une attestation non OGM pour les variétés de semences étrangères non inscrites au catalogue officiel du Maroc y compris celles importées en admission temporaire ou comme échantillons est nécessaire. • Augmenter le nombre de contrôleurs en assurant leur formation 	CT 1	ONSSA Douane, Gendarmerie

63. Contrôler les semences et les plants	<ul style="list-style-type: none"> Les semences et les plants sont de plus en plus soumis au système de certification. Les semences et les plants ne peuvent être commercialisés que par des organismes agréés par arrêté du Ministre chargé de l'agriculture, en application de l'article 5 du dahir portant loi n°1-76-472 du 19 septembre 1977. 	CT 1	ONSSA ONGs, ONSSA, MICIEN, SONACOS, EACCE
64. Elaborer in cadre réglementaire et législatif sur les OGM	Une législation concernant les OGM sera élaborée et mise en œuvre.	CT et MT 1	ONSSA Douane, ONGs, ONSSA, MI
B4. Prendre toutes les mesures pour réaliser les objectifs nationaux déjà adoptés en matière de lutte contre les diverses formes de pollution, en particulier celles ayant une incidence sur les composantes de la diversité biologique (Obj. d'Aïchi B8).			
65. Mettre en place un programme d'identification des zones forestières à risque	Des zones forestières à risques seront recensées.	CT 1	MDCE HCEFLCD, ENFI.
66. Élaborer et vulgariser un guide de bonnes pratiques agricoles, orienté vers le respect de la biodiversité	Le Plan Maroc Vert prévoit un appui ciblé à la gestion durable de l'eau et à la diffusion d'un guide des bonnes pratiques intégrant les volets : pesticides, engrais, respect de la biodiversité, déchets solides, salinité, maladies hydriques.	CT 1	ONSSA IAV Hassan II, INRA, ENA de Meknès, DEFR
67. Accompagner les projets de développement agricole par des PGES	De plus en plus les projets de développement agricole font l'objet d'étude d'impact sur l'environnement et sont sanctionnés par la mise en place d'un PGES. Un accompagnement pour la mise en œuvre concrète de ces PGES est prévu.	CT, MT et LT 1	MAPM ONGs, ADA, ONCA
68. Homologuer les pesticides à usage agricole	L'efficacité, la sélectivité et l'innocuité du produit à mettre sur le marché seront garanties.	CT 1	MAPM ONSSA
69. Contrôler l'importation et l'utilisation des pesticides	Le contrôle de l'importation et de l'utilisation des pesticides nécessite un renforcement des moyens de contrôle et l'utilisation de normes conformes aux normes internationales. Cette action entre dans le cadre de coopération entre le Maroc et l'Europe dans ce domaine (Projet de coopération élaboré en 2015, projet limité dans le temps).	CT 1	MAPM ONSSA, ONGs

B5. Élaborer et mettre en œuvre un programme national concerté de contrôle, de surveillance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Obj. d'Aïchi B9).

70. Mettre en place des programmes de recensement et d'identification des espèces exotiques envahissantes marines le long des côtes marocaines	<p>L'élaboration de programmes sur les espèces marines envahissantes suggère, logiquement, le recensement et l'identification de ces espèces.</p> <p>Rien n'est connu actuellement sur les espèces marines envahissantes dans les eaux marocaines ni de leur impact sur la biodiversité et le milieu environnant.</p>	1	MESRSFC DPM, HCEFLCD.
71. Mettre en place des programmes d'évaluation de l'impact de chacune de ces espèces sur la biodiversité et le milieu marins	<p>L'élaboration de cette liste, l'identification de ses éléments et leur hiérarchisation permettrait de mieux étudier le comportement de chacune d'entre elles à travers des programmes de recherche ciblée.</p> <p>Aucune étude sur l'impact des espèces envahissantes n'est connue</p>	1	MESRSFC DPM, HCEFLCD, MdcE.
72. Elaborer un programme de lutte contre l'impact de ces espèces envahissantes	<p>Il est certain que partout dans le monde des espèces marines envahissantes causent des nuisances considérables sur la faune et la flore et sur différentes ressources marines. Les eaux marocaines ne font certainement exception.</p> <p>Il n'existe pas d'information sur ces aspects pour pouvoir mettre en place des programmes pour lutter contre d'éventuelles nuisances.</p>	MT et LT 2	MESRSFC ONSSA, DPM, HCEFLCD, MdcE..
73. Mettre en place des Scénarii de surveillance et de l'évolution des effectifs et de la migration de ces espèces le long des côtes marocaines	<p>L'un des composants des programmes de recherche relatifs aux espèces envahissantes serait la mise en place d'un processus et d'une approche de surveillance et de suivi.</p> <p>Il n'existe pas de programmes de surveillance des espèces envahissantes à l'exception des eaux colorées, mais seulement à des fins sanitaires.</p>	CT 1	MESRSFC DPM, HCEFLCD, MdcE.

TABLEAU 12 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE C

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité : (1-2-3)	Institutions/Entités impliquées
-------------------	-----------------------------------	---	---------------------------------

C1. Renforcer les mécanismes d'intégration des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques dans les processus de prise de décision et de planification sectorielle.

74. Renforcer la promotion de la Recherche-Développement-Action en environnement et en biodiversité	Le renforcement est entendu dans son sens le plus large, incluant les volets optimisation de la gestion administrative, diversification des mécanismes de financement, ouverture sur la coopération, y compris, internationale, etc.	MT 2	MDCE MAPM, INRA, HCEFLCD, Milieux universitaires et de recherche
75. Renforcer la cohérence entre les différentes actions initiées aux niveaux territoriaux	On s'oriente de plus en plus vers des interventions et des initiatives relevant des différents niveaux territoriaux, tels que les Plans de développement communal, les Schéma d'aménagement, etc. Le renforcement des capacités des acteurs intervenant à ces différents niveaux s'impose comme un préalable et une condition de succès de cette orientation	CT/MT 1	MDCE/MI MAPM, ADA, HCEFLCD, MUATN
76. Renforcer la complémentarité et la cohérence avec les autres programmes de terrain engagés dans le cadre des autres conventions de RIO	Il y a à reconnaître les interactions généralement positives qui existent entre des projets promus par les trois conventions en question. Certaines actions peuvent présenter d'éventuelles interactions négatives, ce qui doit susciter alors des réajustements et de la concertation. Exemple REED++ etc.	MT 1	MDCE/MI MAPM, ADA, HCEFLCD
77. Opérationnalisation des Instruments de surveillance et de suivi-évaluation	Le suivi des évolutions et leur gestion, la possibilité d'anticiper des risques et l'aptitude à interagir positivement avec les phénomènes qui impactent la DB, repose inévitablement sur la mise en place et l'opérationnalisation de dispositifs de surveillance et de suivi à plusieurs niveaux d'intervention pour la DB. L'on doit reconnaître les déficits qui existent actuellement en matière de culture de suivi-évaluations et de discipline à suivre et à instruire régulièrement des grilles d'indicateurs.	MT 2	MDCE MAPM, ADA, INRA, HCEFLCD, MI, MAEC, MICIEN, MSFFDS, MS
C2. Prendre les mesures nécessaires en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone, notamment au moyen de la conservation et de la restauration, des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et de la synergie avec les actions prises dans le cadre des autres conventions de Rio (Changements climatiques et lutte contre la désertification).			
78. Élaborer des stratégies axées sur la gestion et la conservation de l'eau, des terres et des ressources biologiques, qui visent à maintenir les écosystèmes dans un bon état sanitaire et de fonctionnement, à les rendre résistants au CC	Les tendances observées quant aux évolutions de la biodiversité et des écosystèmes demeurent inquiétantes, voire alarmantes. Le fonctionnement des écosystèmes est hautement dépendant de leur état de santé. Les écosystèmes dégradés sont peu résilients et hautement vulnérables aux stress extérieurs.	MT et LT 1	MAPM, MdcE MdcEau, HCEFLCD.

79. Élaborer un texte de loi régissant la gestion des désastres pour activer la transition du Maroc vers une gestion effective des risques de catastrophe	Le Maroc ne dispose toujours pas d'une stratégie de gestion de risques de catastrophe liés au climat, malgré qu'il ait ratifié et adopté le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 (CAH), récemment succédé par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.	CT 1	MI MDCE, MAGG, METL
80. Développer des législations favorisant une gouvernance des risques qui complète l'adaptation au changement climatique dans les domaines clés de l'économie du pays, énergie agriculture, santé, forêts et biodiversité, littoral et urbanisme		CT 1	MI MDCE, MAGG, METL
81. Investir dans un aménagement du territoire plus intégré, prenant en compte l'approche écosystémique dans la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique	la perception de prise en considération des infrastructures naturelles pour substituer ou consolider les infrastructures structurelles est délaissée dans les mesures de prévention développées par notre pays.	LT 2	MI MDCE MAGG METL MHPV
82. Mieux associer les habitants à la réduction des risques de catastrophe grâce à une participation locale à l'entretien et à la restauration des écosystèmes	À l'heure actuelle, le processus d'élaboration des PCDs n'intègre pas suffisamment les enjeux et les risques climatiques ainsi que l'adaptation au CC. Cette vulnérabilité face aux désastres naturels exige l'association des habitants afin de doter le pays d'une bonne politique publique en la matière.	CT 2	DGCL-MI Communes ONG y compris féminines, MESRSFC, MEN.
83. Assurer des ressources financières efficaces et adéquates pour veiller à la réduction des risques de catastrophe	Il existe des possibilités de synergies dans le financement international de la gestion des risques de catastrophes et d'adaptation au CC, mais elles ne sont pas encore totalement exploitées. Le Maroc gagnerait à développer le leadership national et l'expertise technique de plaidoyer et de négociation pour mobiliser des moyens financiers internationaux pour compléter les programmes et projets existants dans le cadre de gestion des désastres.	CT et MT 1	MF Tous les départements
84. Généraliser la solidarité écologique, grâce aux paiements pour services écosystémiques, aux écosystèmes marocains et la mettre en place à différentes échelles dans le cadre de la régionalisation avancée que le Maroc vient de lancer	L'approche PES en est à ses débuts au Maroc. L'ancrage de l'approche apportera une contribution significative à cette solidarité dans le cadre d'une vision d'aménagement du territoire national basée sur la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région et préconisant la démarche de planification stratégique territoriale intégrée et participative pour des territoires résilients au CC.	MT 2	HCEFLCD ADA, MDCE

85. Développer une stratégie nationale REDD+.	L'adoption de la stratégie REDD+ est incitative à plusieurs égards, notamment en vue de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de renforcer le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier.	MT 2	HCEFLCD MDCE
C3. Mettre en place le cadre national législatif et institutionnel pour l'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, afin de générer des ressources additionnelles potentielles pour la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté (Obj. d'Aichi D16)			
86. Élaborer un cadre juridique national sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) des ressources génétiques et des savoirs traditionnels	Elaboration et mise en œuvre d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire sur l'APA participatif.	CT et MT 1	MDCE HCEFLCD, MAPM
87. Elaborer l'état des lieux sur l'arsenal juridique relatif aux ressources génétiques marines au Maroc	<p>Le cadre législatif pour l'opérationnalisation du protocole de Nagoya en cours de négociation suggère encore des amendements et davantage d'informations dont, entre autres, celles relatives aux dispositions réglementaires concernant les ressources génétiques marines.</p> <p>Un état des lieux a été élaboré en 2014 sur les ressources génétiques de façon générale.</p>	2	MdcE/DPM HCEFLCD
88. Elaborer l'état des lieux sur l'engagement international du Royaume quant à la préservation et la valorisation de la biodiversité et les ressources génétiques marines	<p>D'autres informations, en particulier celles relatives à l'engagement international du royaume en matière de conservation et de valorisation des ressources génétiques, aideraient sans nul doute à une meilleure mise en œuvre du protocole de Nagoya, en particulier les transactions entre fournisseurs et utilisateurs des RG marines.</p> <p>Un état des lieux a également été élaboré sur l'engagement international en matière de biodiversité, cependant, il est important de le compléter par des investigations plus spécifiques orientées sur les ressources marines.</p>	2	MdcE/DPM HCEFLCD

<p>89. Elaborer l'état des lieux du cadre institutionnel régissant les ressources biologiques et génétiques marines au Maroc</p>	<p>L'autre information capitale pour une meilleure mise en œuvre du protocole de Nagoya et une meilleure opérationnalisation de ce dernier est la gouvernance de ces ressources et donc la gestion à travers différents acteurs de ces dernières. La nature et le fonctionnement de ces acteurs et de ces institutions impliquées dans la gestion du patrimoine génétique du pays.</p> <p>Une synthèse sur les institutions engagées dans la gestion des ressources biologiques et génétiques de façon générale a été élaborée, des investigations plus spécifiques sont nécessaires.</p>	<p>2</p>	<p>MdcE/DPM HCEFLCD</p>
<p>90. Mettre en place une stratégie pour une meilleure conservation et une meilleure valorisation des ressources génétiques marines</p>	<p>La mise en œuvre du protocole de Nagoya et son opérationnalisation consistent avant et après tout à une meilleure traçabilité des transactions entre fournisseurs et utilisateurs des ressources génétiques, un meilleur accès et un partage plus équitable des bénéfices. Ceci suggère des approches et des programmes appropriés selon la nature de la ressource et selon son statut.</p> <p>Trois projets sont en cours ou en préparation sur les ressources génétiques en général ; il serait important d'y injecter des investigations sur les ressources marines.</p>	<p>1</p>	<p>DPM/HCEFLCD MESRSFC.</p>
<p>91. Élaborer un cadre juridique national sur l'Accès et le Partage des Avantages des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.</p>	<p>L'APA constitue un moyen efficace pour la valorisation, la gestion durable et le développement des populations locales et la conservation des ressources génétiques. Le Maroc a identifié les besoins en matière d'APA et élabore actuellement une loi APA.</p>	<p>CT 1</p>	<p>MDCE HCEFLCD, MAPM, ADA</p>
<p>92. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour un régime APA, préconisé dans la récente étude réalisée à cet effet (2014)</p>	<p>La réussite du processus APA a nécessité l'élaboration, en 2014, par le Maroc d'un programme de renforcement des capacités en la matière. L'étape suivante s'attachera à la mise en œuvre de ce programme.</p>	<p>CT 1</p>	<p>MDCE MAPM, ADA, INRA, IAV Hassan II, HCEFLCD, MI, MAEC, MJL, MHAI, MUATN, MICIEN, MSFFDS, MS</p>

TABLEAU 13 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE D

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité : (1-2-3)	Institutions/Entités impliquées
D1. Consolider le cadre national de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de son Plan d'action (SPANB) grâce au renforcement des structures de coordination nationale, régionale et locale, en favorisant la convergence et la participation.			
93. Renforcer et opérationnaliser la gouvernance environnementale et en biodiversité, par la dynamisation de l'échange d'information sur la biodiversité.	La dynamisation de l'échange d'information scientifique à travers les réseaux spécialisés et la mise en place d'un Système National d'Information Géographique (SIG) sur la biodiversité, prenant en considération les SIG existants, sont de nature à favoriser et à contribuer au façonnement d'une meilleure gouvernance pour la biodiversité.	MT 1	MCE HCEFLCD, MAPM, ADA, INRA, Milieux universitaire, etc.
94. Généraliser l'implantation des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable (OREDD) et les doter de moyens humains et matériels nécessaires.	La recommandation consiste dans le renforcement des effectifs au niveau des observatoires mais aussi dans l'affectation d'un plus grand nombre d'agents d'autorité chargés de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, en les dotant des moyens logistiques nécessaires et assurant leur formation (juridique, réglementaire, etc.) en la matière.	CT/MT 1	MDCE MI
95. Favoriser l'émergence et le développement de l'expertise nationale dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité	Il s'agit de pouvoir encourager l'expertise nationale en matière d'environnement d'une manière générale en biodiversité en particulier. C'est une nécessité de premier ordre sachant la richesse de notre pays dans ces domaines, l'intérêt lui étant donné par les pouvoirs publics, mais sachant aussi l'importance de ces domaines comme enjeux majeurs en termes de coopération internationale.	MT 1	MDCE MAPM, ADA, INRA, IAV Hassan II, HCEFLCD, MI, MAEC, MJL, MHAI, MUATN, MICIEN, MSFFDS, MS
96. Recommandation en faveur d'un rapprochement synergique des trois conventions de RIO	Comme cela est clairement apparu à l'examen des similitudes entre les trois Conventions de Rio, nombreuses sont les activités qui peuvent être menées partiellement ou totalement en commun dans le cadre de leur mise en œuvre. Il s'agit d'une orientation fondée sur des décisions des COP des trois conventions en questions. A signaler aussi que le Maroc dispose d'un dossier dans ce sens « Le projet ANCRE ».	CT 2	MDCE MAPM, HCEFLCD, MI, MAEC
D2. Actualiser la législation nationale en matière de diversité biologique grâce à la mise à jour et la modernisation des textes législatifs, ainsi que l'élaboration des textes d'application (Obj. d'Aïchi E17).			
97. Élaborer et mettre en œuvre les textes d'application sur les aires Protégées (loi 22-07, 2010)	La Loi sur les aires protégées a été adoptée en 2010. Le reclassement des aires protégées selon cette loi nécessite l'adoption de textes d'application.	CT et MT 1	HCEFLCD
98. Actualiser la législation de la pêche et de la pisciculture continentales, notamment le Dahir du 11 avril 1922 et ses textes d'application.	Les textes de lois régissant l'activité de la pêche et de la pisciculture continentales seront actualisés.	CT et MT 1	HCEFLCD MAPM, ONGs, CL.

99. Amender le Dahir 1917 relatif à la législation forestière	Le Dahir 1917 est très ancien. Son amendement est nécessaire pour répondre aux attentes actuelles de la gestion et du développement du secteur forestier	CT et MT 1	HCEFLCD CL.
100. Réglementer la chasse de la grande faune	Des textes réglementaires appropriés sur la conservation et la gestion durable de la grande faune seront élaborés.	CT et MT 1	HCEFLCD CRF, IS, IAV Hassan II, ENFI, ENA de Meknès,
101. Dresser la liste des espèces suggérant une protection ou une actualisation des textes réglementaires les régissant	Si de nombreuses espèces sont, d'une manière ou d'une autre, protégés par des dispositions diverses (taille réglementaires, liste CITES, repos biologique, ...) nombreuses celles pour lesquelles des investigations plus poussées restent à déployer. Il importe donc de les inventorier. Une liste des espèces menacée a été dressée dans l'étude nationale sur la biodiversité ; elle nécessite une actualisation et puis son officialisation.	1	DPM/ MdcE, HCEFLCD
102. Recenser les besoins en matière d'actualisation des ressources biologiques et génétiques	Pour de nombreuses ressources biologiques et génétiques marines, les dispositions réglementaires les régissant ne sont plus dissuasives ou obsolètes. Il est pour ainsi important d'imaginer d'autres dispositions en fonction des besoins de protection et de valorisation	1	DPM/ MdcE, HCEFLCD
103. Elaborer et mettre en œuvre les textes d'application de la loi sur le littoral	L'une des principales actions juridiques pour l'atteinte de l'objectif consiste à élaborer les textes d'application de la loi sur le littoral qui permettraient non seulement une conservation de cet espace si fragile mais aussi de ses espèces pour la plupart menacées. / la loi sur le littoral a été publiée, mais sans encore ses textes d'application pour pouvoir la mettre en œuvre.	1	DPM/ MdcE, HCEFLCD
104. Mettre à niveau le cadre juridique du secteur agricole en matière de biodiversité	Les textes existants seront révisés, lorsque cela s'avère nécessaire.	CT 1	MAPM CL, Secteur privé
105. Mettre en place une législation sur la conservation de l'agro biodiversité dans les plans du développement agricole et économique	La conservation de l'agro biodiversité doit être rapprochée aux autres domaines d'actions des pouvoirs publics et intégrée dans la politique agricole. Pour qu'elle soit efficace, cette législation doit prendre en considération les conditions physiques, socio-économiques et culturelles des régions concernées.	MT 1	MAPM CL, Secteur privé

D3. Adopter et mettre en application les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect, par les entreprises, de la séquence d'atténuation «Éviter, minimiser et compenser», relativement à la conservation des milieux humides et des autres milieux vulnérables et riches en biodiversité (Obj. d'Aïchi A3-A4)

<p>106. Recenser la liste rouge des habitats, écosystèmes et des milieux exploités par le secteur privé et menacés</p>	<p>Atteindre cet objectif consiste dans un premier temps à connaître les espèces et les espaces affectées par les investisseurs privés et plus particulièrement ceux les plus menacés.</p> <p>Une tentative a été initiée par l'IUCN pour identifier une liste rouge de tous les écosystèmes et habitats marins et littoraux menacés. L'approche nouvelle et compliquée n'a pas encore permis d'atteindre cet objectif.</p>	<p>1</p>	<p>HCEFLCD/ DPM, MESRSFC</p>
<p>107. Mettre en place un programme de sensibilisation au profit du secteur privé sur la biodiversité, les ressources génétiques, l'importance de leur conservation/valorisation et les mesures réglementaires et d'atténuation</p>	<p>Le secteur privé et les entreprises mus essentiellement par des transactions économiques et commerciales sont parfois mal informés sur l'importance de ces ressources et leur pérennité pour le développement même de leurs activités.</p> <p>Une stratégie nationale sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au Développement Durable a été préparée et de nombreuses initiatives sont menées par la société civile et les organismes publics sans pour autant qu'elles soient destinées spécifiquement au secteur privé.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE / DPM, HCEFLCD, MESRSFC</p>
<p>108. Généralisation des pratiques d'étude d'impact sur l'environnement, à l'amont de tout projet de développement agricole</p>	<p>Il s'agit d'assurer l'application de la loi n°12-03 et de ses textes d'application.</p> <p>Le PMV ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, il s'agit d'élargir cette pratique à divers projets de développement agricole.</p>	<p>CT 1</p>	<p>MAPM MDCE</p>
<p>D4. Développer le plan de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de la stratégie et des activités figurant dans le nouveau plan d'action national pour la biodiversité, et ce à travers des partenariats au niveau national et international.</p>			
<p>109. Analyser les mécanismes de mobilisation de financement de la biodiversité au Maroc</p>	<p>Formuler des recommandations opérationnelles pour la mobilisation des ressources de financement de la biodiversité au Maroc en proposant de développer et clarifier les mécanismes déjà utilisés et éventuellement la mise en place de nouveaux mécanismes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de marchés verts avec les mécanismes de certification correspondants ; • la conversion des subventions néfastes ; • la mise en place de mécanismes de surcompensation des aménagements affectant la biodiversité. 	<p>MT 1</p>	<p>MEMEE</p> <p>Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche, MAPM, HCEFLCD, MEF et ONGs.</p>

D5. Développer et enrichir le Centre national d'échange d'Information sur la biodiversité (CHM).

<p>110. Renforcer le centre d'échange d'information (CHM) pour qu'il puisse fournir des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.</p>	<p>Rendre accessible les informations et connaissances essentielles pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux, afin de répondre aux besoins spécifiques du Maroc. Dans ce processus, il est encouragé à développer des synergies avec des initiatives connexes afin d'être aussi efficace et durable que possible. S'il y a lieu, l'expertise et les expériences nationales pertinentes devraient être identifiées et partagées par le biais du réseau du centre d'échange.</p>	<p>MT 1</p>	<p>MdcE, Comité National de la Biodiversité.</p>
<p>111. Maintenir et améliorer le CHM en termes de contenu, services, apparence, convivialité, facilité d'utilisation et accessibilité, en tenant compte de la rétroaction des utilisateurs.</p>	<p>Améliorer le CHM pour atteindre un niveau de qualité très haut et gérer les contenus de la manière la plus efficace, y compris par l'intégration ou des synergies avec d'autres initiatives.</p>	<p>MT 1</p>	<p>MdcE, Comité National de la Biodiversité.</p>

D6. Renforcer les mécanismes de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité

<p>112. Mettre en place un dispositif de suivi – évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.</p>	<p>Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SPANB aux différents niveaux territoriaux, un dispositif spécifique de suivi sera mis en place et piloté par le Comité national de la biodiversité.</p> <p>La mise en place du dispositif préconisé sera fondée sur un accord consensuel sur la conception et la gestion d'une plate-forme de suivi, et sur une batterie d'indicateurs de suivi associés à chacun des projets mis en place dans le cadre de la SPANB.</p>	<p>CT 1</p>	<p>MdcE, Comité National de la Biodiversité.</p>
---	--	-----------------	--

D7. Renforcer les liens de coopération relatifs à la biodiversité entre le Maroc et les autres pays ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux pertinents.

<p>113. Elaborer un programme de coopération internationale pour la réalisation de projets sur la biodiversité, l'échange d'informations et d'expériences avec les autres pays.</p>	<p>L'objectif de cette action est de renforcer les capacités nationales dans les domaines de recherche technologique et de gestion de biodiversité et de bénéficier des moyens financiers offerts.</p>	<p>Mt et LT 1</p>	<p>MdcE,</p>
---	--	-----------------------	--------------

TABLEAU 14 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE E

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité : (1-2-3)	Institutions/Entités impliquées
E1. Améliorer l'évaluation des valeurs économiques, sociales et culturelles de la biodiversité nationale et des services écosystémiques.			
114. Réaliser une étude pour l'évaluation de la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> La méthode de valorisation qui repose sur les coûts associés à la perte des services offerts par les écosystèmes ou qui analysent les préférences et comportements des individus ; La méthode d'évaluation de la valeur réelle des biens écosystémiques en fonctions des préférences exprimées ; La méthode basée sur le coût pour l'analyse des biens et services sur les marchés actuels et dans des prédictions évolutives des écosystèmes et marchés ; La méthode d'analyse des préférences exprimées qui consiste à tester auprès de consommateurs, leur consentement à payer pour bénéficier d'une aménité environnementale ou tout autre service ne faisant l'objet d'aucune offre réelle sur un véritable marché ; La méthode d'analyse de transfert des fonctions/bénéfices. 	MT 1	MEMEE Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche, MAPM, HCEFLCD et ONGs.
E2. Améliorer les connaissances sur la résilience des écosystèmes face aux CC et développer et appliquer les indicateurs pour son suivi –évaluation.			
115. Inciter le Centre de Compétences sur le Changement Climatique (4C) à établir les moyens scientifiques permettant de remédier aux principales lacunes en matière de connaissances et favoriser une meilleure compréhension sur les interactions Biodiversité Services Ecosystémiques Climat et l'accès à ces données	Le Maroc ne dispose pas de centre fédérateur pour assurer une interface Science-politique. Le collège Recherche du 4C, récemment créé, est bien placé pour jouer ce rôle et garantir la visibilité, fournir un avis scientifique argumenté, identifier les moyens de financement des projets de recherche et mettre en valeur les résultats des travaux de recherche existants, de façon à ce qu'ils s'intègrent dans les processus politiques de prise de décision.	CT 1	MdcE (4C) MESRSFC, OREDD, CSEFRS, INRA, CNRTS, IRESEN, ONG.
116. Préconiser la démarche de planification stratégique territoriale intégrée et participative pour des territoires résilients au CC pour promouvoir la participation des acteurs et valoriser les potentialités et les ressources propres à chaque région	Investir dans le projet de régionalisation avancée apportera une contribution significative à ce programme dans le cadre d'une vision d'aménagement du territoire résilient au CC.	CT 1	MESRSFC MI, OREDD.

117. Assurer la formation de la relève dans le domaine de l'économie de la biodiversité et des services écosystémiques, afin de développer des mécanismes de financement novateurs pour la conservation et la gestion de la biodiversité, notamment par le moyen de systèmes de paiements pour les services écosystémiques (PSE).	<p>Le défaut de reconnaître la valeur économique d'écosystèmes sains a contribué au déclin continu de la biodiversité dans nos régions.</p> <p>La difficulté d'estimer et de comptabiliser la valeur économique réelle ou potentielle des biens et services écosystémiques est à l'origine de l'inaction politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Cette méconnaissance rend également certaines applications du Protocole Nagoya, difficiles.</p>	MT 1	MESRSFC MDCE (4C), INRA, HCEFLCD, MAPM.
118. Mettre en place une politique de recherche et de formation de type préventif afin d'améliorer la compréhension des effets du changement climatique et d'encourager le développement de compétences, de méthodes et de techniques permettant de faire face à ses effets	La politique développée pour répondre aux risques climatiques est souvent réactive et peu sensible à la prévention. Une politique efficace se veut proactive afin d'anticiper et de se préparer aux effets adverses du climat.	MT 1	MESRSFC MI, MAGG, MdcE, MHPV, METL.
119. Développer des modèles empiriques et une compréhension des mécanismes par lesquels les activités anthropiques influencent la fonction des écosystèmes	Ces modèles sont importants pour fournir des renseignements scientifiques nécessaires aux décideurs afin de réduire l'impact des stress anthropiques sur les écosystèmes.	CT 1	MESRSFC MDCE (4C) MAPM, MS, HCEFLCD...
120. Développer et renseigner un jeu thématique d'indicateurs, Biodiversité-CC, représentatifs de l'ensemble des enjeux identifiés relatives à la SNB	Il n'existe aucune liste d'indicateurs Biodiversité-CC. De tels indicateurs permettront de mieux contrôler les effets du CC sur la biodiversité, les écosystèmes et leurs services, les vulnérabilités et les améliorations en matière d'adaptation	CT 1	MESRSFC MdcE.
E3. Inventorier les connaissances et savoir-faire traditionnels en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, et mettre en place des programmes de valorisation et de perpétuation de ce patrimoine culturel dans des activités d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité nationale (Obj. d'Aichi E18)			
121. Inventorier les connaissances et savoirs traditionnels en matière de biodiversité.	La capitalisation des connaissances et des savoirs traditionnels permettra une meilleure valorisation de la biodiversité.	CT et MT 1	MDCE HCEFLCD, MAPM, MC, ONGs.
122. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en matière de taxinomie	Formation de spécialistes universitaires en taxinomie.	CT et MT 1	MESRSFC MDCE, MAPM, IS, ENFI, CRF, IAV Hassan II, INRA, ENA de Meknès, Universités.

<p>123. Mettre en place des programmes de recensement des connaissances traditionnelles relatives à l'utilisation des ressources biologiques et naturelles marines à l'échelle nationale</p>	<p>Constituant un élément clé de la CDB et du protocole de Nagoya, les connaissances traditionnelles constituent le talent d'Achille des études sur les ressources biologiques et génétiques au Maroc. La liste de ces pratiques traditionnelles constitue pourtant une priorité pour une meilleure protection et une meilleure valorisation de ces ressources.</p> <p>Quelques études ponctuelles ont été initiées pour la mise en exergue de l'importance des connaissances traditionnelles dans la conservation et la valorisation du patrimoine biologique et génétique national. On est encore très loin d'un inventaire exhaustive de ce patrimoine culturel.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE / DPM, HCEFLCD, MESRSFC</p>
<p>124. Mettre en place des programmes spécifiques de documentation de ces connaissances traditionnelles</p>	<p>La valorisation de ces connaissances traditionnelles constituant un patrimoine culturel passe inéluctablement par leur archivage, leur stockage et leur documentation et ce à travers divers supports.</p> <p>A l'exception de quelques rares documents illustrant la diversité des usages traditionnels de la biodiversité, une quantité importante d'informations et de pratiques traditionnelles reste à documenter et, également, à recenser.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE / DPM, HCEFLCD, MESRSFC</p>
<p>125. Mettre en place des programmes spécifiques de valorisation de ce patrimoine culturel</p>	<p>La conservation des connaissances traditionnelles relatives aux ressources naturelles du pays suggère son utilisation et sa valorisation à travers des activités habilitantes mettant en relief la pertinence de ces connaissances.</p> <p>De très nombreuses connaissances traditionnelles sur les ressources biologiques sont appliquées dans les domaines de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée. Des projets de recherche et développement, permettrait une authentification scientifique de ces connaissances et certainement une meilleure valorisation.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE / DPM, HCEFLCD, MESRSFC.</p>
<p>E4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche concertés et pertinents, basés sur les priorités nationales et les besoins en informations scientifiques et techniques sur la diversité biologique (Obj. d'Aichi E19)</p>			
<p>126. Développer des programmes de valorisation de la biodiversité forestière</p>	<p>Développement de programmes d'exploitation des massifs forestiers conformément à la stratégie nationale de développement durable du Maroc.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>HCEFLCD MESRSFC, MDCE, MAPM, MENFP, IS, ENFI, CRF, IAV Hassan II, INRA.</p>

127. Développer une base de données floristique.	Une base de données numérique opérationnelle permettra une meilleure connaissance de la flore nationale et constituera un outil pour sa conservation.	CT et MT 1	IS MDCE, HCEFLCD, MAPM, INRA, MESRSFC, MENFP.
128. Élaborer une base de données phytosociologiques	Cette base de données constituera un outil de base pour le gestionnaire pour l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des écosystèmes forestiers.	CT 1	IS
129. Fédérer les efforts de recherches marines autour de programmes intégrés de recherche scientifique	Il s'agit de mettre en place des programmes pour fédérer les efforts en matière de recherche scientifique ce qui est de nature à produire une information à même d'aider à mieux conserver et mieux valoriser le patrimoine naturel national.	1	MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.
130. Renforcer les connaissances sur le milieu marin et ses composantes biologique et génétique	La taxonomie marine, la synécologie, la biodiversité, ... sont certaines des disciplines vitales pour une meilleure gestion du patrimoine naturel marin. Le Maroc ne dispose que de peu de compétences pour promouvoir des programmes de conservation de valorisation de la biodiversité marine sachant que même s'il existe des institutions spécialisées (INRH, ISEM,...), les programmes de celles-ci sont plutôt versés dans des thématiques ciblées répondant, avant tout aux besoins du secteur auquel elles appartiennent.	1	MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.
131. Mettre en place des programmes de recherche de soutien, de repeuplement et de développement des espèces marines en particulier celles les plus menacées	Dans sa volonté et sa détermination de conserver son patrimoine biologique et génétique marin, le Maroc a besoin davantage d'informations scientifiques sur le comment sauvegarder les espèces menacées. Ceci ne peut se faire qu'à travers des programmes de recherche en matière de repeuplement et de soutien. Même si de nombreux programmes de recherche sont menés sur le milieu marin, le Maroc manque cruellement de programme fédérateur sur la biodiversité marine et plus particulièrement sur le statut des différentes espèces et sur les approches de réhabilitation et de restauration.	1	MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.

<p>132. Former des scientifiques et de techniciens spécialisés en matière de biodiversité marine et de ressources génétiques</p>	<p>La promotion de la diversité biologique marine et des ressources génétiques marines suppose des compétences spécialisées et des ressources humaines spécialisées qu'il importe de former et dont il urge de renforcer les capacités.</p> <p>Le Maroc, malgré ses atouts maritimes ne dispose pas de suffisamment de ressources humaines pour identifier, capitaliser et valoriser ces atouts.</p>	<p>1</p>	<p>MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.</p>
<p>133. Développer un système d'information intégré spécifique à la biodiversité et aux ressources génétiques et naturelles marines</p>	<p>Le développement de la recherche scientifique est fondamentalement fondé sur l'information scientifique qu'il faut exploiter et en même temps produire. Un système d'information intégré bien organisé et disponible est l'un des meilleurs instruments pour le développement de cette recherche.</p> <p>l'information scientifique sur le milieu marin en général et la biodiversité marine en particulier reste malgré tout très pu fournie et dispersée ; un effort de recensement et d'organisation serait très utile.</p>	<p>1</p>	<p>MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.</p>
<p>134. Renforcer la coopération internationale en matière de recherche scientifique</p>	<p>La coopération internationale a toujours été un outil d'échanges d'expérience, de compétence et de partage de connaissance. Le renforcement de cette coopération est également un moyen pour le renforcement des capacités nationales en matière de connaissances et d'information scientifique.</p> <p>Très nombreux sont les accords de coopération qui existent entre les institutions marocaines de recherche et des organismes similaires étrangers, cependant le besoin se fait davantage sentir dans l'élaboration de programmes intégrés sur la biodiversité marine de l'identification à sa valorisation.</p>	<p>1</p>	<p>MESRSFC/INRH, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.</p>
<p>135. Réaliser des études œuvrant pour la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau, le sol et la biodiversité animale et végétale</p>	<p>Les ressources naturelles sont soumises de plus en plus à des pressions de dégradation. La recherche scientifique devrait mettre à la disposition du gestionnaire des résultats scientifiques adéquats permettant la préservation de ces ressources.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.</p>

136. Réaliser des études pour créer des variétés qui s'adaptent au changement climatique	Les changements climatiques représentent l'un des facteurs qui entravent le développement de l'agriculture au Maroc d'où la nécessité de réaliser des études pour trouver les variétés qui pourraient s'adapter aux changements climatiques.	CT, MT et MLT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.
137. Réaliser des études agro-écologiques sur le milieu naturel	Les études agro-écologiques constituent un moyen pour un meilleur choix des espèces qui s'adaptent aux conditions du milieu.	CT et MT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.
138. Réaliser des études de la typicité des produits du terroir et le renforcement des procédures de production	Chaque région du Maroc est connue pour un ou plusieurs produits qui sont typiques. Des programmes seront élaborés pour le développement et le renforcement des procédures de production à l'échelle régionale.	CT et MT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II
139. Améliorer des variétés locales adaptées à leur environnement en jouant sur leur composition.	Des programmes importants sont en cours pour améliorer les variétés locales qui sont mieux adaptées aux conditions écologiques locales.	CT et MT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II
140. Réaliser des recherches pour améliorer et développer l'agriculture en conditions difficiles	Le pilier II du troisième fondement du PMV concerne l'agriculture solidaire, située en zones plutôt défavorables. Ce pilier a pour objectif d'améliorer le niveau de vie des populations (réduction de la pauvreté).	CT et MT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, Etablissements de recherche relevant des Universités et Etablissement publics de recherche.
141. Mener une recherche appliquée sur les caractéristiques de production de la race Tidili dans son aire géographique.	Les recherches appliquées sur les caractéristiques de production de la race Tidili dans son aire géographique permettront le développement et la protection de la dite race.	CT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II
142. Constituer une banque de semences de la race Tidili	La protection et le développement de la race Tidili nécessite l'élaboration d'une banque de semences pour la dite race.	CT 1	MAPM INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II
143. Mener des recherches pour développer et valoriser les races locales	Les races locales D'man, Sardi, D'man, Beni Guil, Timahdite et Boujaâd etc. seront développées et valorisées.	CT et MT 1	MAPM MESRSFC, IAV Hassan II, INRA.

TABLEAU 15 : PLAN D'ACTION RELATIF A L'OBJECTIF STRATEGIQUE F

Action préconisée	Caractérisation/Etat d'avancement	Echéancier (CT, MT, LT) et Niveau de priorité : (1-2-3)	Institutions/Entités impliquées
F1. Prendre des mesures communes, sur la base d'une feuille de route nationale, concertée et stratégique, en matière de sensibilisation, afin d'encourager le changement des comportements vis-à-vis du patrimoine national de biodiversité (Obj. d'Aïchi A1)			
144. Elaborer des programmes de sensibilisation en matière de conservation de la biodiversité	Les programmes de sensibilisation du public sont d'une importance considérable pour alléger la pression sur la biodiversité.	CT et MT 1	HCEFLCD MdcE, MAPM, MESRSFC, MENFP, IAV-Hassan II, ONGs
145. Organiser des journées de sensibilisation et d'information au profit des agriculteurs	Des programmes de sensibilisation (Brochures/dépliants/Cds...) sont développés pour sensibiliser les agriculteurs sur différents aspects de développement durable (cycles des maladies, rôle de l'assolement dans la lutte, traitement de semences etc.).	CT et MT 1	MAPM ONCA, Coopératives, INRA, IAV Hassan II, CL, médias
146. Encadrer les agriculteurs lors de l'opération de traitement de semences	Lors du traitement des semences, les agriculteurs sont encadrés pour des techniciens spécialisés pour éviter les maladies transmises par les semences.	CT et MT 1	MAPM ONCA, Coopératives, INRA, IAV, CL
147. Organiser des ateliers de sensibilisation et de promotion des produits du terroir	Les produits du terroir méritent une attention particulière dans le PMV. Pour une meilleure promotion de ces produits, des ateliers de sensibilisation seront organisés au près des agriculteurs.	CT et MT 1	MAPM ONCA, INRA, CL, Coopératives
F2. Renforcer les programmes formels et informels d'éducation portant sur les enjeux de la diversité biologique, notamment à travers la promotion de sa valeur économique et des bonnes pratiques pour la conservation et la valorisation de la biodiversité dans le cadre du développement durable (Obj. d'Aïchi A1)			
148. Elaborer des outils d'information et d'éducation à l'environnement	La conservation de l'environnement nécessite le développement d'une plateforme et d'un réseau de communication national et local.	CT et MT 1	HCEFLCD MDCE, MAPM, MESRSFC, MENFP, ONGs
149. Renforcer les capacités des jeunes professionnels de la communication dans le domaine de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable (Programme E-Learning)	La Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement envisagera un programme de formation en matière d'environnement pour les jeunes professionnels (journalistes).	CT 1	Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement IS

<p>150. Elaborer et mettre en œuvre des programmes formels (écoliers, universitaires) et informels (grand public) d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité</p>	<p>Les écoliers, les universitaires, les femmes, les coopératives, les associations, etc. représentent un élément clé dans la chaîne de conservation de l'environnement. Ces groupes cibles devraient bénéficier de programmes d'éducation et de sensibilisation.</p>	<p>Proposée</p>	<p>MENFP MESRSFC, HCEFLCD, ONGs, SPANA, MAPM.</p>
<p>151. Actualiser la stratégie nationale pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable</p>	<p>La stratégie nationale pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable a été conçue et concertée par les départements concernés pour, justement, conscientiser à l'importance de la protection et la valorisation de l'environnement en général et, entre autres, de la biodiversité dont la biodiversité marine.</p> <p>Le Maroc s'est doté d'une stratégie nationale pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable qui comporte une grande part d'activités sur l'environnement et la biodiversité marins. C'est une stratégie à capitaliser, mais aussi à actualiser et à compléter par d'autres stratégies sectorielles.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE/ DPM, MESRSFC, HCEFLCD</p>
<p>152. Mettre en place des Kits d'éducation et de sensibilisation ciblés sur le patrimoine naturel, biologique et génétique marin des côtes marocaines</p>	<p>Si de nombreuses analyses stratégiques ont été élaborées, en particulier pour la biodiversité, ce qui manque cruellement, ce sont les outils pour approcher et conscientiser les différentes populations cibles afin qu'elles assimilent in visu un certain nombre de concepts souvent difficiles à comprendre.</p> <p>Le pays dispose de nombreuses stratégies sectorielles de vulgarisation et de sensibilisation sur les ressources naturelles. Les outils et les kits de mise en œuvre de ces stratégies restent peu développés, en particulier pour le milieu marin, difficile d'accès, relativement peu étudié et dont les moyens et les investigations pour son étude et sa valorisation restent onéreuses et peu disponibles.</p>	<p>1</p>	<p>MdcE/ DPM, MESRSFC, HCEFLCD</p>

153. Mettre en place des programmes spécifiques avec les Clubs d'environnement pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement marin et aux ressources biologiques et génétiques marines du Maroc	Il s'agit d'organiser des ateliers de concertation entre les autorités compétentes et des acteurs spécialisés pour doter les structures existantes de programmes ciblés utiles et nécessaires pour une meilleure conscientisation des citoyens marocains à la valeur de la biodiversité et de l'environnement marins. Un substratum très ancré de nos jours dans le Royaume en matière de sensibilisation à l'environnement et qu'il très utile d'exploiter, correspond aux clubs d'environnement créés quasiment dans toutes les écoles marocaines. C'est un réseau très développé grandement utile pour éduquer et conscientiser une grande part des jeunes.	1	MdcE / DPM, MESRSFC, HCEFLCD.
154. Concevoir des programmes radio diffusés et télévisés sur le patrimoine biologique et génétique national marin	D'autres canaux sont également à développer pour sensibiliser d'autres populations cibles, jeunes et moins jeunes, toutes concernées directement ou indirectement par la conservation et la valorisation de la biodiversité et par l'environnement en général. Les initiatives (documentaires, émissions, ...) pour la sensibilisation du grand public restent très timides alors que la télévision et la radio restent les moyens les plus diffusés dans les foyers marocains et les plus utilisés pour s'informer.	1	MdcE/ DPM, MESRSFC, HCEFLCD, M.C.
155. Elaborer une stratégie de formation et de sensibilisation en matière de biodiversité agricole	La sensibilisation représente un moyen important pour la conservation de la biodiversité agricole.	CT et MT 1	MAPM MESRSFC, ONSSA, MdcE, CL, ONGs.
156. Renforcer le rôle de la femme à travers la formation et la sensibilisation	La femme constitue en milieu rural un élément important dans l'agriculture. Son rôle devrait être renforcé à travers la formation et la sensibilisation.	CT et MT 1	MAPM CL, ONGs
157. Sensibiliser les agriculteurs sur les risques potentiels des OGMs sur la biodiversité	L'introduction des OGMs constitue une menace sérieuse pour les races locales. La sensibilisation des agriculteurs sur les dangers des OGMs reste un moyen efficace pour lutter contre ce phénomène qui entrave la conservation des races locales.	CT et MT 1	MAPM ONCA, ONGs, INRA, ENA de Meknès, IAV Hassan II, médias
158. Former les femmes rurales sur la récolte des PAM spontanées et les sensibiliser à l'importance de la préservation de la biodiversité	En milieu rural, la récolte des PAM se fait le plus souvent par les femmes soit à titre individuel ou associées dans des coopératives féminines. La sensibilisation des femmes sur les techniques de récolte des PAM contribuera sans doute à l'utilisation de ces ressources et à la préservation de la nature.	Proposée	MAPM ONCA, CL, ONGs

<p>159. Renforcer les capacités en matière d'information et formation</p>	<p>Le CHM (Clearing House Mechanism), le CIEDE (Centre d'information sur les énergies durables et l'environnement) et le SCID (Système de circulation de l'information sur la désertification) assurent leurs rôles dans la capitalisation et l'actualisation et la diffusion de l'information.</p>	<p>CT et MT 1</p>	<p>MDCE MAPM, ONGs, CL, Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement</p>
---	---	-----------------------	---

Annexe 1 : Actions en cours menées dans différents domaines ayant rapport avec la biodiversité

TABLEAU 16 : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL SUR LES DOMAINES THEMATIQUES

Domaine thématique	Objectifs et sous objectifs au niveau des départements concernés	Activités ou mesures nationales prises pour la mise en œuvre
Diversité biologique agricole	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des projets s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration de la résilience du secteur agricole aux modifications futures du climat ainsi que la préservation de la biodiversité ; Intégration dans les projets du Plan Maroc Vert (PMV) des technologies d'adaptation aux changements climatiques portant sur l'amélioration génétique, le recours à des techniques de conservation de l'eau et du sol et à des bonnes pratiques agricoles ; Accompagnement solidaire de la petite agriculture en vue d'améliorer les revenus des agriculteurs les plus précaires à travers la réalisation de 545 projets économiquement viables, qui intègrent la sauvegarde des ressources naturelles, en œuvrant pour l'exécution de trois catégories de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Maroc a adopté le système de Conservation dynamique de systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) au Maroc à travers la création de plusieurs sites afin de maintenir ou améliorer le flux des services des agro- écosystèmes pour assurer la subsistance des populations locales ; de réduire la pression sur les Ressources Naturelles liée à la compétition sur l'utilisation des terres, et des ressources ligneuses (Gestion intégrée des systèmes de production et des habitats).
Diversité biologique des forêts	<ul style="list-style-type: none"> La sécurisation de tout le domaine forestier (9 millions d'hectares). L'inversion des tendances actuelles de la dégradation du couvert forestier par le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvo-pastorale sur 500.000 ha. La maîtrise de l'érosion hydrique sur 1,5 million d'hectares. La contribution des espaces forestiers à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. La conservation et la valorisation de l'importante biodiversité que recèle notre pays dans 154 sites d'intérêt biologique et écologique couvrant 2,5 millions d'hectares. L'amélioration de la contribution des produits forestiers locaux à la couverture des besoins de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que l'amélioration de la compétitivité des filières forestières. Compensation des populations concernées par les mises en défens forestières a été instituée par décret à partir de 2002. Traitement des espaces dégradés de 1,5 millions d'ha sur une période de 20 ans (75 000 ha/an). La surveillance sanitaire des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> La superficie en cours de délimitation s'élève à 3,98 millions d'ha (45 %), dont 2,68 millions d'ha en phase de dépôt. La reforestation Durant la période 2003-2007 les réalisations ont porté sur 167 500 ha, soient près de 33.500 ha/an, en accordant une attention toute particulière à la régénération des espèces naturelles : cèdre, thuya, cyprès de l'Atlas, chêne-liège, caroubier et arganier. En 2008, l'organisation des usagers concernera 61 associations réparties sur 19 provinces pour un nombre d'adhérents de 5 600 pour une superficie mise en défens de 42 600 ha. La détection et d'interventions contre les feux de forêts ont permis une baisse significative de la superficie moyenne brûlée par incendie qui est passée de 14 ha (1960-1995) à 9 ha (1996-2006) puis à 4 ha en 2007.

<p>Diversité biologique marine et côtière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une gestion durable des ressources marines et une réduction de l'empreinte écologique exercée. • Développer une pêche performante et de qualité et le renforcement de la compétitivité pour capter de nouvelles parts de marché tant au niveau national que mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction depuis juin 2010, l'utilisation des filets maillants dérivants. • Renforcement des mesures de contrôle pour lutter contre la pêche non déclarée et non réglementée à travers la mise en place d'un système de positionnement et de suivi continu des navires de pêche par satellite (VMS). • Plan d'aménagement de différentes pêcheries • Elaboration d'une stratégie de développement des aires marines protégées aux fins de pêche au Maroc
<p>Diversité biologique des eaux intérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les sites des zones humides de statuts de protection légale conformément à la nouvelle loi sur les aires protégées. • Finaliser l'inventaire national des zones humides. • Finaliser et Valider la stratégie nationale des zones humides. • Renforcer les structures de recherche et de suivi, notamment le Centre marocain des Zones Humides. • Elaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des zones humides prioritaires. • Dynamiser et impliquer le Comité National Ramsar dans les questions relatives aux zones humides. • Identifier, sensibiliser et impliquer les différents intervenants au niveau des zones humides dans le processus de l'application de la convention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie pour la conservation des zones humides du Maroc est en cours d'élaboration dans le cadre d'un projet de coopération Maroc-Pays Bas. • des programmes de communication et de sensibilisation ont été élaborés et mis en œuvre en partenariat avec des ONG locale et nationale. • Célébration de la journée mondiale des zones humides. • Des plans d'aménagement des zones humide sont en cours.

Annexe 2 : Mise en œuvre des questions intersectorielles

TABLEAU 17 : MISE EN ŒUVRE DES QUESTIONS INTERSECTORIELLES

Questions intersectorielles	Mise en œuvre et contributions nationales	Résultats obtenus	Futures priorités
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification du Protocole de Nagoya • Mettre en place un cadre national sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs ateliers nationaux et internationaux pour sensibiliser les acteurs publics et élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. • Concernant sa ratification, le Protocole de Nagoya a été adopté par les deux Conseils de Gouvernement et des Ministre et par le parlement et a été publié au BO n° 6166 du 4 juillet 2013. Le dépôt de l'instrument de ratification est dans sa phase finale. • Elaboration d'une étude afin de dégager les besoins en renforcement de capacité et élaborer des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du projet « Élaboration d'un cadre national sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques et des savoirs traditionnels en tant que stratégie visant à contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au Maroc » avec l'appui financier du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) et le cofinancement du PNUD et la GIZ dans le cadre du Projet « Adaptation aux Changements climatiques et Valorisation de la Biodiversité et mise en œuvre du Protocole de Nagoya avec la Coopération Internationale Allemande (GIZ) (ACCN) ».
Changements climatiques et diversité biologique		<ul style="list-style-type: none"> • Le Maroc s'est inscrit depuis novembre 2012 au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone des Nations unies (UN-REDD). • Stratégie d'aménagement et de-développement des oasis au Maroc • Programme National de lutte contre la désertification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme sur l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya avec la coopération Allemande.
Initiative taxonomique mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un système d'information sur la biodiversité. • Identification des besoins en renforcement des capacités. • Mise en place une plateforme de coordination entre les taxonomiste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un système d'information sur la biodiversité. • Elanoration d'une étude sur l'identification des besoins en renforcement des capacité. • Elaboration des éléments d'une stratégie de renforcment des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation du système d'information sur la biodiversité. • Mise en place une plateforme de coordination entre les taxonomiste.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et protection des zones importantes pour les plantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la liste rouge des écosystèmes avec l'appui de l'UICN. • Identification des zones d'importance pour les plantes. 	
Les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau national des aires protégées couvrant l'ensemble des écosystèmes naturels à travers tout le pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf parcs nationaux déjà créés (Souss-Massa, Toubkal, Tazzeka, Ifrane, Talassemtane, Al Hoceïma, Khenifis, Haut Atlas oriental, Iriqui) : • 24 zones humides classées sites RAMSAR : • Trois espaces naturels font partie du réseau international des réserves de biosphères de l'UNESCO (l'arganeraie, les oasis du sud marocain et le Rif occidental). • La mise en place de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée, établie entre le Maroc et l'Espagne, sur une superficie de 500.000 hectares (partie Maroc) dans les provinces de Tétouan, Chefchaouen, Fnideq et Larache ; • La création de la Réserve de Biosphère de la Cédraie sur une superficie de 500.000 ha dans trois provinces du Moyen Atlas (Ifrane, Khénifra et El Hajeb). • La promulgation de deux projets de loi et de leurs textes d'application sur les aires protégées et sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'Extinction (CITES). 	<ul style="list-style-type: none"> • La création de quatre nouvelles aires protégées sur 200 000 ha dans les territoires de cinq provinces : Tétouan, Berkane, Nador, Khémisset et Khénifra ; • La préparation et la mise en oeuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion de 15 aires protégées. • Le HCEFLCD vise la mise en place d'un réseau national d'aires protégées fonctionnelles couvrant les 40 grands écosystèmes naturels du pays.

Annexe 3 : Principales parties prenantes, rôle potentiel et justification de l'implication

TABLEAU 18 : PRINCIPALES PARTIES PRENANTES, RÔLE POTENTIEL ET JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION

Rôle principal	Entité/département	Rôle potentiel et justification de l'implication
Coordination / planification	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère délégué auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la stratégie nationale du développement durable (SNDD) et le suivi de sa mise en œuvre et son évolution et ce, en coordination et collaboration avec les départements ministériels concernés ; Prise en compte de la dimension du changement climatique et de l'économie verte et la participation dans la protection de la biodiversité dans les politiques, les stratégies et les programmes gouvernementaux ; Développement de la coopération bilatérale, régionale, internationale dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable ; Intégration de la dimension de l'environnement dans les programmes de développement, de l'éducation, de la formation, et de la recherche scientifique en collaboration et coordination avec les parties concernées ; Suivi de l'évolution de l'impact des projets et des activités d'investissement sur l'environnement en concertation avec les départements concernés.
	<ul style="list-style-type: none"> Département des Affaires Étrangères et de la Coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> Habilité à suivre, au nom du Maroc, les décisions prises à l'échelle internationale, notamment dans les Traités internationaux, et de veiller à la participation / contribution de notre pays aux rencontres et négociations officielles dans le cadre de ces accords.
	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat Général du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Assure le suivi de la législation nationale, de sa conformité avec les principes généraux du droit interne marocain et du droit international, de l'harmonie entre ces deux niveaux et de l'harmonie avec différents lois et règlements proposés par chaque département et par les membres du parlement.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement, chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance Haut-Commissariat au Plan 	<ul style="list-style-type: none"> harmonisation de la planification des Priorités nationales de Développement de l'Après-2015, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment à travers la mobilisation et la recherche de l'engagement des principaux partenaires pour la conduite des consultations post 2015. Assurer l'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales (dans le cadre de l'OMD 7 : Assurer un développement durable) harmonisation et la convergence des programmes publics en matière d'économie sociale et solidaire, dont ceux concernant les ressources naturelles ;

Gestion de constituants de la biodiversité nationale	<ul style="list-style-type: none"> Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. 	<ul style="list-style-type: none"> Un des départements les plus concernés par la gestion et la conservation de la diversité biologique nationale : - responsable de la gestion des ressources et des écosystèmes forestiers, des zones humides, des dunes littorales, de la faune sauvage, des ressources cynégétiques, des aires protégées, etc. Point Focal de nombreuses Conventions Internationales liées à la biodiversité (CCD - désertification, Ramsar, CITES, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> Département de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime). 	<ul style="list-style-type: none"> Département clé dans la gestion de la biodiversité agricole nationale, aussi bien végétale (variétés sélectionnées, cultivars locaux, ressources génétiques agricoles, ...) qu'animale (races domestiques, ..).
	<ul style="list-style-type: none"> Département de la Pêche Maritime (Ministère l'Agriculture et de la Pêche Maritime). 	<ul style="list-style-type: none"> Mandaté par les autorités gouvernementales à élaborer des programmes/plans et des politiques de la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques marines (exploitation rationnelle des ressources halieutiques, aménagements des pêcheries, protection de l'environnement marin, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère délégué auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Planification du développement des ressources en eau, gestion des ressources en eau, sauvegarde et entretien du patrimoine hydraulique (ressources en eau et infrastructures). Rôle important, à travers les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH), dans la gestion de l'écosystème des bassins versants et des ressources en eaux.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique 	<ul style="list-style-type: none"> Mandataire de la gestion du domaine public maritime et des ports, riches, certes en ressources biologiques mais aussi en matériaux de construction comme le sable, le gravier, etc. Détient des informations pertinentes concernant le milieu physique et certains éléments de la biodiversité et des ressources naturelles (climatologie, édifices hydrauliques, milieux portuaires, grands travaux autoroutiers, les aéroports, etc.).

<p>Recherche Scientifique sur la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (Universités et établissements publics de recherche). • Centre National de la Recherche Scientifique et Technique. • Institut National de la Recherche Agronomique. • Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II. • Institut Scientifique (Rabat). • Institut National de Recherche Halieutique. • Académie Hassan II des sciences et techniques. • École Nationale d'Agriculture (Meknès). • École Nationale Forestière d'Ingénieurs (Salé). • Centre National de la Recherche Forestière. • Agence Nationale des Plantes Aromatiques et Médicinales. • Observatoires régionaux de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose des compétences nécessaires pour renforcer la connaissance et contribuer à une meilleure conservation de la biodiversité nationale. • La composante Recherche/Formation qui relève des prérogatives de ce département est l'une des priorités de la convention. • Rôle important de ces Instituts et Centres dans l'apport technique et l'expertise pour la nouvelle SPANB, la fourniture des données scientifiques et la contribution à la rédaction de la stratégie. • Les filières de formation en relation avec la diversité biologique ainsi que les projets de recherche et développement au niveau national ou dans le cadre de la coopération internationale.
---	--	--

Contribution à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Contribue à la formation de base sur la biodiversité et dans des programmes d'investissement dans les générations d'avenir, de sensibilisation-éducation.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Département appelé à jouer un rôle primordial dans la valorisation de la biodiversité nationale et sa protection. Rôle potentiel : veiller sur la sauvegarde et le respect de tous les paramètres naturels dans les projets d'investissement touristique ; et promouvoir des options de développement de cette biodiversité et qui soient par la même occasion génératrices d'activités écotouristiques préservatrices et valorisantes.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle : préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel Rôle de grande importance pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine naturel, social et culturel, faisant partie intégrante, selon la CBD, du patrimoine de la biodiversité nationale.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Communication. 	<ul style="list-style-type: none"> Gère les outils les plus répandus et des plus efficaces dans les opérations de sensibilisation, d'éducation, de communication, d'information et de formation (secteur audiovisuel, presse écrite, etc..)
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des problèmes épidémiologiques et d'hygiène, contribue, avec d'autres administrations, à assainir des écosystèmes infectés et à lutter contre certaines formes de vie nuisibles pour la santé humaine.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Il joue, via les collectivités locales, un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles aura un rôle encore plus important dans les divers programmes de régionalisation, en regard de la dimension environnementale, dans le cadre de la charte communale et la régionalisation avancée.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Justice et des libertés. 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle potentiel plus efficient dans la protection de l'environnement et du patrimoine naturel.
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle potentiel important en matière de sensibilisation via des acteurs relais (les Imams). Rôle dans la conservation du patrimoine naturel (Habous)
	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> Chargé de la mise en application du contenu relatif à la régionalisation avancée et le renforcement du processus de la décentralisation, la déconcentration et la bonne gouvernance.
	<ul style="list-style-type: none"> Département de l'Industrie ; Département de l'Artisanat ; Département de l'Énergie et des Mines. 	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller, aussi bien en amont qu'en aval, la conformité des politiques sectorielles respectives et des diverses unités de production avec les normes nationales et internationales.

Organes de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> La Marine Royale. 	<ul style="list-style-type: none"> Patrouilles au long des côtes marocaines, contre les tentatives de braconnage / de pêche illicite.
	<ul style="list-style-type: none"> La Gendarmerie Royale 	<ul style="list-style-type: none"> Dotée de Brigades d'Environnement, mises sur pied au niveau des compagnies situées aux chefs-lieux des régions, qui veillent à la prévention et à la lutte contre toutes sortes d'atteintes à l'équilibre écologique, en collaboration avec les autres unités territoriales.
	<ul style="list-style-type: none"> Brigade nationale de police de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvellement créée par la DGSN, dotée d'antennes régionales affiliées aux préfectures de police des villes du royaume. Rôle dans la prévention et la répression des infractions à caractère environnemental, dont les atteintes à la biodiversité au niveau des périmètres urbains et péri urbains.
	<ul style="list-style-type: none"> Les Douanes (Ministère de l'Économie et des Finances). 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle primordial dans le domaine de la biosécurité et du contrôle du commerce international illicite des espèces menacées.
	<ul style="list-style-type: none"> La protection civile. 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle dans les contrôles anti-nuisances à l'environnement.
	<ul style="list-style-type: none"> Les gardes forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance du patrimoine forestier et des zones humides contre les braconnages et les prélèvements illicites
Organes de consultation	<ul style="list-style-type: none"> Conseil économique, social et environnemental. Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat. Conseil National des Forêts. Conseil National de l'Environnement. Conseil Supérieur de la Culture. Conseil Supérieur de la Chasse. Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique. ; Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Conseil National de la Sélection des Semences et des Plantes. Comité Consultatif des Parcs Nationaux. Commission de Distraction du Régime Forestier. Conseil National de l'Énergie Nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> En matière de ressources biologiques et de patrimoine naturel, le Maroc s'est doté de nombreux organes de réflexions et de consultations correspondant aux conseils et comités nationaux. Ils comportent des administrateurs, des scientifiques ainsi que des professionnels-opérateurs. Les recommandations des assises de ces conseils constituent des bases pour des stratégies ou des actions relatives au domaine / secteur concerné et fournissent les éléments pour la prise des décisions politiques.

<p>Organes de consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil économique, social et environnemental. • Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat. • Conseil National des Forêts. • Conseil National de l'Environnement. • Conseil Supérieur de la Culture. • Conseil Supérieur de la Chasse. • Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique. ; • Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique. • Conseil National de la Sélection des Semences et des Plantes. • Comité Consultatif des Parcs Nationaux. • Commission de Distraction du Régime Forestier. • Conseil National de l'Énergie Nucléaire. • Commission Interministérielle de Coordination des problèmes concernant les Eaux Alimentaires. • Comité Marocain de l'IUCN. • Comité National de la biodiversité. • Comité National du changement climatique. • Comité National des zones humides. • Comité National de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de ressources biologiques et de patrimoine naturel, le Maroc s'est doté de nombreux organes de réflexions et de consultations correspondant aux conseils et comités nationaux. Ils comportent des administrateurs, des scientifiques ainsi que des professionnels-opérateurs. Les recommandations des assises de ces conseils constituent des bases pour des stratégies ou des actions relatives au domaine / secteur concerné et fournissent les éléments pour la prise des décisions politiques.
--------------------------------	---	---

Organisations Non Gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. • Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Arganier. • WWF International. • Association Marocaine de la Biodiversité. • Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT). • Association Marocaine de Biosécurité. • Enda Maghreb. • SPANA. • AFEM • ADFM. • Femmes actuelles. • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONG représentent des acteurs déterminants dans la politique environnementale. Au Maroc, le développement de telles organisations n'est encore qu'à ses débuts et l'insuffisance de moyens et de compétences, font qu'un grand nombre de ces ONG sont limitées dans leurs actions. • Le phénomène, dans sa dimension locale plus particulièrement, a pris des proportions significatives, avec le relais de la coopération internationale au travers d'associations et de coopératives nationales. • Rôle important des ONG nationales et locales dans le domaine de la sensibilisation et l'éducation environnementale (certaines associations s'intéressent plus particulièrement à l'éducation environnementale en milieu scolaire, à la création / animation des clubs de l'environnement et à la formation des formateurs en éducation et en sensibilisation environnementale). • développement de l'action et essor associatif et coopératif important pour certains domaines/ espèces : l'arganier, le palmier-dattier, le phoque-moine, l'écotourisme, les AGR à base de produits naturels, etc.
Organisations de coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies au Maroc (PNUD, FAO, UNESCO, IFAD, BAD, ONUDI...). • UE. • GIZ. • AECID. • AFD / FFEM. • USAID. • Points Focaux des Conventions Internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier très important pour la lutte contre la dégradation de l'environnement en général et des ressources biologiques en particulier.

